

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2014



Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : <http://www.stat.gouv.qc.ca/>

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2015
ISBN 978-2-550-73330-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Juillet 2015

L'Institut de la statistique du Québec a le mandat d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4 de sa loi constitutive) et de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes (article 2).

À cette fin, l'Institut réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) en utilisant une méthodologie rigoureuse, qui favorise la production de données de qualité et objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données, de plus en plus exploitées, présentent un réel intérêt pour les différents acteurs du marché du travail au Québec, en leur permettant de prendre de meilleures décisions.

Dans le processus de collecte de l'information adéquate sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, l'Institut utilise une approche divisée en plusieurs étapes parmi lesquelles on distingue la codification des emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail, aux échelles salariales et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (secteur privé et secteur public ainsi que certaines de leurs composantes). Les résultats concernent les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et l'administration des municipalités de 25 000 habitants et plus. Les faits saillants, intégrés à la structure du rapport, offrent des résultats pour l'ensemble des emplois et par niveau de compétence de la CNP selon 13 ventilations de même que des résultats par emploi dans l'ensemble du Québec.

Cette enquête d'envergure est le fruit d'efforts de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre profonde reconnaissance. Soulignons aussi l'efficacité du personnel de l'Institut à chaque étape du déroulement de l'ERG.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Maxime Migneault et Patrick Potvin, validation des données
	Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données
	Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
	Josée Gaudreault, traitement de texte et mise en page
	Nicole Descroisselles, révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). *Collecte 2014* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Marilyn Barbieri, David Chapados, Marie-Pier Dionne, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Mickaël Ferchiou, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Marianne Julien, Guy Lavoie, Danielle Martin, Maxime Migneault, Patrick Potvin et Julie Prince.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité – Mario Haché et Chantal Caouette; la Direction des stratégies et des opérations de collecte – Annie Bellefeuille, Caroline Leduc, Steeve Tremblay, Mélanie Courtemanche et les intervieweurs; la Direction des services informationnels et technologiques – Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

utilisés dans ce rapport :

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissement

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

GLOSSAIRE	10
INTRODUCTION	22
FAITS SAILLANTS	23
CHAPITRE 1 — LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE	
1.1 Cadre conceptuel	31
1.1.1 Concept de rémunération globale	31
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	31
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	32
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	33
1.1.5 <i>Classification nationale des professions</i>	34
1.2 Méthodologie et approche de collecte	34
1.2.1 Plan de sondage	34
1.2.2 Collecte des données	38
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	43
1.2.4 Traitement et analyse des données	43
CHAPITRE 2 — LES RÉSULTATS	
2.1 Portrait des répondants	49
2.2 Présentation des tableaux	52
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants	233
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	243

LISTE DES TABLEAUX

Chapitre 1

1.1	Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs)	37
1.2	Liste des éléments couverts par l'ERG	42
1.3	Qualité des estimations selon le coefficient de variation	45

Chapitre 2

2.1	Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2014	49
2.2	Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2014	51

Tableaux A

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, Québec, 2014

A-1	Ensemble des employés	53
A-2	Secteur privé	69
A-3	Secteur privé, employés syndiqués	81
A-4	Secteur privé, employés non syndiqués	89
A-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	99
A-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	107
A-7	Secteur de la fabrication	117
A-8	Secteur public	126
A-9	Administration municipale	138
A-10	Secteur universitaire	147
A-11	Administration fédérale	155
A-12	Administration québécoise	162
A-13	Secteur « entreprises publiques »	172

Tableaux B**Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2014**

B-1	Ensemble des employés	179
B-2	Secteur privé	186
B-3	Secteur privé, employés syndiqués	191
B-4	Secteur privé, employés non syndiqués	194
B-5	Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	198
B-6	Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	201
B-7	Secteur de la fabrication	205
B-8	Secteur public	209
B-9	Administration municipale	215
B-10	Secteur universitaire	219
B-11	Administration fédérale	223
B-12	Administration québécoise	225
B-13	Secteur « entreprises publiques »	229

LISTE DES FIGURES**Chapitre 1**

1.1	Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2014	38
1.2	Procédure de codification CNP, Québec, 2014	41

Chapitre 2

2.1	Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2014	49
2.2	Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2014	50
2.3	Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2014	50

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de l'univers visé, selon le cas.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2012. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière; extraction de pétrole et de gaz; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

*STATUT DE SYNDICALISATION***Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹**Corps d'emploi**

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

*CATÉGORIES D'EMPLOIS***Professionnels et professionnelles**

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

*NIVEAUX DE COMPLEXITÉ***Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)**

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)*Chef d'équipe*

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)*NIVEAUX DE COMPÉTENCE*

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**Rémunération au taux régulier (RTR)**

Salaire brut versé pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

*RÉMUNÉRATION DIRECTE***Remboursement des congés de maladie non utilisés**

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

*RÉMUNÉRATION INDIRECTE*Assurances collectives**Assurance maladie**

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance-invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance-vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux**Congés d'adoption**

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques**Assurance-emploi**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance-emploi (a.-e.) fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'a.-e. vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) : Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné) : Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2014 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la plus récente *Classification nationale des professions* (CNP 2011). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document.

Des faits saillants concernant la rémunération pour l'ensemble des employés par niveau de compétence de la CNP dans treize ventilations ainsi que par emploi dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2014 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et à la rémunération globale, et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Cette section présente des résultats de rémunération par niveau de compétence de la *Classification nationale des professions* (CNP) selon les 13 ventilations étudiées dans le rapport ainsi que des résultats par emploi (CNP) dans l'ensemble du Québec. Les éléments analysés sont le salaire horaire moyen, la rémunération globale et les heures régulières hebdomadaires de travail. La rémunération globale comprend le salaire et les avantages sociaux et tient compte des heures de présence au travail, obtenues en déduisant les heures chômées payées des heures régulières de travail.

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi sont considérés. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et professionnels, nécessitant habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

La CNP est un système qui classifie les emplois selon différents degrés de finesse. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi.

Pour déterminer si une différence entre deux résultats est significative sur le plan statistique, les intervalles de confiance à 95 % sont examinés. La règle de diffusion est la suivante : l'absence de chevauchement entre les intervalles des résultats comparés indique une différence significative. Lorsqu'il y a un recoupement, on considère que les résultats sont statistiquement similaires.

Résultats selon le niveau de compétence

Salaire horaire moyen

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire horaire moyen en 2014 est de 30,64 \$ (voir tableau 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire pour les emplois nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi est de 18,32 \$, alors que les gestionnaires gagnent 47,77 \$. Les salaires moyens des niveaux de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents. Les formations universitaire et collégiale présentent la différence la plus grande (10,74 \$).

Le salaire horaire dans le secteur privé est inférieur à celui du secteur public, tant pour l'ensemble des employés (27,62 \$ contre 34,15 \$) que pour chaque niveau de compétence. La différence la plus importante est notée chez les gestionnaires (44,12 \$ contre 54,15 \$).

Les employés syndiqués du secteur privé gagnent un salaire inférieur à celui de leurs collègues non syndiqués (25,10 \$ contre 28,91 \$). Cependant, il faut tenir compte du fait que la répartition des employés n'est pas proportionnelle d'une ventilation à l'autre. En effet, la plupart des gestionnaires ne sont pas syndiqués (99,7 %) en raison de la nature de leur travail et des dispositions en vigueur. Par conséquent, leur présence massive chez les non-syndiqués augmente la moyenne salariale de ce sous-secteur. En ce qui concerne les niveaux de compétence, les syndiqués qui occupent un emploi exigeant une formation collégiale ou de niveau secondaire montrent un salaire plus élevé que les non-syndiqués.

Au regard de la taille de l'entreprise, le salaire moyen dans les entreprises privées de 200 à 499 employés (25,47 \$) est statistiquement similaire à celui observé dans celles de 500 employés et plus (28,11 \$). Ce constat est également valable pour tous les niveaux de compétence, à l'exception de la formation universitaire. Le salaire pour ce dernier niveau est plus élevé dans les grandes entreprises (38,08 \$ contre 33,81 \$).

Dans le secteur de la fabrication, le salaire horaire pour l'ensemble des employés est semblable à celui noté dans le secteur privé. Toutefois, les emplois de gestion, la formation universitaire et la formation collégiale affichent un salaire plus élevé dans le secteur de la fabrication.

Le secteur public est composé de l'administration québécoise (la fonction publique québécoise ainsi que les réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux), de l'administration municipale (villes de 25 000 habitants et plus), de l'administration fédérale au Québec, des universités de même que des entreprises publiques fédérales, provinciales (sociétés d'État et autres) et locales. Dans le secteur public, l'administration québécoise montre le salaire le plus bas, tant pour l'ensemble des employés (32,50 \$) que pour chaque niveau de compétence. Les universités se distinguent par le salaire horaire le plus élevé pour l'ensemble des employés (43,60 \$) ainsi que pour les gestionnaires et la formation universitaire, alors que l'administration municipale présente un salaire supérieur dans les formations collégiale et en cours d'emploi. Enfin, l'administration fédérale affiche la valeur la plus élevée pour la formation de niveau secondaire.

Tableau 1

Salaire horaire moyen selon le niveau de compétence de la *Classification nationale des professions* dans les entreprises de 200 employés et plus, diverses ventilations, Québec, 2014

Secteur et sous secteur	Ensemble des emplois	Gestion	Formation universitaire	Formation collégiale	Formation de niveau secondaire	Formation en cours d'emploi
\$/h						
Ensemble du Québec	30,64	47,77	39,61	28,87	21,29	18,32
Secteur privé	27,62	44,12	37,39	28,05	20,24	17,41
Employés syndiqués	25,10	35,41	40,01	30,79 ^a	22,22 ^a	18,48
Employés non syndiqués	28,91 ^a	44,15	37,07	26,79	18,25	15,40
Entreprises de 200 à 499 employés	25,47	43,63	33,81	26,03	18,94	16,74
Entreprises de 500 employés et plus	28,11	44,22	38,08 ^a	28,64	20,49	17,61
Fabrication ¹	28,20	56,00	40,28	30,74	22,35	19,43
Secteur public	34,15 ^a	54,15 ^a	40,74 ^a	29,83 ^a	23,46 ^a	20,37 ^a
Administration québécoise ²	32,50 ^c	51,71 ^c	38,13 ^c	26,63 ^c	21,03 ^c	18,34 ^c
Administration municipale	34,24	56,02	43,48	34,71 ^b	25,33	24,14 ^b
Administration fédérale	39,50	55,97	45,90	32,84	27,89 ^b	22,87
« Entreprises publiques » ³	33,86	56,91	44,35	32,23	25,61	23,64
Universités	43,60 ^b	61,65 ^b	53,39 ^b	28,87	23,54	20,23

a. Différence significative : valeur plus élevée selon une caractéristique (privé/public, syndicalisation, taille de l'entreprise).

b. Différence significative : valeur supérieure parmi les composantes du secteur public.

c. Différence significative : valeur inférieure parmi les composantes du secteur public.

1. Selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN).

2. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Entreprises publiques fédérales au Québec, provinciales (sociétés d'État et autres) et locales.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globales au Québec. Collecte 2014*.

Rémunération globale par heure travaillée

Dans l'ensemble du Québec, la rémunération globale est de 45,29 \$ par heure travaillée (voir tableau 2). Comme on pouvait s'y attendre, la formation en cours d'emploi présente la rémunération globale la plus basse (27,02 \$), alors que les gestionnaires se démarquent par la valeur la plus grande (68,67 \$). Les résultats pour l'ensemble du Québec par niveau de compétence sont tous statistiquement différents.

Comme dans le cas des salaires, la rémunération globale est plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé, tant pour l'ensemble des employés (53,26 \$ contre 39,25 \$) que pour chaque niveau de compétence.

Selon le statut de syndicalisation dans les entreprises privées, il n'y a pas de différence significative quant à la rémunération globale pour les employés pris dans leur ensemble. Par niveau de compétence, par contre, les syndiqués occupant un emploi des formations universitaire, collégiale et de niveau secondaire affichent une rémunération globale supérieure comparativement aux non-syndiqués.

La rémunération globale dans les entreprises privées de 200 à 499 employés (35,07 \$) est inférieure à celle observée dans les entreprises de 500 employés et plus (40,21 \$). Les emplois de formation universitaire présentent aussi une rémunération globale moins élevée dans les entreprises de moindre taille (45,96 \$ contre 54,52 \$), alors que les résultats pour les autres niveaux de compétence sont comparables.

Dans le secteur de la fabrication, la rémunération globale pour l'ensemble des employés est similaire à celle du secteur privé. Le constat est également valable pour les formations de niveau secondaire et en cours d'emploi. Les trois autres groupes d'emplois montrent une rémunération globale plus élevée dans le secteur de la fabrication. La différence la plus grande est observée chez les gestionnaires (19,64 \$).

Dans le secteur public, une rémunération globale supérieure est constatée pour les universités (63,31 \$), tandis que l'administration québécoise se distingue par une rémunération globale inférieure (49,36 \$). Ce dernier sous-secteur affiche également la valeur la plus basse dans chaque niveau de compétence. Les entreprises publiques des trois paliers de gouvernement présentent la rémunération globale la plus élevée chez les gestionnaires, alors que l'administration municipale montre ce statut pour les emplois des formations collégiale, de niveau secondaire et en cours d'emploi.

Tableau 2

Rémunération globale selon le niveau de compétence de la *Classification nationale des professions* dans les entreprises de 200 employés et plus, diverses ventilations, Québec, 2014

Secteur et sous secteur	Ensemble des emplois	Gestion	Formation universitaire	Formation collégiale	Formation de niveau secondaire	Formation en cours d'emploi
\$/h						
Ensemble du Québec	45,29	68,67	59,67	43,52	31,52	27,02
Secteur privé	39,25	60,41	53,15	40,69	29,01	24,82
Employés syndiqués	37,72	52,68	64,62 ^a	47,62 ^a	32,77 ^a	26,91
Employés non syndiqués	40,04	60,44	51,82	37,53	25,23	20,93
Entreprises de 200 à 499 employés	35,07	57,68	45,96	36,53	26,44	23,63
Entreprises de 500 employés et plus	40,21 ^a	60,95	54,52 ^a	41,92	29,51	25,17
Fabrication ¹	41,54	80,05	58,80	45,77	33,34	28,28
Secteur public	53,26 ^a	85,09 ^a	63,55 ^a	47,21 ^a	37,29 ^a	32,35 ^a
Administration québécoise ²	49,36 ^c	79,38 ^c	58,94 ^c	39,90 ^c	32,01 ^c	28,05 ^c
Administration municipale	56,98	91,04	73,66	56,77 ^b	45,19 ^b	41,87 ^b
Administration fédérale	61,82	87,66	71,86	51,88	43,58	36,91
« Entreprises publiques » ³	56,24	95,00 ^b	75,29	55,37	41,38	37,69
Universités	63,31 ^b	87,52	76,09	43,91	36,13	30,89

a. Différence significative : valeur plus élevée selon une caractéristique (privé/public, syndicalisation, taille de l'entreprise).

b. Différence significative : valeur supérieure parmi les composantes du secteur public.

c. Différence significative : valeur inférieure parmi les composantes du secteur public.

1. Selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN).

2. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Entreprises publiques fédérales au Québec, provinciales (sociétés d'État et autres) et locales.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globales au Québec. Collecte 2014.*

Heures de travail

La semaine normale de travail est habituellement constituée de 40 h. Cependant, certains employés présentent des exceptions en vertu d'une législation particulière. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures régulières de travail est de 37,4 (voir tableau 3). La semaine de travail la plus courte est constatée dans la formation universitaire (36,3 h), tandis que la formation en cours d'emploi présente la semaine la plus longue (39,0 h); la différence annuelle entre ces deux niveaux est de près de quatre semaines.

Le secteur privé montre un nombre d'heures de travail plus élevé que le secteur public, tant pour l'ensemble des employés (38,5 h contre 36,1 h) que pour chaque niveau de compétence. Sur une base annuelle, la différence pour l'ensemble est d'environ trois semaines et demie.

Dans le secteur privé, les employés syndiqués travaillent une heure de plus par semaine que leurs collègues non syndiqués. Un nombre d'heures de travail plus élevé est également constaté chez les gestionnaires et les employés de formation de niveau secondaire syndiqués.

Selon la taille des entreprises, il n'y a pas de différence significative entre les heures régulières de travail, ni pour l'ensemble des employés, ni par niveau de compétence.

La semaine normale de travail est plus longue dans le secteur de la fabrication que dans le secteur privé. Ce constat est valable pour l'ensemble des employés (39,1 h contre 38,5 h) et pour la formation collégiale (39,2 h contre 38,4 h).

Dans le secteur public, les heures de travail se situent entre 35,4 pour les universités et 37,7 pour l'administration fédérale au Québec. Les différences entre les sous-secteurs pour l'ensemble des emplois sont toutes significatives sur le plan statistique. Les universités et l'administration fédérale présentent aussi les bornes inférieure et supérieure des heures de travail dans chaque niveau de compétence, à l'exception de la formation universitaire où c'est l'administration municipale qui montre la semaine la plus courte (34,7 h).

Tableau 3

Heures régulières hebdomadaires de travail selon le niveau de compétence de la *Classification nationale des professions* dans les entreprises de 200 employés et plus, diverses ventilations, Québec, 2014

Secteur et sous secteur	Ensemble des emplois	Gestion	Formation universitaire	Formation collégiale	Formation de niveau secondaire	Formation en cours d'emploi
	h					
Ensemble du Québec	37,4	37,2	36,3	37,5	38,2	39,0
Secteur privé	38,5^a	38,2^a	37,8^a	38,4^a	39,0^a	39,2^a
Employés syndiqués	39,2 ^a	39,6 ^a	37,9	38,9	39,5 ^a	39,4
Employés non syndiqués	38,2	38,2	37,8	38,2	38,5	38,9
Entreprises de 200 à 499 employés	38,7	38,4	37,3	38,7	39,4	38,7
Entreprises de 500 employés et plus	38,5	38,1	37,9	38,3	38,9	39,4
Fabrication ¹	39,1	38,6	38,4	39,2	39,2	39,5
Secteur public	36,1	35,6	35,5	36,4	36,7	38,6
Administration québécoise ²	35,6	35,0	35,3	35,7	35,9	38,7
Administration municipale	36,7	35,8	34,7 ^c	37,2	35,6	38,5
Administration fédérale	37,7 ^b	37,5 ^b	37,5 ^b	37,7 ^b	38,4 ^b	39,1 ^b
« Entreprises publiques » ³	36,9	35,8	35,3	36,8	38,1	38,6
Universités	35,4 ^c	34,8 ^c	35,5	35,2 ^c	35,2 ^c	38,1 ^c

a. Différence significative : valeur plus élevée selon une caractéristique (privé/public, syndicalisation, taille de l'entreprise).

b. Différence significative : valeur supérieure parmi les composantes du secteur public.

c. Différence significative : valeur inférieure parmi les composantes du secteur public.

1. Selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN).

2. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Entreprises publiques fédérales au Québec, provinciales (sociétés d'État et autres) et locales.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globales au Québec. Collecte 2014*.

Résultats par emploi

Dans l'ensemble du Québec, chez les gestionnaires, le salaire horaire moyen varie de 23,35 \$ chez les directeurs – commerce de détail et de gros à 63,71 \$ chez les directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche. Ces emplois montrent également les bornes de la rémunération globale (respectivement 31,26 \$ et 93,85 \$).

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent les moyennes de salaire (28,56 \$) et de rémunération globale (41,41 \$) les plus basses de ce niveau de compétence, tandis que les juges affichent les moyennes de salaire (151,29 \$) et de rémunération globale (230,83 \$) les plus élevées.

Pour ce qui est de la formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 17,51 \$ pour les bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail et 39,62 \$ pour les entrepreneurs et contremaîtres en mécanique. Le premier emploi montre aussi la borne inférieure de la rémunération globale (23,71 \$), alors que les surveillants des opérations du transport ferroviaire présentent la borne supérieure (66,65 \$).

Relativement à la formation de niveau secondaire, les salaires horaires moyens varient de 16,88 \$ pour les agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité à 27,25 \$ pour les conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues). Ces emplois montrent également les bornes de la rémunération globale (respectivement 22,20 \$ et 46,91 \$).

Quant à la formation en cours d'emploi, les salaires se situent entre 14,57 \$ chez l'autre personnel de soutien en service, non classé ailleurs et 28,55 \$ chez les manoeuvres des mines. En ce qui concerne la rémunération globale, elle varie de 20,25 \$ pour les caissiers à 44,77 \$ pour les autres manoeuvres et aides de soutien de métiers.

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,2 h chez les commis et assistants dans les bibliothèques et 44,7 h chez les officiers de pont du transport par voies navigables; sur une base annuelle, cela représente une différence de 16 semaines.

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures régulières	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées	=	Rémunération annuelle Heures de présence au travail
--	---	---	---	---	--

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation

1. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

sur la rémunération globale, l'Institut utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'Institut afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007³. L'ERG 2014 a porté sur 46 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

-
2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
 3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

1.1.5 *Classification nationale des professions*

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP) 2011⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Population visée et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année, est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2011 : <http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx>.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Population totale, municipalités de 15 000 habitants et plus* du site Internet de l'Institut.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

6. La classification utilisée est le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2012.

- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);
- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2014, la taille de l'échantillon est de 307 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 269 entreprises répondantes des 307 échantillonnées, 347 unités de collecte ont été sélectionnées.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2014, le groupe de rotation F a été remplacé par le groupe I, sélectionné lui aussi dans le bloc 3.

Tableau 1.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2014

Groupe de rotation	ERG 2007 (66,6 % de l'échantillon)	ERG 2008 (100 % de l'échantillon)	ERG 2009 (100 % de l'échantillon)	ERG 2010 (100 % de l'échantillon)	ERG 2011 (100 % de l'échantillon)	ERG 2012 (100 % de l'échantillon)	ERG 2013 (100 % de l'échantillon)	ERG 2014 (100 % de l'échantillon)
B (Bloc 2)	Standard	Mise à jour	Allégé					
C (Bloc 3)		Standard	Mise à jour	Allégé				
D (Bloc 1)			Standard	Mise à jour	Allégé			
E (Bloc 2)				Standard	Mise à jour	Allégé		
F (Bloc 3)					Standard	Mise à jour	Allégé	
G (Bloc 1)						Standard	Allégé	Allégé
H (Bloc 2)							Standard	Allégé
I (Bloc 3)								Standard

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

1.2.2 Collecte des données

Approche de collecte

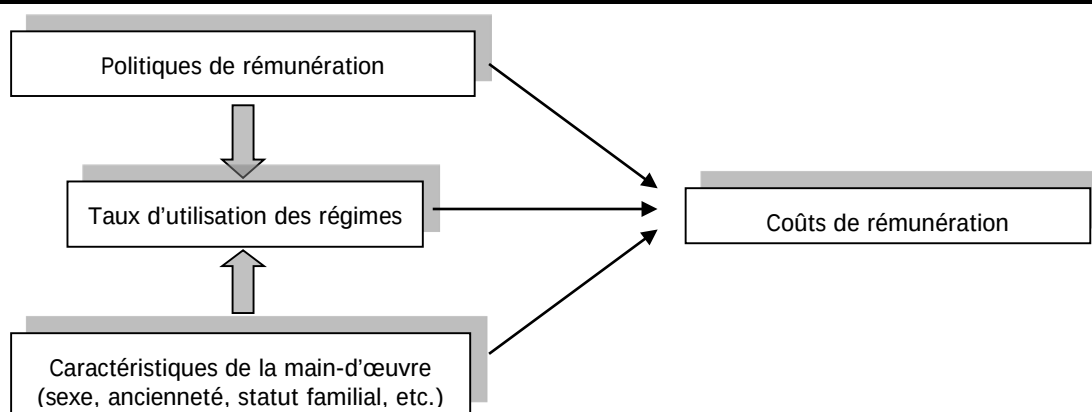
L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'Institut les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue en face-à-face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2014



Entrevue téléphonique

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'Institut un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'Institut sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la *Classification nationale des professions* (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹¹.

9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2011 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

Entrevue en face-à-face

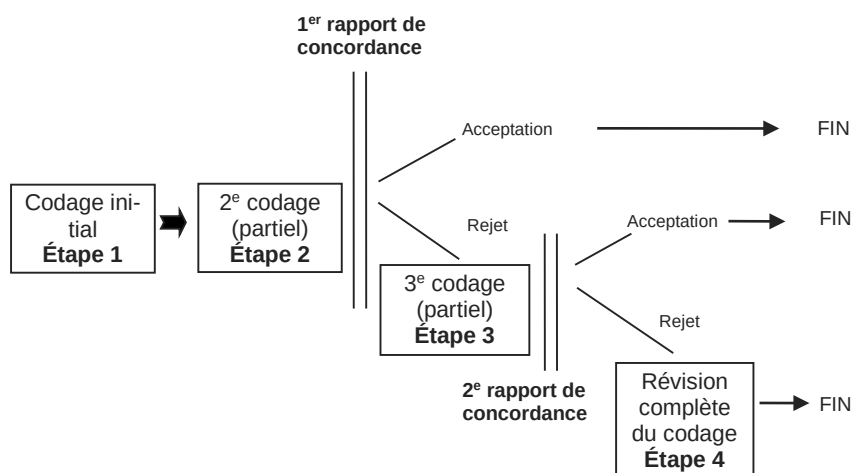
La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en face-à-face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Ainsi que mentionné précédemment, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Dans le cadre de l'ERG 2014, les coûts, les caractéristiques et les taux d'utilisation ont été colligés pour les avantages suivants :

- congés annuels;
- congés fériés et mobiles;
- régimes de retraite;
- régimes étatiques;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %);
- congés de maternité;
- congés de paternité;
- congés parentaux;
- congés d'adoption;
- congés de maladie utilisés;
- remboursement de congés de maladie non utilisés;
- assurance-salaire de courte durée;
- assurance-invalidité de longue durée;
- assurance-vie;
- assurance maladie;
- assurance-soins dentaires;
- assurance-soins optiques;
- congés sociaux et libérations syndicales.

Figure 1.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2014***Validation et assurance-qualité des données***

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'Institut utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2014

Volet rémunération directe	
Salaire ▪ Horaire ▪ Hebdomadaire ▪ Annuel Mode de rémunération ▪ Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite ▪ Échelles salariales minimum/maximum au mérite ▪ Taux de rendement ▪ Taux avec progression ▪ Taux fixes ▪ Taux variables	Remboursement de congés de maladie non utilisés Rémunération variable à court terme ▪ Partage des bénéfices de l'entreprise ▪ Boni au mérite ▪ Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) ▪ Boni d'équipe ▪ Commission (vendeurs seulement)* ▪ Partage des gains de productivité ▪ Boni discrétionnaire ▪ Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite ▪ Régime de retraite à cotisations déterminées ▪ Régime de retraite à prestations déterminées ▪ Régime d'épargne à cotisations déterminées Régimes étatiques ▪ CSST ▪ Assurance-emploi ▪ RAMQ ▪ RQAP ▪ RRQ	Assurances collectives ▪ Assurance-salaire de courte durée ▪ Assurance-invalidité de longue durée ▪ Assurance-vie ▪ Assurance maladie ▪ Assurance-soins dentaires ▪ Assurance-soins optiques Compensation pour congés familiaux ▪ Congés de maternité ▪ Congés parentaux ▪ Congés de paternité ▪ Congés d'adoption
Volet heures de travail	
Heures régulières hebdomadaires de travail	
Heures chômées payées ▪ Congés annuels ▪ Congés fériés et mobiles ▪ Congés sociaux et libérations syndicales ▪ Périodes de repos et de repas¹ ▪ Congés de maladie ▪ Horaire réduit¹ ▪ Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)	

* Éléments pour lequel la collecte n'est pas complète en 2014.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2014 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2014.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2011 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation G, l'année 2012 pour celles du groupe de rotation H et l'année 2013 pour celles du groupe I. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2014, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2013 pour les entreprises des groupes de rotation G et H.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés réguliers à temps plein et sont celles en vigueur en 2012, 2013 ou 2014 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation G et H

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation H (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

Le processus de collecte de l'an 2 n'est plus réalisé, puisque les enquêtes précédentes ont démontré que l'opération de pairage des fichiers électroniques s'avérait souvent complexe et exigeait beaucoup de temps et de ressources. De plus, ce processus apporte peu de valeur ajoutée comparativement à l'utilisation des taux d'augmentation des salaires et des échelles par groupes d'employés ou d'emplois.

Les unités de collecte du groupe de rotation G (troisième année du cycle de collecte) ainsi que les unités de collecte du groupe de rotation H ont fait l'objet d'une collecte en mode « allégé ». Dans ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois. Ces taux d'augmentation ont été utilisés afin d'ajuster la rémunération des emplois de chaque modèle. Dans toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes G, H et I), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2012, 2013 ou 2014.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2014, le taux d'admissibilité à l'enquête est supérieur à 90 % dans chacun des secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant à 90,0 % pour les entreprises du secteur privé, et à 98,6 % dans le secteur « autre public ». Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 0,5 % des unités de collecte. Pour les unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 76,6 % à 99,6 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Tableau 1.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2014

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15\% < CV \leq 25\%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25\%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille des entreprises où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2014.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2014 compte environ 882 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 307 entreprises. De ce nombre, 269 entreprises, regroupant 347 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 958 380 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 53,7 % se retrouvent dans le secteur privé et 46,3 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 698 227 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 72,9 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,0 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 37,6 % de l'ensemble.

Figure 2.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2014

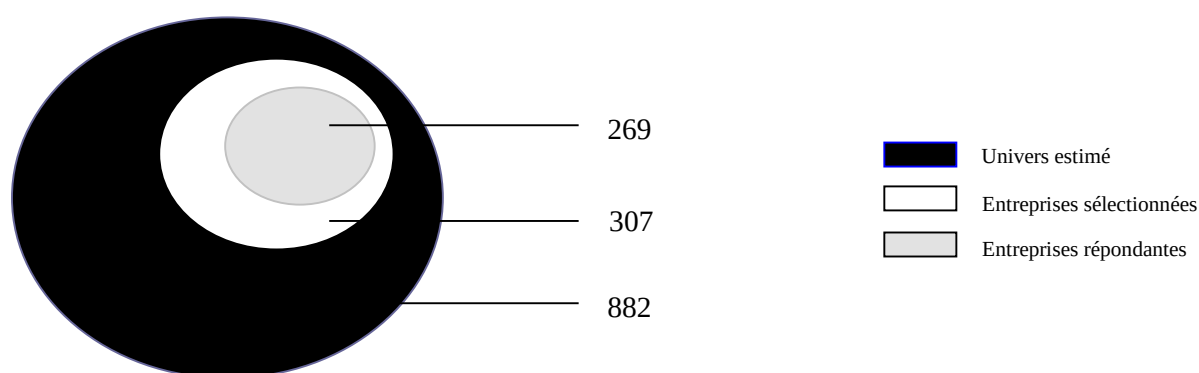


Tableau 2.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2014

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	269	347	698 227
Secteur privé	199	268	262 231
Secteur public	70	79	435 996

La figure 2.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 59 (pour un poids de 29,6 %).

La figure 2.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 49,8 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 33,8 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 16,4 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans les secteurs public et privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2014

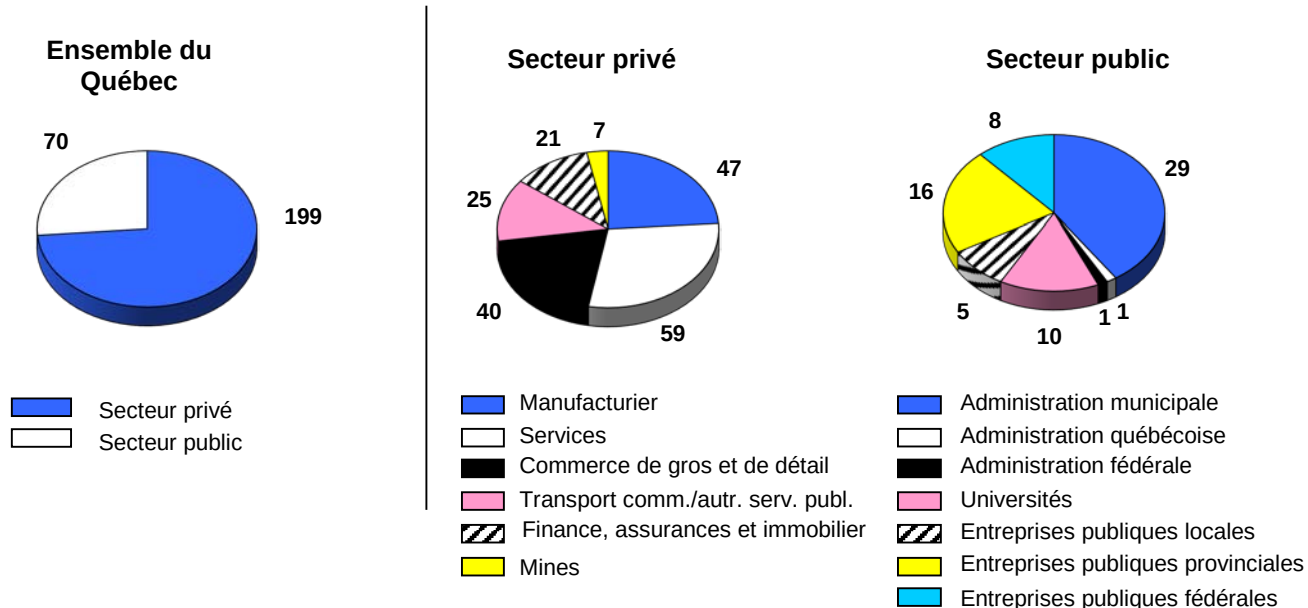
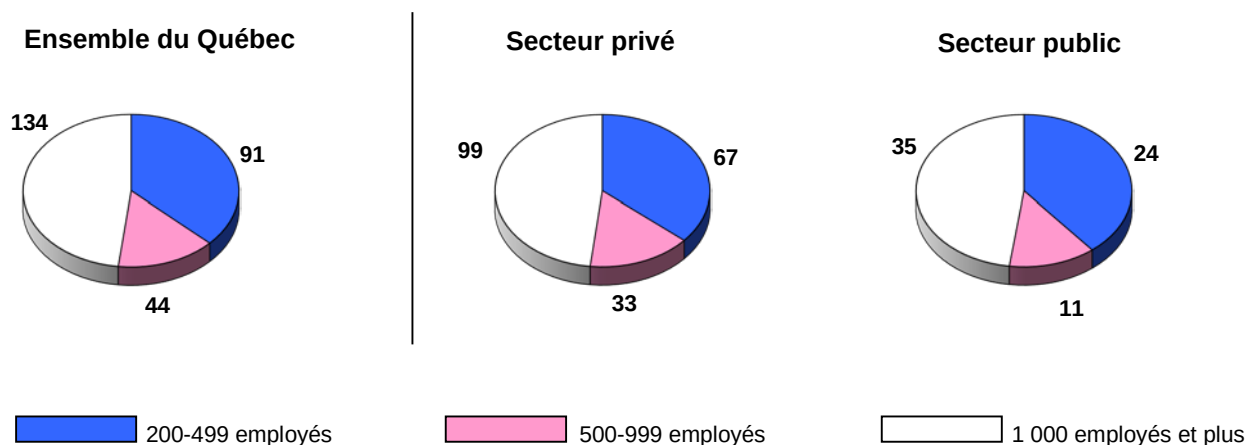


Figure 2.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2014



Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 97,5 % des emplois (soit 84 870 des 87 064), regroupant 98,8 % des employés et des employées (soit 689 838 des 698 227), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 51,7 % dans le secteur privé contre 70,8 % dans le secteur public, soit un écart de 19,1 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,3 % contre 5,5 %).

Tableau 2.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2014

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	45 960	6,6	14 947	17,2
Formation universitaire	234 275	33,6	24 763	28,4
Formation collégiale	209 722	30,0	27 462	31,5
Formation de niveau secondaire ou spécifique	165 602	23,7	14 429	16,6
Formation en cours d'emploi	34 279	4,9	3 269	3,8
<i>Ensemble des groupes¹</i>	698 227	100,0	87 064	100,0
Secteur privé				
Gestion	21 872	8,3	9 496	16,0
Formation universitaire	56 070	21,4	17 310	29,1
Formation collégiale	79 467	30,3	18 058	30,4
Formation de niveau secondaire ou spécifique	85 088	32,4	10 660	17,9
Formation en cours d'emploi	15 404	5,9	2 235	3,8
<i>Ensemble des groupes¹</i>	262 231	100,0	59 403	100,0
Secteur public				
Gestion	24 088	5,5	5 451	19,7
Formation universitaire	178 205	40,9	7 453	26,9
Formation collégiale	130 255	29,9	9 404	34,0
Formation de niveau secondaire ou spécifique	80 514	18,5	3 769	13,6
Formation en cours d'emploi	18 875	4,3	1 034	3,7
<i>Ensemble des groupes¹</i>	435 996	100,0	27 661	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la *Classification nationale des professions* équivalent.

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2014 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 600	106 076	36,8	55,32	46,91	54,41	61,96	81,07
0113	Directeurs et directrices des achats	1 560	106 156	37,3	54,61	47,17	52,49	61,02	79,96
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	3 920	107 466	36,5	56,57	46,79	53,86	64,34	83,88
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	8 040	100 901	37,3	51,92	39,65	50,33	61,20	73,34
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	220	99 444	37,3	51,18	44,03	48,10	56,29	73,64
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	150	103 877	37,0	53,79	45,70	50,29	59,91	77,97
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	70	89 886	37,8	45,54	42,90	44,09	46,89	64,33
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 600	114 368	37,3	58,91	50,61	58,21	67,08	86,49
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	117 945	37,6	60,20	51,24	59,84	68,34	89,36
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	108 510	36,7	57,01	47,13	57,27	63,82	82,50
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	3 400	111 285	37,0	57,71	50,30	57,05	64,06	83,64
031	Directeurs et directrices des soins de santé	2 030	92 048	35,0	50,34	43,77	47,00	54,04	76,44
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	5 830	102 754	35,7	55,07	50,54	54,17	61,91	84,97
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 270	95 141	35,1	52,02	47,20	51,05	55,29	78,93
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	760	110 874	35,0	60,76	52,73	56,66	66,40	87,27
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 800	91 968	35,0	50,36	47,22	50,73	52,15	77,20
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	710	95 216	35,5	51,52	45,89	48,77	57,55	79,09

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	820	104 362	37,8	53,41	45,86	52,38	61,08	84,75
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	320	98 175	39,1	48,57	43,19	48,03	53,42	79,70
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	103 290	36,0	55,10	45,16	54,06	62,76	78,67
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	140	102 076	34,8	56,13	50,17	56,10	61,52	89,57
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	104 381	36,4	55,09	42,53	53,50	63,47	75,56
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	210	99 149	35,1	54,44	47,31	53,89	60,24	86,53
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	1 980	101 496	38,3	50,83	41,28	50,03	59,22	70,04
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	14 160	46 983	38,6	23,35	15,51	20,39	26,64	31,26
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	51 994	38,8	25,74	19,00	22,52	29,31	34,35
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	50 807	38,8	25,14	18,75	22,03	27,51	33,45
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	83 553	38,7	41,57	x	x	x	59,20
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	93 372	39,2	45,82	39,92	46,34	47,60	64,81
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	2 130	96 627	37,5	49,48	38,46	47,08	58,62	71,25
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	113 611	37,7	57,77	49,56	56,01	65,48	82,79
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 690	92 174	37,5	47,30	37,44	44,41	56,10	68,17
0731	Directeurs et directrices des transports	930	96 342	38,5	48,25	38,00	47,91	58,07	72,33
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	133 803	40,4	63,71	53,80	60,65	70,23	93,85

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 740	110 445	38,8	54,77	44,85	52,56	63,31	78,88
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 550	111 073	39,1	54,71	44,63	52,32	63,31	77,79
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	105 256	36,8	55,23	46,25	54,40	62,36	88,62
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	70 515	37,3	36,44	28,67	35,45	44,18	52,36
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	29 900	74 013	37,0	38,43	32,09	37,99	44,29	58,31
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	..	75 225	37,6	38,49	34,39	36,41	43,80	60,56
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	10 710	76 169	36,8	39,76	32,54	40,88	46,52	59,22
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	8 200	69 574	36,5	36,63	29,27	36,07	41,99	54,08
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 040	80 172	37,2	41,50	33,65	41,35	48,03	62,01
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	1 070	83 454	36,5	43,77	x	x	x	66,75
2112	Chimistes	..	68 321	37,6	35,14	25,89	35,27	42,12	49,90
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	86 997	39,5	42,19	33,61	38,92	51,26	58,59
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	82 286	37,1	42,81	32,04	39,73	53,83	65,43
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 430	71 325	36,5	37,45	29,64	37,90	43,45	54,62
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 700	71 647	36,7	37,45	28,54	35,94	45,50	54,32
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	460	74 320	36,0	39,57	35,49	40,75	42,21	60,11
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	63 916	36,5	33,67	26,86	33,08	39,47	47,22

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	11 930	82 409	37,2	42,49	33,40	42,23	50,08	62,60
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	86 807	38,3	43,53	34,91	42,66	51,87	63,27
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 150	80 390	35,9	43,06	38,11	44,00	49,63	66,50
2151	Architectes	320	84 995	35,9	45,32	41,36	44,75	49,49	68,48
2152	Architectes paysagistes	70	76 788	36,3	40,80	x	x	x	62,77
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	540	77 093	35,5	41,82	35,25	43,50	49,77	66,02
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	220	82 840	36,6	43,51	40,89	44,19	48,61	66,03
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	660	79 440	35,7	42,83	34,76	41,85	49,28	61,85
217	Professionnels et professionnelles en informatique	32 680	75 630	37,0	39,25	32,72	40,01	45,11	56,74
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	84 508	38,4	42,41	35,27	42,43	49,03	58,86
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	8 360	72 814	37,6	37,21	31,14	38,14	41,83	53,72
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	26 840	67 569	36,3	35,73	33,49	34,03	40,58	53,39
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	66 916	35,0	36,65	31,87	39,19	43,34	52,48
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 830	102 263	35,7	54,78	43,70	56,04	68,62	77,30
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 910	113 031	35,9	60,41	50,23	60,65	69,65	84,79
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 910	52 116	35,0	28,56	...	...	...	41,41
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	10 830	71 263	..	..	..	..	..	..

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	54 140	70 411	35,0	38,53	...	...	...	63,14
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 400	72 144	34,9	39,64	37,32	41,03	41,36	57,12
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 170	118 120	36,2	62,38	46,30	58,85	67,67	93,31
4111	Juges	210	296 037	37,5	151,29	x	x	x	230,83
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 960	105 321	36,1	55,99	45,51	57,07	67,67	83,26
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	10 900	71 086	35,2	38,73	...	...	...	56,84
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	21 600	76 208	35,9	40,66	35,16	41,36	45,50	61,98
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 230	86 601	37,3	44,60	38,17	45,91	49,40	69,43
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 740	76 740	35,2	41,79	36,09	43,17	47,21	65,04
5111	Bibliothécaires	1 530	77 343	35,2	42,17	37,19	44,48	47,24	65,10
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	75 711	35,0	41,47	x	x	x	66,22
5113	Archivistes	190	71 989	35,6	38,76	32,86	38,88	43,82	64,43
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	4 000	69 619	37,1	36,04	29,18	35,53	41,77	53,25
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	64 091	37,4	32,81	26,33	31,57	37,85	46,56
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	76 957	36,7	40,17	29,82	38,79	46,17	58,98
5123	Journalistes	..	69 074	36,3	36,42	31,52	36,76	43,37	55,59
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	68 631	37,7	35,00	29,18	35,29	40,06	51,59

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	71 055	38,1	35,76	30,12	36,63	41,36	49,05
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	71 555	38,1	36,02	30,17	36,89	41,36	49,41
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	9 150	58 348	38,2	29,36	24,07	28,73	33,54	42,57
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien	530	61 397	37,2	31,73	26,05	30,60	37,21	45,82
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	3 180	57 122	37,4	29,41	23,51	28,11	35,03	42,64
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	670	59 204	37,6	30,26	26,73	31,65	33,01	43,76
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 310	58 604	39,0	28,89	22,71	28,11	33,64	41,23
122	Personnel administratif et de réglementation	36 770	57 096	36,4	30,06	27,22	28,49	32,49	45,83
1221	Agents et agentes d'administration	19 910	52 940	36,0	28,19	26,26	27,33	29,94	43,16
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 330	66 280	35,5	35,86	31,03	35,55	40,95	52,97
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 590	50 207	36,5	26,44	22,29	26,16	30,22	39,86
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	68 386	35,8	36,75	30,48	37,01	43,25	53,09
1225	Agents et agentes aux achats	6 170	67 249	37,9	34,08	27,33	32,52	41,13	51,03
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	180	54 250	36,7	28,33	23,52	27,71	31,93	42,09
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	180	64 404	34,6	35,69	29,71	30,65	43,15	60,27
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	5 780	57 386	36,5	30,06	27,89	29,94	32,09	46,81
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	23 980	46 223	35,4	25,08	22,02	22,90	27,85	38,17

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	20 670	46 239	35,5	25,02	22,33	23,22	27,70	38,14
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	55 557	34,5	30,91	27,01	32,24	34,84	46,35
1243	Adjointes administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	1 990	39 826	35,0	21,80	x	x	x	33,03
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 370	49 074	35,4	26,65	24,38	27,33	27,51	39,78
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 630	51 779	35,9	27,70	23,09	26,99	30,79	40,69
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	6 300	48 783	36,0	26,08	22,10	26,02	29,22	37,48
221	Personnel technique des sciences physiques	..	58 852	38,2	29,64	23,49	28,42	34,17	44,83
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	57 158	38,1	28,89	22,40	26,95	32,77	43,78
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	62 807	38,3	31,38	28,93	32,31	34,88	47,27
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 720	51 131	37,1	26,46	21,72	26,86	30,17	40,18
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	42 745	37,0	22,23	x	x	x	31,28
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	11 520	64 124	37,8	32,56	26,63	32,58	38,19	48,80
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	12 340	67 739	38,3	34,02	28,87	34,24	39,12	54,17
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	57 426	37,1	29,67	22,41	28,67	35,40	42,79
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 410	62 810	37,0	32,55	26,86	31,96	36,83	51,16
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	920	59 308	36,8	30,88	25,69	28,62	36,31	47,57
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	88 238	39,4	43,78	33,50	40,67	53,90	64,40

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	72 513	38,7	35,98	32,90	36,04	38,32	58,46
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	71 303	44,7	30,70	x	x	x	43,59
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	..	75 590	39,5	36,60	34,36	40,00	40,67	54,58
228	Personnel technique en informatique	14 400	51 511	36,7	26,97	22,02	27,50	30,37	38,68
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	10 790	50 358	35,5	27,31	22,72	28,91	30,94	40,49
3211	Technologues de laboratoires médicaux	1 990	54 670	35,0	29,91	...	...	...	44,75
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 230	52 353	35,3	28,50	25,12	30,94	32,43	42,77
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	1 980	43 129	36,0	23,01	...	...	...	34,76
322	Personnel technique en soins dentaires	200	53 779	35,3	29,16	...	...	...	44,53
323	Personnel technique en soins de santé	7 700	49 290	36,4	25,98	...	...	...	39,85
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	16 340	53 418	36,3	28,18	24,21	29,06	30,94	41,74
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 210	56 383	35,6	30,32	25,62	28,89	33,71	46,21
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 240	75 513	38,3	38,08	34,09	38,41	43,54	59,89
4312	Pompiers et pompières	4 740	70 913	41,3	32,87	29,27	34,06	35,04	57,28
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 650	50 738	35,0	27,77	24,92	27,82	29,48	43,51
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 620	50 747	35,0	27,79	25,01	27,82	29,48	43,57
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	50 214	36,7	26,50	x	x	x	40,01

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	49 569	38,6	24,77	18,04	25,63	30,42	34,86
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	4 130	52 087	37,9	26,32	20,12	25,08	30,71	35,74
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	1 430	51 206	36,0	27,50	22,83	27,85	32,32	40,83
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	1 220	53 139	35,5	28,76	25,81	27,85	33,02	43,59
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	54 551	39,0	26,86	17,57	25,33	33,09	36,58
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	55 728	39,3	27,28	16,62	25,87	33,94	37,32
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	49 599	38,1	25,11	19,64	24,50	28,80	33,36
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	7 420	49 325	36,5	25,99	21,79	25,03	28,51	38,56
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	3 210	51 879	35,2	28,28	23,55	26,86	30,49	43,09
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 560	44 609	38,6	22,28	14,52	20,52	28,26	30,92
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	41 230	39,2	20,19	...	...	...	29,47
6321	Chefs	..	54 981	39,6	26,62	21,05	25,82	31,22	38,65
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	39 974	39,1	19,60	...	...	...	28,62
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	39 691	39,8	19,13	16,88	17,21	22,91	26,48
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	36 394	39,8	17,51	15,48	16,90	17,21	23,71
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	42 461	39,7	20,48	17,21	21,06	22,91	28,88
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	38 051	39,7	18,35	x	x	x	25,59

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	75 716	39,1	37,08	34,44	37,79	39,51	59,97
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	63 285	39,7	30,52	25,96	31,22	35,92	47,42
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	57 149	39,4	27,80	22,89	27,75	33,77	41,10
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	63 292	39,4	30,76	...	...	...	51,00
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	6 030	62 592	38,3	31,32	26,86	32,69	35,70	53,02
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	1 160	54 722	38,9	26,97	22,89	26,71	30,27	42,83
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	68 303	39,5	33,13	29,55	33,18	37,21	52,90
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	60 868	38,4	30,54	24,64	30,71	36,24	48,48
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	1 000	52 075	39,0	25,61	21,88	25,66	29,06	40,63
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	61 096	39,4	29,71	24,91	31,23	31,40	47,12
729	Autre personnel des métiers de la construction	380	52 375	38,7	25,99	20,30	25,00	29,83	42,21
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	..	71 119	37,9	35,92	x	x	x	58,69
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	350	50 951	38,7	25,25	20,30	24,87	29,06	40,96
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	4 080	71 311	39,4	34,75	28,24	35,22	41,09	52,89
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	81 203	39,3	39,62	35,90	40,71	44,29	59,56

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	990	64 433	39,0	31,68	22,89	33,60	38,27	50,78
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	64 882	37,1	33,67	28,19	34,00	39,65	49,27
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	70	73 269	39,9	35,27	x	x	x	66,65
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	970	62 002	40,0	29,81	24,90	28,64	35,79	44,17
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	62 733	39,6	30,32	26,57	31,93	33,87	46,96
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	62 138	39,5	30,13	25,60	31,79	33,57	47,12
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	62 991	40,0	30,13	27,08	32,35	33,60	44,78
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 250	54 985	39,2	26,98	22,89	29,21	30,71	41,87
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 970	54 721	39,2	26,82	22,82	29,21	30,71	41,55
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	280	57 742	38,7	28,68	26,87	30,47	31,51	45,26
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	1 670	55 131	39,7	26,60	22,01	27,66	30,71	38,27
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 432	40,0	28,00	x	x	x	43,99
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	49 179	38,0	24,80	x	x	x	35,61
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	1 370	55 396	40,0	26,54	22,01	27,68	30,49	38,03
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	120	59 887	39,0	29,65	x	x	x	44,26
7335	Autres réparateurs et réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	..	51 503	39,1	25,29	x	x	x	37,24
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	80 522	40,0	38,58	30,73	39,34	43,71	56,73

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	62 229	40,3	29,58	25,82	31,08	32,99	43,83
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	49 364	37,3	25,45	21,08	24,82	29,68	36,64
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	49 556	37,1	25,72	20,68	26,48	30,42	37,00
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	48 269	38,7	23,92	22,77	23,42	25,44	34,66
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	93 328	41,2	43,42	39,73	43,37	45,33	64,51
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	64 125	40,8	30,16	29,24	30,70	31,63	44,07
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	..	46 094	41,4	21,52	x	x	x	30,30
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 530	69 416	39,9	33,48	24,91	30,97	41,98	49,15
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	72 011	39,0	35,35	27,25	35,68	42,34	52,29
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	73 596	40,0	35,51	31,49	36,48	38,97	55,93
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 810	64 175	38,5	32,07	27,04	32,13	36,26	58,45
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	33 910	40 951	35,8	21,92	19,76	21,38	23,91	33,48
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	31 010	41 163	35,8	22,06	19,76	21,38	23,91	33,78
1414	Réceptionnistes	2 240	36 312	36,0	19,38	18,30	18,54	20,43	28,54
142	Commis en bureautique et en éditique	1 460	41 875	37,3	21,54	16,81	20,90	25,65	32,03
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	12 610	42 008	36,7	22,05	18,35	21,26	24,73	32,77
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 470	43 065	35,0	23,56	20,87	23,23	25,51	39,52
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	750	39 803	34,2	22,31	20,82	21,74	23,97	37,56

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	390	47 393	36,3	24,99	20,85	24,93	28,91	38,77
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	45 353	35,3	24,72	...	...	...	44,82
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	230	49 277	39,2	24,02	...	...	...	37,81
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	18 320	42 990	38,6	21,39	17,16	20,82	26,35	31,42
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	7 750	40 246	39,2	19,68	14,94	19,42	24,23	27,96
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	4 570	44 619	37,9	22,57	19,16	20,43	26,93	35,10
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	49 335	38,7	24,57	19,82	24,17	28,33	36,03
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	..	39 560	38,2	19,92	15,29	19,43	23,91	28,33
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 660	49 695	38,6	24,84	20,13	24,83	28,99	37,84
1526	Horaristes de trajets et d'équipages	420	52 560	38,0	26,52	21,78	26,63	30,75	39,38
341	Personnel de soutien des services de santé	14 440	38 498	36,3	20,33	...	...	...	31,37
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 690	37 414	35,0	20,46	...	...	...	31,07
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 120	62 594	39,5	30,30	27,13	29,78	33,86	45,83
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	22 830	39,7	11,08	8,83	8,90	10,35	14,76
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	1 990	45 803	39,2	22,28	15,31	26,08	28,15	34,58
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	34 917	39,6	16,88	...	...	...	22,20
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	19 870	40 091	36,7	21,00	17,32	20,66	24,18	30,92
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	15 150	41 533	37,2	21,50	17,77	21,28	25,09	31,63
656	Autre personnel des services personnels	..	34 153	37,2	17,58	13,55	16,33	20,80	26,48
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 850	42 368	38,7	21,02	...	...	...	32,66

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14 200	40 739	39,4	19,80	15,24	19,45	24,17	28,37
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	22 030	49 018	41,1	23,07	18,82	24,63	27,48	33,67
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	46 252	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	..	53 464	39,6	25,74	25,14	27,27	28,15	39,74
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	49 398	39,6	23,92	...	...	...	35,71
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	45 834	39,1	22,52	18,99	24,63	26,43	34,53
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3 180	54 146	38,5	26,92	24,91	27,44	28,54	45,87
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	2 310	54 333	38,2	27,25	26,16	27,53	28,54	46,91
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	870	53 650	39,5	26,05	24,78	26,14	27,65	43,15
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	2 060	50 862	40,1	24,34	20,92	24,15	26,87	36,53
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	59 531	40,6	28,15	x	x	x	39,89
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	57 445	39,8	27,65	21,56	28,46	33,26	43,54
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	35 771	39,8	17,29	x	x	x	24,54
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	56 782	40,2	27,15	23,97	26,10	30,80	42,12

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions* , ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	24 190	39,3	11,79	x	x	x	15,77
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	41 607	39,1	20,45	17,95	19,61	21,83	29,57
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	40 593	36,8	21,30	16,15	21,79	26,20	31,30
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	410	34 880	37,1	18,23	13,71	17,77	21,07	26,51
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	49 486	39,0	24,21	16,91	24,16	30,60	37,81
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	30 094	39,1	14,80	10,74	12,83	18,04	20,25
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	27 616	39,3	13,54	10,98	12,83	14,65	18,25
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6 040	30 244	38,2	15,11	10,98	17,74	18,04	21,60
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	690	43 317	39,5	21,06	17,33	22,54	24,80	34,26
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	15 400	38 263	38,6	18,98	16,83	17,67	19,94	28,69
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	5 240	34 588	38,6	17,20	...	...	...	25,96
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	39 413	39,2	19,32	13,81	19,86	23,94	28,13
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	9 860	40 184	38,7	19,92	16,83	18,80	22,07	30,14
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	1 010	35 032	38,8	17,31	16,66	18,04	18,62	26,17
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	710	37 452	38,8	18,48	...	...	...	28,62
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	29 358	38,7	14,57	x	x	x	20,73
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	2 400	50 136	39,0	24,62	21,55	21,99	29,46	39,70
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	1 670	48 998	39,1	23,97	21,50	21,88	26,37	37,53
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	730	52 733	38,9	26,11	21,99	26,23	31,68	44,77

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 620	48 352	39,0	23,80	20,75	24,32	25,94	39,75
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	2 160	47 715	38,8	23,61	20,75	24,24	25,00	40,22
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	51 374	39,9	24,70	21,63	25,01	30,71	37,66
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	700	48 313	39,0	23,80	20,31	24,38	28,00	38,55
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	570	46 163	38,7	22,94	17,22	23,66	25,68	38,00
8614	Manoeuvres des mines	..	60 064	40,4	28,55	25,74	28,88	29,02	42,80
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	22 300	40 142	39,5	19,48	16,22	18,83	23,09	28,41

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 480	109 907	38,0	55,69	44,44	54,09	63,83	78,32
0113	Directeurs et directrices des achats	1 050	108 829	38,0	55,03	46,36	54,11	62,45	76,76
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	1 820	111 062	37,7	56,74	42,95	53,19	67,90	79,06
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	7 300	99 656	37,5	51,04	38,67	48,98	60,41	71,24
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	130	105 880	37,5	54,19	45,48	52,03	60,82	77,92
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	120	105 821	37,3	54,39	x	x	x	78,06
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 700	117 155	37,9	59,36	49,67	58,78	68,36	81,80
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	121 182	38,3	60,76	50,93	61,01	69,58	83,92
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	108 365	37,2	56,25	39,60	54,80	65,15	77,02
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	2 120	113 709	37,6	58,17	49,47	57,08	66,10	79,93
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	100 597	35,4	54,35	x	x	x	75,74
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	88 468	36,3	46,97	41,22	47,30	50,91	68,82
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	..	89 850	35,0	49,20	46,19	47,53	51,78	68,98
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	81 973	40,1	38,90	x	x	x	66,56
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	103 234	36,5	54,36	41,74	52,66	62,79	73,80
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	103 882	36,4	54,73	41,84	52,88	63,37	74,39
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	1 890	101 376	38,4	50,62	41,11	49,84	59,20	69,48

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	50 475	38,8	24,96	18,74	22,03	27,36	33,19
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	50 060	38,8	24,76	18,53	21,83	27,32	32,90
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	100 937	38,3	50,80	39,70	49,56	60,07	69,92
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	115 286	38,4	57,58	48,46	54,88	66,14	78,14
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	..	96 922	38,3	48,90	39,06	46,77	57,91	67,59
0731	Directeurs et directrices des transports	650	91 768	39,3	44,85	35,04	42,59	53,74	63,11
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	133 803	40,4	63,71	53,80	60,65	70,23	93,85
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	1 610	110 559	39,0	54,51	44,47	52,30	63,05	77,44
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	1 550	111 073	39,1	54,71	44,63	52,32	63,31	77,79
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	97 765	37,8	49,50	x	x	x	68,67
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	68 465	38,2	34,53	26,52	33,30	41,56	47,97
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	18 870	72 258	37,8	36,77	29,56	36,41	42,38	54,44
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	..	73 406	38,8	36,33	32,36	36,41	39,44	57,23
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	7 160	73 984	37,2	38,16	29,69	37,28	45,36	54,47
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	5 010	68 255	37,2	35,38	27,33	33,52	40,78	50,64
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	68 884	38,4	34,41	26,16	33,05	38,83	46,88
2112	Chimistes	..	62 785	38,5	31,39	24,73	28,15	36,83	43,49
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	65 394	37,6	33,45	25,28	31,48	39,81	46,25

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	63 731	37,3	32,86	24,71	30,70	39,08	44,26
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	80 727	38,1	40,66	31,45	38,97	47,76	55,53
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	84 720	38,5	42,22	33,85	41,03	49,22	60,45
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	69 104	37,5	35,41	26,42	30,76	43,01	47,97
2151	Architectes	..	76 115	36,8	39,62	x	x	x	54,50
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	65 618	37,3	33,85	26,04	29,27	36,17	45,67
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	71 112	38,8	35,31	27,62	28,36	43,53	48,58
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	510	79 337	35,8	42,62	33,62	41,18	49,31	61,28
217	Professionnels et professionnelles en informatique	20 090	75 596	37,9	38,30	30,96	37,97	45,11	52,93
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	84 193	38,6	41,96	34,50	41,51	48,77	57,14
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	4 810	66 369	37,9	33,73	27,18	33,35	39,75	45,40
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	71 871	37,4	36,88	33,35	33,87	39,44	53,62
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	1 290	61 523	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	..	63 607	36,0	34,06	29,27	35,57	40,79	51,49
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	..	99 648	37,6	50,99	36,50	48,90	61,69	75,24
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	52 617	35,6	28,66	x	x	x	38,74
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	2 380	74 437	37,8	37,82	31,06	36,41	42,31	56,02

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	81 654	38,7	40,46	32,93	40,11	46,11	58,86
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	64 883	36,0	34,75	x	x	x	54,32
5111	Bibliothécaires	..	70 975	36,4	37,73	x	x	x	57,43
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	67 961	37,1	35,18	27,03	34,17	41,64	50,99
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	63 420	37,6	32,26	26,33	30,69	37,31	45,28
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	77 358	36,7	40,39	28,89	38,82	50,26	58,95
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	63 105	38,3	31,67	26,82	29,93	35,42	44,22
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 990	57 556	38,2	28,93	23,09	28,12	33,71	41,20
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	390	59 062	37,8	30,00	25,10	29,20	34,49	42,39
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 940	57 068	37,5	29,28	23,17	27,92	35,14	42,04
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	57 956	37,7	29,46	26,02	30,79	32,70	42,36
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	20	56 740	38,0	28,60	x	x	x	41,68
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 060	57 764	39,1	28,36	22,52	27,29	33,08	40,06
122	Personnel administratif et de réglementation	9 430	58 578	37,7	29,79	23,55	28,13	34,57	42,78
1221	Agents et agentes d'administration	3 020	52 197	37,3	26,85	22,33	25,98	30,22	38,48

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1222	Adjointes et adjointes de direction	..	64 156	37,0	33,41	28,75	33,41	36,78	49,62
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 090	48 494	37,4	24,91	21,04	23,71	27,54	35,04
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	65 739	36,0	35,20	28,16	35,01	41,47	47,95
1225	Agents et agentes aux achats	..	64 349	38,4	32,10	25,54	30,54	37,69	46,45
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	54 217	37,6	27,69	22,34	26,02	31,72	38,57
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	9 900	50 149	36,1	26,75	22,26	26,44	31,73	39,47
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	8 790	49 246	36,3	26,11	21,88	25,81	30,29	38,60
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	..	57 327	34,5	31,85	28,73	33,37	35,14	46,76
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	320	47 423	37,2	24,49	19,80	24,52	27,51	35,59
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	8 310	51 844	36,5	27,33	22,47	26,25	31,35	39,49
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	..	48 883	37,2	25,32	20,53	24,48	28,77	35,46
221	Personnel technique des sciences physiques	..	59 865	38,7	29,72	23,12	28,67	34,88	44,39
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	58 199	38,9	28,82	21,54	26,96	36,10	42,93
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	62 973	38,4	31,41	28,93	32,31	34,88	47,18
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	41 512	38,4	20,64	x	x	x	27,78
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	36 728	38,1	18,48	x	x	x	24,59
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	..	65 145	38,7	32,27	24,94	32,36	38,05	46,28
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	67 158	39,2	32,83	28,58	33,62	37,48	49,73
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	57 111	37,6	29,08	21,20	27,18	35,71	39,86

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	60 796	39,0	29,87	23,76	30,19	35,65	42,77
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	61 248	39,3	29,92	22,93	28,01	37,25	43,86
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	91 660	39,5	45,65	33,60	40,67	53,90	66,00
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	73 623	38,6	36,58	33,20	36,04	39,95	59,64
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	..	74 845	39,8	36,05	x	x	x	51,78
228	Personnel technique en informatique	9 400	51 356	37,6	26,27	20,80	25,28	30,74	36,69
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	38 077	37,3	19,60	x	x	x	26,48
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	34 912	37,2	18,02	x	x	x	23,54
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	61 307	36,3	32,76	27,17	31,50	39,40	45,80
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	66 763	36,0	35,69	28,77	33,51	40,40	50,46
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	74 903	41,1	34,96	29,49	38,01	40,07	58,81
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	..	84 611	39,9	40,61	x	x	x	65,43
4312	Pompiers et pompières	..	71 750	41,5	33,13	x	x	x	56,74
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	54 021	35,2	29,54	x	x	x	45,35
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	47 394	38,8	23,56	15,94	23,36	29,61	32,19
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	51 228	38,2	25,71	19,49	24,10	30,37	34,19

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	39 135	38,9	19,43	14,76	17,87	22,83	25,90
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	44 108	37,9	22,42	17,91	21,57	26,85	30,31
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	54 478	39,0	26,81	17,23	25,19	32,89	36,50
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	55 668	39,3	27,23	16,62	25,87	33,82	37,26
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	3 210	51 879	35,2	28,28	23,55	26,86	30,49	43,09
631	Superviseurs et superviseuses de services	4 940	42 091	38,8	20,88	14,12	18,56	26,51	28,48
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	36 812	39,9	17,63	...	...	...	24,00
6321	Chefs	..	51 255	40,2	24,24	18,44	21,83	31,12	34,19
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	35 181	39,9	16,88	...	...	...	22,85
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	36 327	39,8	17,47	15,42	16,89	17,20	23,62
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	37 711	39,8	18,16	x	x	x	25,14
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	77 335	39,8	37,21	...	...	...	56,36
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	65 093	39,8	31,36	28,59	32,26	35,92	49,08
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	60 396	39,2	29,45	25,83	29,62	33,77	44,76
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	63 921	39,7	30,86	...	...	...	50,47
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 270	63 992	38,8	31,60	26,86	32,69	37,19	48,34

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	57 582	39,6	27,85	26,36	28,70	29,75	41,79
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	69 433	39,6	33,61	28,87	33,96	37,90	53,28
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	67 629	38,3	34,03	30,63	34,99	38,46	53,14
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	53 888	39,6	26,10	20,17	26,57	31,75	39,32
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	69 011	39,9	33,13	x	x	x	51,26
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	63 374	39,1	31,11	24,48	31,79	39,26	48,70
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	59 485	39,5	28,90	x	x	x	44,24
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	..	73 806	39,9	35,50	26,83	36,83	43,21	50,92
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	82 301	39,8	39,63	35,94	41,07	44,62	57,57
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	67 387	40,0	32,17	x	x	x	44,76
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel	..	65 259	37,3	33,75	27,86	34,11	38,17	49,20
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	51 128	40,9	23,97	19,93	23,95	26,87	32,64
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	63 347	39,7	30,57	26,64	31,93	34,03	47,00
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	..	62 649	39,5	30,35	25,81	31,93	33,87	47,41
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	63 967	40,1	30,54	28,87	33,04	34,03	43,99

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	46 569	40,0	22,33	17,97	21,51	25,62	30,81
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	46 546	40,0	22,30	17,97	21,51	25,67	30,73
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	46 965	39,6	22,85	x	x	x	32,07
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	52 951	39,7	25,55	21,28	24,69	29,45	36,06
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	52 789	40,1	25,23	20,70	24,42	29,28	35,44
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	50 865	37,5	26,15	22,44	27,04	30,42	37,14
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	51 286	37,4	26,46	22,32	27,59	30,42	37,75
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	47 396	38,7	23,54	23,02	23,40	24,98	32,30
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	93 328	41,2	43,42	39,73	43,37	45,33	64,51
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	64 125	40,8	30,16	29,24	30,70	31,63	44,07
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	4 400	69 120	39,9	33,33	24,84	30,33	42,01	48,78
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	61 376	39,6	29,72	25,54	29,73	34,38	46,56
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	8 580	40 058	37,4	20,60	17,23	19,72	23,17	29,88
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	7 040	40 099	37,3	20,66	17,28	19,82	23,23	29,98
1414	Réceptionnistes	1 070	37 145	37,2	19,23	16,45	18,50	21,49	27,32
142	Commis en bureautique et en éditique	1 020	38 280	37,6	19,59	15,70	18,79	22,21	28,02
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	10 730	41 103	37,0	21,35	17,79	20,58	23,67	31,00
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	46 471	37,0	24,05	18,77	23,93	29,52	35,81

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	..	45 551	37,2	23,29	x	x	x	35,27
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	47 324	37,0	24,43	20,24	24,23	28,74	37,16
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	37 168	36,7	19,50	15,75	17,64	23,91	29,04
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	37 536	36,8	19,66	15,75	17,57	24,27	29,43
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	14 300	41 939	39,2	20,52	15,88	19,81	24,86	29,27
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	45 797	39,5	22,28	17,48	21,36	28,81	33,35
1523	Coordonneurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	49 237	38,8	24,44	19,82	23,56	28,33	35,67
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	..	38 573	38,7	19,15	14,95	18,21	22,58	26,56
1525	Répartiteurs et répartitrices	780	47 442	40,3	22,62	19,07	21,38	25,12	30,87
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	52 671	39,1	25,80	20,96	27,37	30,75	37,38
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	..	42 851	36,1	22,60	x	x	x	32,21
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	34 330	39,9	16,48	...	...	...	21,27
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	17 410	39 165	36,9	20,35	16,86	20,04	23,44	29,23
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	12 700	40 549	37,6	20,71	16,86	20,54	24,42	29,48
656	Autre personnel des services personnels	..	30 044	37,7	15,20	12,86	13,66	16,36	21,53
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	46 990	38,9	23,35	x	x	x	33,43
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	13 630	40 646	39,5	19,68	15,18	18,83	24,02	28,09
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	45 368	42,1	20,93	17,35	19,98	25,13	28,89
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	46 051	..	..	..	..	..	..

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdom.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	42 812	39,9	20,54	x	x	x	29,77
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	59 103	39,8	28,36	23,81	29,49	32,18	43,14
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	59 270	39,8	28,45	23,98	29,49	32,18	43,20
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien	..	51 843	40,1	24,78	21,22	24,15	28,40	36,83
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	59 531	40,6	28,15	x	x	x	39,89
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	33 764	40,0	16,19	x	x	x	22,26
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	56 782	40,2	27,15	23,97	26,10	30,80	42,12
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	24 190	39,3	11,79	x	x	x	15,77
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	41 607	39,1	20,45	17,95	19,61	21,83	29,57
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	40 397	36,9	21,17	15,93	21,79	26,20	30,72
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	32 652	37,5	16,90	x	x	x	23,65
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	49 480	39,0	24,20	16,87	24,16	30,60	37,76
Formation en cours d'emploi									
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	27 616	39,3	13,54	10,98	12,83	14,65	18,25
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	25 197	37,9	12,73	10,36	11,32	13,68	16,84

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	34 121	39,5	16,58	x	x	x	22,70
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	5 370	37 199	38,7	18,43	15,53	16,41	21,19	26,38
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	34 053	40,0	16,32	13,68	13,88	17,80	22,17
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	3 970	39 423	38,7	19,52	16,20	16,41	22,93	28,28
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	31 037	39,4	15,08	x	x	x	21,30
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	28 338	39,4	13,81	x	x	x	18,97
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	..	54 002	39,8	26,00	19,56	25,87	32,68	40,15
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	..	56 688	39,6	27,32	20,41	30,16	33,98	43,18
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	..	48 777	40,0	23,43	17,50	23,64	27,30	34,40
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	44 146	39,9	21,22	15,09	21,51	24,86	30,96
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	52 879	40,0	25,31	22,43	25,68	28,94	37,00
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	46 101	40,0	22,09	x	x	x	31,46
8614	Manoeuvres des mines	..	60 064	40,4	28,55	25,74	28,88	29,02	42,80
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	22 250	40 119	39,5	19,47	16,18	18,83	23,09	28,37

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	91 279	36,8	48,18	x	x	x	79,38
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	79 544	40,2	38,25	...	...	...	67,23
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73 912	36,7	38,85	31,01	36,47	45,37	59,07
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88 201	36,7	46,56	x	x	x	77,03
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	87 286	37,8	44,32	x	x	x	71,21
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 065	36,7	40,42	33,96	39,44	45,47	63,31
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 216	35,7	39,93	x	x	x	63,37
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	69 139	37,3	35,54	33,35	33,87	39,24	51,94
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67 526	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	65 291	36,0	34,98	30,16	35,57	40,79	53,34
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83 983	40,0	40,78	x	x	x	71,46
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80 636	40,1	38,90	x	x	x	68,69
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	72 595	36,3	38,38	33,08	40,81	44,17	59,64

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	66 312	36,9	34,53	31,52	34,96	36,60	51,44
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	77 209	36,4	40,55	x	x	x	64,25
5123	Journalistes	72 686	36,0	38,68	34,34	41,64	44,17	60,29
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	60 838	39,5	29,67	x	x	x	43,09
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	53 505	37,8	27,32	21,24	27,07	32,70	41,77
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	60 783	35,3	33,15	x	x	x	53,07
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	53 366	37,0	27,74	23,86	27,07	30,22	43,02
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	48 562	38,9	24,16	x	x	x	36,23
122	Personnel administratif et de réglementation	60 787	35,9	32,53	27,03	31,89	36,78	52,59
1221	Agents et agentes d'administration	58 788	35,7	31,63	26,96	30,22	32,91	50,50
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 567	36,1	28,59	x	x	x	45,25
1225	Agents et agentes aux achats	64 032	37,1	33,34	27,07	31,62	40,00	52,86
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 999	33,7	30,88	27,75	33,62	34,05	53,86
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	53 789	33,7	30,79	27,74	33,62	34,05	53,76
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	56 725	37,8	28,94	...	...	...	47,94
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	51 872	34,9	28,55	24,93	26,76	33,73	44,91

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	55 505	34,9	30,63	26,62	31,35	34,85	50,39
221	Personnel technique des sciences physiques	65 581	38,5	32,70	28,71	32,31	34,88	51,61
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	65 815	39,4	32,17	26,96	28,30	40,35	52,04
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	65 412	37,9	33,09	32,08	32,44	34,88	51,29
222	Personnel technique des sciences de la vie	48 400	37,2	24,90	x	x	x	36,18
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	69 182	38,6	34,34	32,36	35,95	37,06	57,00
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	70 380	39,3	34,35	30,98	35,70	37,48	53,72
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	58 298	36,0	31,05	26,16	32,22	38,09	47,89
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	70 941	38,9	34,99	...	...	...	59,32
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	93 668	39,3	47,26	x	x	x	68,65
228	Personnel technique en informatique	54 105	37,0	28,05	23,45	28,76	31,68	42,63
323	Personnel technique en soins de santé	45 629	36,2	24,16	x	x	x	35,65
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	53 589	36,1	29,12	x	x	x	41,97
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	71 422	35,4	38,78	x	x	x	64,58
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74 505	41,2	34,72	29,49	37,80	40,07	58,76
4312	Pompiers et pompières	71 325	41,6	32,86	x	x	x	56,75
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	58 881	38,3	29,60	26,02	30,22	33,72	44,23
523	Annonces et annonceurs, autres artistes de spectacle, n.c.a.	75 740	34,4	42,16	x	x	x	58,23

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62 274	37,7	32,09	x	x	x	47,69
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	45 349	36,2	23,92	x	x	x	33,95
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	55 937	37,8	28,41	22,27	27,07	33,24	42,72
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	58 098	37,7	29,57	23,38	30,22	35,50	44,68
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	49 540	35,0	27,15	x	x	x	41,02
631	Superviseurs et superviseuses de services	60 474	38,4	30,25	23,70	29,27	37,95	43,98
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	37 350	39,9	17,90	x	x	x	24,39
6322	Cuisiniers et cuisinières	36 768	39,9	17,62	x	x	x	23,89
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	33 839	39,6	16,38	16,29	17,02	17,21	22,50
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 414	39,9	37,66	...	...	...	59,01
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	65 825	39,8	31,69	29,98	33,77	35,92	49,91
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61 611	39,3	29,98	25,96	30,58	33,77	46,09
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65 006	38,7	32,09	27,92	33,15	37,19	49,55
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 807	39,5	29,00	27,97	28,70	30,10	45,08
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	70 359	39,6	34,10	30,04	34,89	38,54	54,62
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	68 574	38,2	34,60	30,77	35,11	38,46	54,33

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	64 147	39,8	30,93	27,76	29,22	35,06	49,74
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	69 011	39,9	33,13	x	x	x	51,26
729	Autre personnel des métiers de la construction	69 619	39,0	34,25	x	x	x	55,48
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	72 346	37,9	36,57	x	x	x	59,93
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	67 478	39,4	32,82	x	x	x	52,56
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73 228	40,1	34,99	31,47	33,91	38,36	55,77
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	74 983	40,0	35,93	x	x	x	60,87
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	64 898	39,7	31,28	28,57	32,35	34,03	48,81
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	63 756	39,6	30,83	26,87	31,93	34,79	48,95
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	67 026	40,1	32,02	32,35	33,12	34,03	46,72
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	57 235	40,0	27,52	x	x	x	41,14
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 219	40,0	27,93	x	x	x	41,78
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	58 541	40,3	27,82	24,01	28,70	30,36	41,57
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	58 967	40,4	27,99	24,00	28,78	30,36	41,83
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	60 488	40,1	28,91	x	x	x	43,55

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 878	37,0	26,99	x	x	x	39,31
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	52 114	37,0	27,15	x	x	x	39,60
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	52 028	40,1	24,88	x	x	x	38,25
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	77 257	40,0	37,31	x	x	x	59,35
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	66 143	39,7	31,91	28,70	31,96	36,05	52,41
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	48 072	36,6	25,17	21,24	25,12	27,88	38,83
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	47 640	36,4	25,06	21,24	24,94	27,33	38,33
1414	Réceptionnistes	44 441	36,3	23,63	19,92	22,50	26,19	37,58
142	Commis en bureautique et en éditique	44 465	37,4	22,82	19,82	22,21	25,61	34,85
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	50 019	36,3	26,53	22,00	25,52	30,37	41,31
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	57 505	37,2	29,64	26,36	30,09	33,35	47,26
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	55 849	37,5	28,51	26,23	28,55	30,87	46,48
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	61 538	36,1	32,69	...	...	...	50,27
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	49 098	35,2	26,79	23,97	26,38	29,70	44,55
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	49 105	35,2	26,81	23,94	26,38	29,96	44,64
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	46 075	39,2	22,56	17,38	22,91	26,93	33,70
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	55 060	39,2	26,95	23,63	26,93	30,52	42,79
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50 786	38,0	25,87	19,49	25,12	30,72	39,67

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
1525	Répartiteurs et répartitrices	54 056	38,7	26,89	21,69	26,51	30,95	38,43
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	58 245	39,2	28,48	27,51	29,47	30,75	42,32
341	Personnel de soutien des services de santé	37 523	36,4	19,74	19,46	19,50	20,09	29,26
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	29 271	39,3	14,30	11,34	14,18	17,35	19,04
651	Personnel des services des aliments et des boissons	18 778	39,8	9,04	8,79	8,90	8,94	11,65
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	33 504	40,0	16,07	...	...	...	20,74
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	45 355	37,1	23,47	20,84	23,97	26,11	34,83
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 725	37,6	23,88	20,91	24,45	26,58	35,12
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	57 965	38,6	28,94	x	x	x	43,19
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 941	40,0	22,50	18,26	22,72	26,27	33,23
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	48 567	41,2	22,85	18,82	23,00	26,65	32,44
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	50 664	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	46 986	40,0	22,51	x	x	x	33,21
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	60 292	39,8	28,93	24,84	29,55	32,18	44,22
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	60 499	39,8	29,04	x	x	x	44,31
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	52 149	40,1	24,93	21,22	24,15	28,54	37,11
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	58 745	39,8	28,26	21,82	29,49	33,94	44,88
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	39 996	39,3	19,52	18,71	19,40	19,81	28,74

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	61 546	39,8	29,68	...	...	...	48,13
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	56 971	39,5	27,61	24,15	30,58	30,60	43,64
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	24 954	39,4	12,16	10,53	11,05	14,42	16,14
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	27 346	39,0	13,51	10,68	13,21	14,46	18,31
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	28 619	39,7	13,84	x	x	x	18,77
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	38 921	38,4	19,38	15,98	16,41	21,95	28,42
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	32 399	37,8	16,39	x	x	x	22,98
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	38 303	40,0	18,35	x	x	x	25,51
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 580	38,5	20,16	16,20	16,41	25,63	29,88
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	41 657	39,5	20,11	x	x	x	30,90
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	42 129	39,5	20,31	x	x	x	31,73
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	61 770	40,1	29,62	25,84	31,41	34,50	48,55
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	64 470	40,0	30,92	x	x	x	51,88
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	55 441	40,3	26,57	x	x	x	40,99
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	52 410	39,9	25,17	21,63	23,77	30,85	38,07
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	51 786	39,9	24,88	21,63	23,77	29,54	37,41
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	55 113	40,1	26,34	25,68	25,74	29,02	39,11
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 627	39,6	20,65	17,25	19,15	23,26	30,71

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	109 907	38,0	55,69	44,44	54,09	63,83	78,32
0113	Directeurs et directrices des achats	108 829	38,0	55,03	46,36	54,11	62,45	76,76
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	111 062	37,7	56,74	42,95	53,19	67,90	79,06
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	117 155	37,9	59,36	49,67	58,78	68,36	81,80
0211	Directeurs et directrices des services de génie	121 182	38,3	60,76	50,93	61,01	69,58	83,92
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	108 365	37,2	56,25	39,60	54,80	65,15	77,02
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	113 709	37,6	58,17	49,47	57,08	66,10	79,93
031	Directeurs et directrices des soins de santé	100 597	35,4	54,35	x	x	x	75,74
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	88 468	36,3	46,97	41,22	47,30	50,91	68,82
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	89 850	35,0	49,20	46,19	47,53	51,78	68,98
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	81 973	40,1	38,90	x	x	x	66,56
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	46 369	38,7	22,95	15,40	20,15	25,64	30,63
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	50 475	38,8	24,96	18,74	22,03	27,36	33,19
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	50 060	38,8	24,76	18,53	21,83	27,32	32,90
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	96 922	38,3	48,90	39,06	46,77	57,91	67,59
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	133 803	40,4	63,71	53,80	60,65	70,23	93,85

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	110 559	39,0	54,51	44,47	52,30	63,05	77,44
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	111 073	39,1	54,71	44,63	52,32	63,31	77,79
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	97 765	37,8	49,50	x	x	x	68,67
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	67 931	38,2	34,21	26,34	33,13	41,25	47,30
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	70 791	37,3	36,48	28,46	35,43	43,30	51,89
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73 988	37,3	38,12	29,43	37,32	45,28	54,20
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	66 456	37,2	34,37	26,73	32,73	39,94	48,41
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	68 884	38,4	34,41	26,16	33,05	38,83	46,88
2112	Chimistes	62 785	38,5	31,39	24,73	28,15	36,83	43,49
2113	Géoscientifiques et océanographes	86 715	39,5	41,94	33,45	38,37	50,74	58,02
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	68 186	37,8	34,58	27,09	33,22	38,30	45,82
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	65 394	37,6	33,45	25,28	31,48	39,81	46,25
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	63 731	37,3	32,86	24,71	30,70	39,08	44,26
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	82 942	38,9	41,12	37,53	40,75	42,68	65,83
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	60 077	38,1	30,27	x	x	x	40,88
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	80 661	38,1	40,62	31,38	38,92	47,69	55,37
2152	Architectes paysagistes	69 292	37,6	35,36	x	x	x	46,49

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 560	38,0	38,24	30,81	37,93	45,03	52,68
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84 121	38,6	41,90	34,43	41,48	48,70	56,98
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	66 131	37,9	33,54	27,12	33,02	39,59	44,91
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	78 621	37,7	40,20	32,55	38,58	47,67	57,59
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	60 786	..	..	..	..	..	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 564	37,4	37,24	30,29	35,40	43,00	53,03
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	81 803	38,5	40,68	32,63	41,32	46,46	57,47
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	66 339	35,8	35,91	x	x	x	51,11
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	65 714	37,5	33,62	26,07	30,72	38,84	47,01
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	63 095	37,7	32,01	26,08	30,66	37,54	44,61
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	77 409	36,8	40,33	28,49	38,49	48,68	57,21
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	63 216	38,2	31,77	26,81	29,95	35,48	44,28
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	67 354	38,1	33,93	26,37	33,56	39,84	44,65
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	67 968	38,1	34,27	26,39	33,56	39,99	45,09

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	57 924	38,3	29,07	23,11	28,13	34,18	41,15
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	58 930	38,0	29,76	25,00	29,11	33,85	41,65
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	57 323	37,5	29,39	23,05	28,12	35,62	41,98
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	56 740	38,0	28,60	x	x	x	41,68
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58 587	39,1	28,73	22,85	27,60	33,39	40,39
122	Personnel administratif et de réglementation	58 348	37,9	29,50	23,11	27,62	34,24	41,85
1221	Agents et agentes d'administration	50 982	37,6	25,97	21,76	24,81	28,84	36,46
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	48 115	37,5	24,64	20,45	23,55	27,30	34,34
1225	Agents et agentes aux achats	64 365	38,5	32,04	25,51	30,46	37,43	46,16
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	49 409	36,6	25,96	21,86	25,71	29,58	37,09
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	48 262	36,9	25,10	21,36	25,16	28,39	35,81
125	Sténographes judiciaires, transcrip-teurs et transcrip-trices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	45 281	37,1	23,47	18,93	23,38	26,56	32,81
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	51 841	36,7	27,21	22,26	26,04	31,19	39,00
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	48 021	37,5	24,63	20,15	23,86	27,73	33,74
221	Personnel technique des sciences physiques	56 929	38,8	28,19	20,41	25,23	33,79	40,85
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	56 078	38,8	27,88	x	x	x	40,45
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	59 790	39,0	29,21	22,01	28,88	33,99	42,19

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
222	Personnel technique des sciences de la vie	41 280	38,5	20,50	x	x	x	27,52
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64 573	38,7	31,98	24,41	31,55	38,39	44,84
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62 592	39,0	30,66	24,09	30,53	36,83	44,16
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 020	37,8	28,93	21,09	26,90	35,40	39,29
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	59 108	39,0	29,01	22,42	27,66	35,63	40,18
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	59 413	39,3	29,04	22,10	26,21	35,92	41,68
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	86 339	40,0	41,36	x	x	x	59,17
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	114 885	39,9	55,18	x	x	x	79,13
228	Personnel technique en informatique	50 767	37,7	25,89	20,44	24,70	30,58	35,47
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	37 820	37,4	19,42	x	x	x	26,19
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63 767	36,3	33,91	27,92	32,85	39,86	46,99
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	66 353	36,0	35,42	28,64	33,23	39,88	49,28
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	81 463	40,1	38,93	x	x	x	59,64
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	42 625	39,0	21,05	15,94	19,67	25,70	27,56
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 353	38,2	25,20	19,35	23,80	29,56	33,17
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	38 311	39,2	18,83	13,99	17,36	21,45	24,96

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43 752	38,3	21,99	17,86	20,66	26,52	29,36
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	54 299	39,2	26,61	16,32	24,91	32,89	35,79
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	55 354	39,5	26,93	16,07	25,03	33,57	36,37
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	49 971	38,1	25,29	18,88	24,53	29,48	33,32
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	49 446	36,6	26,04	21,92	25,12	28,50	38,46
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	52 183	35,2	28,43	23,58	26,95	30,58	43,35
631	Superviseurs et superviseuses de services	41 792	38,8	20,73	14,04	18,31	26,39	28,23
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	35 539	39,9	16,97	12,24	15,26	19,01	23,09
6321	Chefs	49 106	40,4	23,12	18,15	20,75	25,01	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	30 009	39,8	14,47	11,67	13,26	16,34	19,50
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	76 231	39,8	36,76	29,96	37,74	43,05	53,66
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	52 848	39,1	25,89	22,91	25,10	28,82	35,51
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	51 108	38,6	25,42	22,93	23,75	28,48	34,79
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	56 539	38,9	27,94	22,02	26,72	34,09	39,74
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	51 452	40,1	24,69	x	x	x	33,14
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	59 100	40,3	28,16	23,48	26,18	30,24	39,02
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	55 708	39,8	26,81	x	x	x	39,10
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	39 301	39,3	19,23	x	x	x	25,17

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73 839	39,9	35,53	26,50	37,27	43,61	50,65
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82 776	39,8	39,87	36,54	41,41	44,63	57,36
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	51 128	40,9	23,97	19,93	23,95	26,87	32,64
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	53 554	39,5	26,08	21,39	25,81	30,80	35,91
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	55 759	39,2	27,36	22,70	27,55	33,87	38,10
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	49 693	40,1	23,65	x	x	x	31,68
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	41 870	40,0	20,05	17,25	19,90	23,29	26,41
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	41 780	40,0	20,01	17,22	19,87	23,29	26,37
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	48 451	39,2	23,71	20,30	22,43	26,54	31,66
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	47 414	39,8	22,82	20,29	22,11	24,69	30,04
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	48 535	38,6	24,21	19,29	23,33	27,33	32,50
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	48 832	38,6	24,42	x	x	x	32,68
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 715	39,9	33,62	25,22	30,56	42,40	49,13
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	72 949	38,9	35,85	27,10	36,83	42,72	52,78
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	52 107	39,4	25,47	20,43	24,44	30,19	35,49

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	37 836	37,6	19,34	16,67	18,85	21,53	27,54
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38 033	37,5	19,45	16,77	19,02	21,68	27,82
1414	Réceptionnistes	35 334	37,4	18,14	16,19	17,96	20,25	24,94
142	Commis en bureautique et en éditique	35 378	37,8	18,07	14,65	16,84	20,66	24,93
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	39 135	37,2	20,21	17,43	19,87	22,43	28,84
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	38 219	36,9	19,87	16,55	19,64	23,27	27,54
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	40 821	36,7	21,32	19,05	20,54	24,20	30,14
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	32 147	37,7	16,36	x	x	x	21,14
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	33 615	37,2	17,32	15,68	16,61	18,48	24,85
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	33 686	37,4	17,28	15,46	16,06	18,19	24,87
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	33 067	35,9	17,67	x	x	x	24,64
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	38 987	39,2	19,07	14,65	18,88	22,49	26,19
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	36 563	39,2	17,86	12,63	16,90	21,89	24,41
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	35 375	39,8	17,03	13,63	17,43	19,89	23,35
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	48 684	39,1	23,92	19,82	22,94	28,30	34,31
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	39 249	38,1	19,72	16,56	19,16	22,10	26,85
1525	Répartiteurs et répartitrices	45 874	40,7	21,61	18,86	20,98	23,38	29,21
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	45 372	39,1	22,29	19,12	20,79	25,88	30,93
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	40 024	39,8	19,29	15,96	18,59	20,65	24,93

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	36 892	36,9	19,21	16,26	18,87	21,78	27,19
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	37 561	37,7	19,18	15,84	18,81	22,05	26,81
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	32 860	39,2	16,15	x	x	x	21,83
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	35 136	39,0	17,21	13,51	16,15	22,46	23,61
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	39 871	43,7	17,63	15,70	17,40	19,60	23,34
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	40 917	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	29 898	39,8	14,44	11,64	12,91	17,06	19,26
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	36 109	39,8	17,40	x	x	x	23,09
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	45 897	40,0	21,97	x	x	x	31,30
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	43 489	39,0	21,54	x	x	x	30,52
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	36 390	38,2	18,26	15,32	16,59	22,09	26,33
Formation en cours d'emploi								
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	27 895	39,5	13,58	11,19	12,12	15,06	18,19
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	23 452	36,9	12,16	10,25	11,15	12,81	15,82
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	33 252	39,2	16,25	12,58	15,21	19,22	21,96
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	29 112	40,0	13,95	x	x	x	18,31
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	36 225	39,0	17,74	13,93	16,37	21,07	24,09

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	27 467	39,4	13,39	x	x	x	18,31
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	27 442	39,4	13,38	x	x	x	18,30
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	41 169	39,3	20,02	17,49	19,25	22,13	26,92
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	41 511	39,0	20,30	18,37	19,62	21,80	27,12
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	40 669	39,6	19,61	16,27	17,91	23,32	26,64
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	29 207	39,7	14,08	12,41	14,82	15,09	18,64
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	43 213	39,8	20,82	x	x	x	28,23
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	34 111	39,2	16,65	x	x	x	22,91

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	100 574	38,0	51,06	41,39	47,68	57,41	68,10
0113	Directeurs et directrices des achats	102 214	37,8	51,83	42,95	49,26	59,08	71,74
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	106 248	38,3	53,59	40,06	47,02	58,49	70,29
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	88 335	38,5	44,38	34,44	42,72	51,65	59,56
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	102 077	37,8	52,24	37,48	50,17	62,91	69,03
0211	Directeurs et directrices des services de génie	96 724	39,2	47,62	34,24	43,80	60,25	63,70
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	106 757	36,4	56,73	x	x	x	75,88
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	104 305	37,5	53,60	43,52	50,32	64,20	69,09
031	Directeurs et directrices des soins de santé	98 588	35,2	53,72	x	x	x	74,48
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	89 850	35,0	49,20	46,19	47,53	51,78	68,98
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	106 636	39,3	52,07	44,67	51,30	57,87	69,11
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	49 943	39,4	24,36	20,37	23,30	25,91	31,08
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	49 805	39,3	24,31	20,22	23,23	26,03	31,00
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	78 313	39,0	38,83	32,85	35,56	41,13	53,24
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	79 133	38,8	39,49	32,18	37,41	41,75	52,62
0731	Directeurs et directrices des transports	78 411	40,2	37,47	x	x	x	52,68
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	102 060	38,9	50,71	39,95	48,17	57,44	69,98

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	104 023	39,0	51,55	38,88	49,28	60,08	71,56
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	69 887	38,1	35,23	28,99	34,05	40,43	47,54
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	61 778	37,3	31,87	25,01	30,14	38,17	42,59
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	62 148	37,7	31,76	26,27	30,77	38,13	43,14
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	64 981	37,3	33,58	25,52	32,03	40,79	43,64
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	58 239	37,2	30,17	24,50	28,96	35,60	41,13
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	65 983	37,3	33,93	x	x	x	45,42
2112	Chimistes	65 504	36,7	34,29	x	x	x	48,17
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	65 882	37,3	34,09	24,71	29,79	42,29	45,19
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	70 347	37,0	36,68	x	x	x	48,67
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 786	39,1	40,11	32,72	39,52	47,24	55,89
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	77 823	38,3	39,01	31,46	36,61	44,69	54,68
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	76 383	36,8	39,84	x	x	x	53,98
217	Professionnels et professionnelles en informatique	67 257	38,5	33,62	25,64	31,55	40,05	42,86
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	73 750	39,3	36,21	29,15	32,95	41,31	46,44
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	59 938	38,4	30,06	22,62	27,79	35,93	38,17
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	71 471	37,0	37,12	33,59	33,87	39,95	53,61

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	60 503	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	63 607	36,0	34,06	29,27	35,57	40,79	51,49
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	75 288	37,5	38,63	x	x	x	52,81
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	84 248	37,8	42,76	x	x	x	59,97
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	59 001	36,5	31,18	26,04	28,89	34,67	42,43
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	55 975	36,2	29,65	x	x	x	39,18
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	61 781	36,8	32,53	x	x	x	45,81
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	64 349	37,9	32,72	25,72	32,65	38,31	42,63
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	65 248	37,9	33,23	25,95	32,67	38,33	43,28
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	55 101	38,6	27,59	20,84	25,28	32,50	38,27
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	54 958	38,0	28,09	x	x	x	38,56
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	55 597	39,1	27,31	22,70	25,41	30,79	38,00
122	Personnel administratif et de réglementation	52 981	37,8	26,91	22,04	25,80	30,42	37,05
1221	Agents et agentes d'administration	51 189	37,4	26,37	22,49	26,79	29,19	37,12

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1222	Adjoints et adjointes de direction	59 301	37,5	30,61	x	x	x	42,37
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	48 393	38,0	24,41	21,12	23,52	26,44	31,13
1225	Agents et agentes aux achats	54 662	37,9	27,55	21,78	25,00	32,27	38,29
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	49 188	35,8	26,51	20,56	26,58	33,07	37,59
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	43 677	36,7	22,80	18,98	21,87	26,57	31,83
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	46 203	36,3	24,43	x	x	x	33,41
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	52 647	37,0	27,33	22,65	26,43	30,58	38,73
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	47 201	37,7	24,06	21,45	23,20	25,85	32,73
221	Personnel technique des sciences physiques	48 661	39,0	23,93	18,79	23,01	27,05	33,51
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47 010	38,9	23,16	18,35	22,37	25,95	32,32
222	Personnel technique des sciences de la vie	36 683	38,0	18,47	x	x	x	23,89
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60 105	38,8	29,71	22,12	28,32	35,82	42,09
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	52 390	38,6	25,90	x	x	x	36,47
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	50 584	38,2	25,33	18,66	24,65	28,68	35,02
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73 759	40,0	35,34	x	x	x	50,47
228	Personnel technique en informatique	47 947	38,0	24,23	19,02	23,08	28,17	30,94
323	Personnel technique en soins de santé	45 794	36,4	24,10	22,16	24,59	26,51	35,14
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	58 942	36,2	31,91	x	x	x	43,62

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	46 987	38,5	23,46	19,59	22,92	26,61	32,50
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	44 793	38,9	22,14	18,11	20,50	24,58	29,08
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	45 289	37,9	23,00	x	x	x	31,21
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	51 725	39,9	24,86	x	x	x	32,38
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	51 877	39,9	24,93	x	x	x	32,43
631	Superviseurs et superviseuses de services	36 144	39,0	17,82	14,65	15,99	19,16	23,15
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	41 868	38,6	20,79	20,55	20,69	21,12	29,91
6322	Cuisiniers et cuisinières	41 642	38,5	20,75	20,66	20,69	21,12	30,12
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	35 499	40,0	17,01	x	x	x	22,57
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	67 074	39,5	32,45	30,54	35,56	35,92	50,43
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	59 298	38,8	29,14	x	x	x	42,82
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	54 464	39,3	26,60	21,91	26,15	29,77	37,34
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	50 854	39,1	25,05	x	x	x	34,11
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	61 972	39,4	30,20	x	x	x	44,14
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	44 939	39,7	21,69	x	x	x	29,30

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	64 436	40,6	30,84	x	x	x	42,59
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	70 650	40,1	33,78	25,32	29,36	41,23	46,74
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	53 162	39,2	25,94	21,86	25,76	29,61	37,09
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	54 617	39,0	26,74	23,08	26,19	30,42	38,71
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	46 912	39,7	22,59	20,60	21,88	23,73	30,52
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	46 454	39,6	22,51	20,30	22,01	24,29	30,08
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	46 521	40,0	22,29	20,30	22,01	24,29	29,85
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57 385	40,1	27,50	22,17	27,18	28,89	38,54
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	54 787	38,3	27,47	x	x	x	42,14
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	36 028	37,7	18,40	15,79	18,17	20,81	25,39
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	36 128	37,7	18,47	15,62	18,35	21,10	25,47
1414	Réceptionnistes	35 324	37,9	17,93	16,14	17,39	20,07	24,75
142	Commis en bureautique et en éditique	35 115	37,8	17,79	x	x	x	23,60
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	39 489	37,8	20,11	17,58	19,40	22,54	28,01
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	35 550	37,0	18,43	x	x	x	25,62
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	32 493	37,0	16,78	x	x	x	25,20
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	32 493	37,0	16,78	x	x	x	25,20

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	40 103	39,5	19,51	16,70	19,09	22,70	27,07
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	44 300	39,6	21,46	19,03	21,00	23,45	30,21
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	47 110	39,3	23,05	20,09	22,70	24,78	32,71
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	38 296	39,4	18,63	16,11	17,39	19,42	25,09
1525	Répartiteurs et répartitrices	45 624	41,3	21,19	18,50	19,97	22,44	27,91
341	Personnel de soutien des services de santé	34 578	36,8	18,06	x	x	x	25,79
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	42 851	36,1	22,60	x	x	x	32,21
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	33 033	39,0	16,17	12,38	15,68	19,04	22,48
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 390	39,4	19,11	x	x	x	26,17
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	39 261	37,4	20,18	16,95	20,16	22,95	28,04
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	39 003	38,3	19,54	16,00	19,00	22,71	26,94
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	34 397	39,4	16,77	14,39	16,27	18,26	22,99
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 459	45,1	18,58	16,25	17,84	22,52	25,05
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	42 573	..	..	..	..	..	..
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	62 882	40,0	30,15	x	x	x	42,71
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	41 785	39,8	20,13	17,97	21,74	21,83	27,59
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	32 302	38,2	16,21	x	x	x	22,68

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Formation en cours d'emploi								
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	28 512	39,3	13,91	x	x	x	18,65
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	24 635	35,7	13,14	10,75	12,20	14,65	17,21
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	35 520	38,4	17,67	15,19	17,36	19,80	24,77
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	35 509	38,1	17,77	14,05	16,88	20,61	24,67
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	26 255	39,1	12,90	x	x	x	17,72
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	52 988	39,9	25,46	21,34	25,84	30,16	36,79
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	55 883	39,8	26,87	25,84	28,72	30,16	39,10
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	44 517	40,0	21,33	x	x	x	29,94
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	53 328	39,6	25,85	x	x	x	37,77
8614	Manoeuvres des mines	61 903	39,4	30,13	x	x	x	44,58
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	36 262	39,3	17,67	14,24	17,53	21,57	25,33

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	112 119	38,0	56,79	45,94	55,88	64,44	80,77
0113	Directeurs et directrices des achats	110 638	38,0	55,90	46,90	54,14	63,93	78,13
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	112 329	37,5	57,57	43,36	54,94	69,63	81,44
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	101 172	37,3	51,94	39,55	49,76	61,47	72,86
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	105 880	37,5	54,19	45,48	52,03	60,82	77,92
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	105 821	37,3	54,39	x	x	x	78,06
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	121 407	37,9	61,36	52,23	60,34	69,10	85,41
0211	Directeurs et directrices des services de génie	125 834	38,1	63,26	54,58	62,68	70,35	87,87
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	110 488	38,2	55,62	45,65	54,77	63,82	78,47
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	115 806	37,6	59,19	50,46	57,48	66,30	82,41
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	99 759	38,2	50,18	39,91	48,80	59,10	69,60
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	46 185	38,6	22,94	15,52	20,13	25,07	30,70
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	50 606	38,7	25,11	17,89	21,47	27,65	33,73
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	50 121	38,7	24,87	17,87	21,36	27,41	33,37
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	106 456	38,2	53,72	44,16	53,18	62,08	74,10
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	101 626	38,2	51,39	41,64	50,91	59,57	71,65
0731	Directeurs et directrices des transports	93 073	39,2	45,57	36,06	43,10	54,61	64,15

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	113 116	39,0	55,65	45,70	53,55	63,66	79,70
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	113 010	39,1	55,58	45,67	53,39	63,63	79,51
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	68 392	38,2	34,50	26,32	33,22	41,66	48,00
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	73 884	37,9	37,53	30,66	36,41	43,21	56,32
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74 452	38,9	36,75	33,48	36,41	39,60	58,56
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	75 446	37,2	38,91	30,45	38,08	46,14	56,30
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	70 645	37,1	36,62	28,39	34,91	42,07	52,93
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	70 976	39,2	34,76	25,44	32,21	41,41	47,87
2112	Chimistes	61 612	39,3	30,13	23,48	26,09	35,05	41,64
2113	Géoscientifiques et océanographes	86 354	39,5	41,78	33,35	38,29	50,96	57,76
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	74 219	38,5	37,02	26,48	33,77	44,03	50,32
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	65 147	37,7	33,12	25,76	31,74	39,40	46,79
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	60 490	37,4	30,99	24,85	29,68	36,13	42,10
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	82 942	38,9	41,12	37,53	40,75	42,68	65,83
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	80 598	37,9	40,73	31,32	38,86	47,97	55,48
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	85 283	38,5	42,49	34,05	41,40	49,58	60,92
2151	Architectes	76 115	36,8	39,62	x	x	x	54,50

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
2152	Architectes paysagistes	69 292	37,6	35,36	x	x	x	46,49
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	65 618	37,3	33,85	26,04	29,27	36,17	45,67
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	79 848	35,7	43,10	33,30	42,07	50,69	62,61
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 219	37,8	39,21	32,35	38,91	45,73	54,99
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	86 026	38,5	42,97	36,00	42,68	49,50	59,09
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	69 798	37,6	35,68	30,02	35,55	41,01	49,48
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73 713	39,3	35,76	32,56	33,44	38,57	53,65
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	61 723	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	101 046	37,6	51,75	36,78	49,71	62,46	76,77
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	74 399	37,8	37,78	31,00	36,38	42,04	56,17
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	81 440	38,8	40,26	32,86	39,18	46,02	58,77
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	60 465	37,1	31,22	x	x	x	54,72
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	69 282	37,2	35,76	27,40	35,24	42,38	52,24
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	66 208	38,1	33,24	26,71	33,19	37,83	47,46
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	78 101	36,7	40,75	28,91	38,96	50,39	59,71

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5123	Journalistes	68 602	35,9	36,58	27,18	38,23	44,17	55,94
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	63 473	38,7	31,43	26,70	30,13	35,46	43,80
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	57 984	38,2	29,16	23,66	28,49	33,76	41,71
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	58 096	37,8	29,51	25,16	29,30	34,24	41,75
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	57 469	37,4	29,51	23,86	28,26	34,82	42,72
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	56 740	38,0	28,60	x	x	x	41,68
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58 176	39,1	28,56	22,36	27,55	33,57	40,45
122	Personnel administratif et de réglementation	59 944	37,7	30,49	23,96	28,96	35,52	44,20
1221	Agents et agentes d'administration	52 421	37,3	26,96	22,18	25,63	30,22	38,78
1222	Adjoints et adjointes de direction	65 488	36,8	34,17	29,68	34,44	36,78	51,67
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	48 525	37,2	25,06	20,64	23,72	27,81	36,33
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	66 226	35,8	35,57	29,37	36,22	41,75	48,55
1225	Agents et agentes aux achats	66 952	38,6	33,33	26,88	31,67	38,68	48,63
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	56 740	37,3	29,20	23,04	30,89	32,81	41,45
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	50 470	36,2	26,83	22,72	26,38	31,22	40,10
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	50 390	36,2	26,79	22,71	26,36	31,19	40,03
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	47 913	37,6	24,52	19,10	23,97	27,51	36,45
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	51 735	36,4	27,33	22,43	26,18	31,42	39,60

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	49 133	37,1	25,51	20,24	24,75	29,21	35,87
221	Personnel technique des sciences physiques	62 537	38,7	31,10	24,44	30,44	35,48	47,05
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 459	38,9	30,97	x	x	x	47,03
222	Personnel technique des sciences de la vie	49 641	39,2	24,30	20,12	23,48	27,92	34,31
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	66 009	38,7	32,71	25,63	32,96	38,46	47,00
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69 965	39,3	34,14	30,29	35,23	38,18	52,26
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 598	37,6	29,36	21,43	27,45	36,40	40,23
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	60 354	38,9	29,68	23,41	29,85	35,44	42,50
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60 028	39,2	29,40	22,03	26,56	36,24	43,26
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	91 660	39,5	45,65	33,60	40,67	53,90	66,00
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	73 623	38,6	36,58	33,20	36,04	39,95	59,64
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	74 845	39,8	36,05	x	x	x	51,78
228	Personnel technique en informatique	52 129	37,5	26,73	21,24	25,72	31,25	38,07
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63 989	36,5	33,71	28,61	32,63	39,86	48,23
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74 903	41,1	34,96	29,49	38,01	40,07	58,81
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	84 611	39,9	40,61	x	x	x	65,43
4312	Pompiers et pompières	71 750	41,5	33,13	x	x	x	56,74

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	47 478	38,9	23,58	x	x	x	32,13
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	53 270	37,9	26,84	20,60	25,50	31,74	35,85
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	35 489	39,5	17,31	x	x	x	22,96
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	41 222	37,9	21,01	x	x	x	28,13
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	57 365	38,1	28,86	20,37	27,07	35,70	41,12
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	61 010	38,3	30,48	20,89	29,69	37,29	44,53
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	49 342	37,7	25,28	18,79	24,52	30,41	33,61
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	49 449	36,3	26,19	21,98	25,18	28,57	38,99
631	Superviseurs et superviseuses de services	43 945	38,7	21,83	13,20	21,08	27,53	30,18
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	35 920	40,2	17,07	x	x	x	23,05
6322	Cuisiniers et cuisinières	34 017	40,2	16,18	x	x	x	21,66
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	37 986	39,6	18,36	16,50	17,21	17,70	25,70
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	36 719	39,8	17,69	x	x	x	24,13
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	39 715	39,4	19,27	x	x	x	27,94
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	62 344	40,2	29,85	25,96	30,60	34,07	47,20
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61 323	39,6	29,71	25,96	29,36	32,26	46,38

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 747	38,7	31,99	27,51	33,12	37,19	49,25
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	60 725	39,9	29,16	...	...	...	45,37
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	70 112	39,6	33,92	29,36	34,89	37,90	54,13
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses	68 526	38,2	34,56	30,77	35,11	38,46	54,21
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56 142	39,6	27,21	20,91	27,77	32,06	41,94
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	69 011	39,9	33,13	x	x	x	51,26
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	72 346	37,9	36,57	x	x	x	59,93
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75 382	39,8	36,29	28,48	37,65	43,61	52,36
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84 123	39,8	40,54	37,40	41,42	44,63	59,30
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	71 751	39,8	34,37	24,10	32,06	43,68	48,07
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	65 487	39,8	31,55	29,19	32,35	34,03	49,12
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	64 619	39,7	31,24	28,54	32,17	34,79	49,59
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	66 965	40,2	31,94	32,35	33,04	34,03	46,38
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	54 698	39,7	26,36	21,70	27,59	30,28	37,70
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	54 839	40,1	26,19	21,31	26,94	30,10	37,29

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	64 010	37,9	32,38	x	x	x	48,67
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	64 747	40,4	30,68	30,13	31,08	33,47	45,42
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	73 231	39,8	35,37	26,39	33,61	43,77	52,43
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	75 593	39,3	36,81	28,97	37,77	42,79	55,23
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	77 565	40,0	37,47	x	x	x	59,66
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	63 262	40,0	30,37	26,99	30,49	35,00	47,78
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	40 881	37,3	21,05	17,63	20,06	23,86	30,82
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 888	37,2	21,09	17,72	20,17	23,87	30,90
1414	Réceptionnistes	37 787	36,9	19,69	16,76	18,98	22,21	28,25
142	Commis en bureautique et en éditique	38 791	37,6	19,88	15,79	19,04	22,76	28,77
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	41 375	36,9	21,56	17,87	20,67	23,84	31,51
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	49 868	37,0	25,80	20,45	26,17	30,87	39,08
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	47 923	37,1	24,69	20,15	24,76	28,86	37,56
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	38 457	36,7	20,24	15,75	18,48	24,36	30,11
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	39 111	36,8	20,56	15,75	19,43	24,55	30,77
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	33 531	36,0	17,89	x	x	x	25,04
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42 328	39,1	20,73	15,65	19,83	25,55	29,74

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40 198	39,2	19,60	14,74	19,42	24,23	27,75
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	46 048	39,5	22,41	17,30	21,58	29,46	33,88
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	49 965	38,7	24,91	19,81	24,55	28,33	36,72
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	38 623	38,5	19,25	13,89	18,88	22,98	26,84
1525	Répartiteurs et répartitrices	48 150	39,9	23,18	19,79	21,82	26,18	32,08
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	52 795	39,0	25,94	21,75	27,43	30,75	37,79
651	Personnel des services des aliments et des boissons	19 407	39,8	9,34	8,79	8,90	8,94	12,01
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	40 760	38,8	20,01	13,69	19,59	26,08	30,12
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	34 296	39,9	16,46	...	...	...	21,24
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	39 157	36,9	20,36	16,86	20,02	23,47	29,32
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	40 673	37,6	20,81	16,98	20,71	24,54	29,69
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42 223	39,5	20,41	15,36	21,37	25,34	29,39
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	46 149	41,3	21,56	18,06	20,68	26,18	30,03
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	47 525	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	42 990	39,9	20,65	x	x	x	29,99
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	57 532	39,8	27,62	23,20	27,76	30,54	43,33
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	57 714	39,8	27,72	23,50	27,76	30,54	43,41
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	60 800	39,9	29,24	23,14	30,13	34,07	46,78
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	41 565	39,0	20,53	17,95	19,61	23,06	30,05

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	56 186	39,4	27,32	23,91	30,58	30,60	43,69
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	26 963	39,4	13,12	10,65	11,29	14,46	17,63
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	27 497	39,2	13,49	10,93	12,83	14,53	18,19
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	25 660	39,7	12,38	10,25	10,77	12,36	16,57
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	33 056	39,5	16,09	x	x	x	21,88
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	37 507	38,7	18,57	15,53	16,41	21,21	26,67
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	29 741	38,4	14,89	11,99	15,21	15,98	20,30
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	33 175	40,0	15,89	13,78	13,88	15,55	21,45
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 175	38,8	19,86	16,20	16,41	23,85	28,98
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	41 517	40,0	19,84	15,41	18,63	22,74	29,21
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	54 221	39,7	26,12	19,03	25,99	33,98	40,89
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	56 889	39,6	27,43	x	x	x	44,25
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	49 429	40,0	23,75	17,27	23,71	30,64	35,08
7622	Manoeuvres dans le transport ferroviaire et routier	42 793	39,8	20,59	15,09	20,81	23,77	29,76
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	52 692	40,2	25,08	23,88	25,68	28,82	36,69
8614	Manoeuvres des mines	59 038	40,9	27,67	x	x	x	41,83
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 618	39,5	20,17	16,48	18,83	23,87	29,56

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	115 520	38,5	57,73	46,07	58,19	65,50	82,78
0113	Directeurs et directrices des achats	111 067	38,3	55,71	46,40	54,78	63,28	80,09
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	117 649	38,5	58,59	44,27	57,69	69,20	84,34
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	109 805	38,3	55,10	40,83	53,67	64,82	77,94
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	120 935	38,6	60,20	50,57	59,93	69,24	87,84
0211	Directeurs et directrices des services de génie	125 169	38,6	62,21	54,27	62,72	70,14	91,54
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	103 218	38,9	50,79	36,44	51,29	61,09	74,47
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 742	38,2	58,61	50,28	57,18	67,18	83,27
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	105 535	38,7	52,33	41,25	51,54	61,20	73,11
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	74 878	38,8	37,48	x	x	x	51,14
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	102 264	39,1	50,44	40,99	47,79	59,23	71,25
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 897	39,1	49,91	40,95	47,21	58,21	70,44
0731	Directeurs et directrices des transports	87 760	38,8	43,57	x	x	x	61,71
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	125 421	40,8	58,49	x	x	x	85,11
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	111 738	39,1	54,99	45,37	52,63	63,57	78,18
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	111 644	39,1	54,93	45,34	52,54	63,32	78,10
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	76 729	37,8	39,06	31,12	38,17	45,69	57,73
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 093	38,0	37,93	28,76	37,23	44,83	56,56

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	74 835	38,2	37,70	29,03	37,30	44,40	55,83
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	79 077	37,8	40,01	30,73	40,61	46,39	60,96
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	69 026	37,9	34,92	25,37	31,50	40,73	50,69
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	68 649	39,6	33,28	x	x	x	46,98
2112	Chimistes	62 395	39,3	30,56	x	x	x	42,85
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	79 996	38,4	40,22	33,65	39,33	43,63	59,42
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	81 587	37,7	41,80	x	x	x	56,77
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	83 467	38,9	41,40	x	x	x	67,36
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 001	38,5	40,34	32,45	39,60	47,05	57,63
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	86 436	38,7	42,90	33,86	42,08	50,50	62,32
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 449	38,5	40,60	32,71	40,05	47,60	59,26
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	81 029	39,5	39,41	31,80	37,85	46,27	55,39
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 352	37,3	35,23	29,02	32,80	40,81	50,69
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73 894	39,2	35,92	32,55	33,35	38,57	53,74
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	76 196	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	109 672	37,9	55,28	45,12	51,63	65,77	79,43

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	80 912	38,4	40,53	32,26	40,90	46,52	59,30
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	84 245	38,6	41,91	35,73	42,78	46,47	61,85
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	62 212	37,4	31,82	23,45	30,69	38,00	44,34
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	67 482	38,9	33,16	26,32	33,45	38,82	47,53
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	71 425	38,2	35,78	x	x	x	52,89
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	57 492	38,6	28,60	22,52	27,14	33,61	40,86
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	61 129	38,1	30,72	x	x	x	44,31
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	52 523	37,4	27,00	21,27	25,77	30,01	39,05
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	59 135	39,0	29,10	22,70	28,09	35,35	41,39
122	Personnel administratif et de réglementation	66 018	38,8	32,68	26,37	31,04	37,42	48,20
1221	Agents et agentes d'administration	57 697	38,9	28,40	23,88	27,57	31,34	42,24
1222	Adjoints et adjointes de direction	70 269	38,5	35,13	30,38	32,95	38,41	51,30
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 871	37,3	29,21	22,60	27,34	32,20	44,28
1225	Agents et agentes aux achats	68 056	38,9	33,61	26,86	31,92	38,66	49,42
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	59 051	38,5	29,30	x	x	x	42,74
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 325	37,9	27,05	23,24	26,86	30,32	40,91
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 303	37,9	27,04	23,15	26,83	30,28	40,94

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	52 225	38,9	25,75	x	x	x	41,18
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53 018	37,9	26,87	22,62	25,49	30,17	39,31
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 873	37,8	25,85	21,74	24,66	28,81	38,06
221	Personnel technique des sciences physiques	62 133	38,8	30,89	24,29	29,87	34,88	46,60
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 076	39,0	30,20	23,10	27,52	40,35	45,65
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	64 778	38,1	32,62	31,05	32,31	34,88	49,07
222	Personnel technique des sciences de la vie	49 566	39,5	24,09	20,12	23,11	27,31	33,38
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	45 465	39,5	22,10	x	x	x	31,19
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	67 783	38,9	33,35	26,96	33,87	39,19	49,18
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69 117	39,4	33,65	29,49	33,62	38,18	51,44
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	55 630	37,9	28,08	20,05	26,39	34,47	39,42
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 749	39,2	31,73	24,38	34,07	37,01	49,43
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60 212	39,6	29,18	x	x	x	43,70
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	104 838	39,6	50,62	x	x	x	73,54
228	Personnel technique en informatique	53 717	38,1	26,99	21,60	25,28	31,00	38,55
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	67 077	38,2	33,51	x	x	x	45,07
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	65 443	37,8	33,08	x	x	x	44,18

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	70 806	40,0	33,92	29,49	34,88	39,41	57,46
4312	Pompiers et pompières	64 760	40,2	30,93	26,88	30,13	34,54	50,37
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45 028	36,2	23,87	x	x	x	34,38
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	65 902	39,1	32,30	22,98	27,95	39,16	46,48
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	73 279	38,9	36,01	25,56	33,83	44,57	52,60
631	Superviseurs et superviseuses de services	53 445	39,0	26,14	x	x	x	36,02
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	61 554	41,3	28,59	25,00	27,93	33,12	41,88
6321	Chefs	73 082	41,7	33,29	x	x	x	50,14
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 239	39,5	37,88	31,63	38,63	43,90	55,75
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 994	39,2	29,76	25,96	30,60	33,77	46,16
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	60 452	39,2	29,49	25,96	30,58	33,77	44,82
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	63 921	39,7	30,86	...	...	...	50,47
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	70 105	39,4	34,08	29,72	37,19	39,76	55,20
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	71 036	39,4	34,53	30,73	37,19	39,76	56,35
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	66 160	39,4	32,24	x	x	x	50,83
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	63 271	39,6	30,64	26,57	30,72	37,19	49,36
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	69 011	39,9	33,13	x	x	x	51,26
729	Autre personnel des métiers de la construction	76 411	38,9	37,56	x	x	x	63,71

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	72 346	37,9	36,57	x	x	x	59,93
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	79 797	39,9	38,33	x	x	x	66,68
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 779	39,5	39,69	35,06	41,19	44,67	57,51
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85 236	39,7	41,20	38,31	42,32	45,30	59,67
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61 916	39,5	29,99	25,25	31,33	34,03	45,78
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	61 129	39,4	29,71	24,88	30,42	33,33	45,52
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	66 067	40,2	31,50	...	...	...	45,88
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	71 922	39,0	35,24	x	x	x	59,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	71 726	39,0	35,16	x	x	x	59,10
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	52 895	39,9	25,44	21,12	24,47	29,66	35,44
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	51 734	40,0	24,74	20,54	24,00	28,81	34,11
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	59 047	40,1	28,19	x	x	x	41,45
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 036	37,5	26,19	22,44	27,04	30,42	37,25
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	51 329	37,4	26,44	22,42	27,33	30,42	37,76
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 765	39,9	33,64	24,93	30,95	42,67	49,24
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	72 787	39,0	35,76	27,55	36,08	42,40	53,08

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	74 678	40,1	35,95	x	x	x	56,88
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	62 496	39,5	30,41	28,33	31,96	33,08	47,45
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	44 197	38,1	22,32	17,96	21,11	25,64	32,94
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	44 504	38,1	22,50	18,10	21,44	26,41	33,27
1414	Réceptionnistes	36 665	38,4	18,34	16,73	17,81	19,68	25,76
142	Commis en bureautique et en éditique	42 731	38,1	21,59	x	x	x	29,76
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	43 934	37,3	22,61	19,16	21,51	24,81	33,17
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	49 355	36,5	25,91	x	x	x	38,94
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	44 056	36,7	22,97	x	x	x	34,62
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	33 877	37,4	17,38	...	...	...	25,26
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	33 972	37,4	17,42	x	x	x	25,34
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45 784	39,2	22,43	17,28	22,70	27,87	33,24
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	43 215	39,2	21,18	16,87	21,23	26,79	31,05
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	54 278	39,3	26,54	22,49	26,93	29,51	41,60
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50 839	38,8	25,30	20,82	24,61	28,33	37,35
1525	Répartiteurs et répartitrices	52 346	39,8	25,17	20,74	22,89	27,09	36,24
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	30 312	37,0	15,63	x	x	x	21,59
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	55 599	40,4	26,36	23,01	27,82	30,60	41,68
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	42 881	38,0	21,64	19,36	21,00	23,33	30,91

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 881	38,0	21,64	19,36	21,00	23,33	30,91
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42 459	39,4	20,59	x	x	x	29,79
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 434	39,7	25,81	22,90	25,65	30,07	38,12
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	53 641	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	49 493	40,7	23,49	x	x	x	36,07
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	54 579	39,7	26,19	x	x	x	38,71
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	54 432	39,7	26,14	x	x	x	38,61
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	56 995	40,0	27,31	x	x	x	40,69
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	57 291	39,8	27,58	21,42	27,97	33,77	43,42
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	33 764	40,0	16,19	x	x	x	22,26
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	56 853	40,2	27,18	23,97	26,10	30,80	42,18
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	41 689	39,1	20,51	18,04	19,61	21,83	29,66
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	49 537	39,0	24,23	16,80	24,16	30,60	37,82
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 414	39,5	17,19	x	x	x	24,60

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	46 931	39,8	22,62	19,76	21,71	27,01	34,16
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 814	40,2	19,41	...	...	...	28,23
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	36 368	40,0	17,42	x	x	x	24,04
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	48 978	39,7	23,67	20,54	24,07	27,01	36,20
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	56 348	39,0	27,59	21,34	31,12	33,08	44,92
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	44 753	38,9	21,83	x	x	x	34,38
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	62 208	39,1	30,50	x	x	x	50,42
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	55 610	40,7	26,07	x	x	x	37,70
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	39 792	39,4	19,32	16,00	18,83	22,89	28,09

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 120	101 017	35,3	54,82	47,43	54,57	59,06	85,16
0113	Directeurs et directrices des achats	520	100 718	35,9	53,76	49,88	52,49	58,24	87,22
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 100	104 351	35,5	56,42	49,53	54,08	61,48	88,52
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	740	113 231	35,9	60,57	51,97	57,60	68,14	95,77
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	90	89 582	36,9	46,55	43,37	44,42	49,20	66,78
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	30	94 256	35,5	50,83	x	x	x	77,45
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	2 900	107 915	35,7	57,86	52,16	57,05	63,29	98,65
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 250	108 320	35,5	58,54	51,75	58,24	64,89	107,75
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	370	108 849	35,5	58,76	53,65	59,88	63,09	96,62
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 280	107 246	36,1	56,94	52,16	57,05	58,71	90,44
031	Directeurs et directrices des soins de santé	1 930	91 602	35,0	50,13	43,77	46,92	52,70	76,48
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	5 830	102 754	35,7	55,07	50,54	54,17	61,91	84,97
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 010	95 497	35,0	52,29	47,23	51,05	55,31	79,50
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	750	110 959	35,0	60,82	52,73	56,66	66,43	87,34
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	3 610	92 081	35,0	50,42	47,23	50,77	52,15	77,66
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	650	96 529	35,1	52,77	45,99	50,91	58,12	80,48
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	450	103 397	35,1	56,52	50,12	55,43	61,64	88,76

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	120	107 792	35,9	57,60	50,12	55,52	63,85	83,98
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	190	101 575	34,7	56,10	49,51	55,16	60,51	91,42
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	90	103 959	36,3	55,01	47,62	53,81	59,68	82,60
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	90 986	38,2	45,73	37,84	44,79	51,79	66,50
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	20	90 248	38,3	45,19	x	x	x	64,75
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	91 660	38,1	46,22	x	x	x	68,10
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	700	87 843	35,9	46,77	36,70	44,39	55,66	74,27
0711	Directeurs et directrices de la construction	130	109 589	36,1	58,23	49,87	56,99	64,64	95,34
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	570	82 890	35,8	44,16	35,21	41,67	50,83	69,45
0731	Directeurs et directrices des transports	280	107 086	36,5	56,24	50,40	56,79	58,24	96,80
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	130	108 970	36,3	58,08	49,96	58,29	66,65	99,53
Formation universitaire									
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	3 930	75 766	35,0	41,34	34,29	40,95	48,21	65,14
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	11 030	77 015	35,7	41,28	36,66	41,55	45,75	65,60
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	4 300	78 053	35,7	41,85	36,93	41,36	46,28	66,29
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	3 540	80 590	35,9	43,01	39,76	41,99	46,67	69,74
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 190	71 646	35,6	38,59	33,20	39,50	43,48	60,02
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	1 800	87 980	36,3	46,40	40,13	46,50	53,25	73,86

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
2112	Chimistes	250	79 805	35,6	42,93	39,80	41,36	47,79	65,06
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 380	75 853	35,7	40,51	31,72	40,16	45,58	61,81
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	900	78 766	36,1	41,58	30,94	41,36	50,44	64,33
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	3 580	86 329	35,4	46,77	42,98	47,72	53,83	81,58
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 470	101 284	36,9	52,60	x	x	x	85,02
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	860	84 221	35,3	45,66	41,03	45,50	50,44	73,63
2151	Architectes	270	86 831	35,7	46,50	41,36	45,33	49,52	71,62
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	390	81 352	34,8	44,78	40,10	46,17	50,44	74,64
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	160	86 789	35,8	46,28	40,97	45,11	50,80	72,87
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	150	79 791	35,1	43,54	38,33	43,88	46,94	63,96
217	Professionnels et professionnelles en informatique	12 590	75 683	35,5	40,78	35,31	41,01	45,11	63,66
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	280	88 839	35,0	48,64	46,77	48,21	50,84	86,63
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 550	81 529	37,2	41,92	38,00	41,50	48,30	66,18
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	26 110	67 448	36,2	35,69	33,49	34,03	40,58	53,39
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 910	113 031	35,9	60,41	50,23	60,65	69,65	84,79
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 540	72 584	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	52 250	70 657	35,0	38,69	...	...	...	63,60
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 360	72 334	34,9	39,74	37,80	41,34	41,36	57,31

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 350	124 621	35,7	66,39	50,56	58,85	67,67	100,30
4111	Juges	210	296 037	37,5	151,29	x	x	x	230,83
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 130	107 517	35,5	57,92	49,90	58,85	67,67	86,69
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	10 710	71 414	35,2	38,91	...	...	...	57,17
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	19 210	76 428	35,7	41,01	35,62	41,36	45,50	62,80
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	700	90 301	36,2	47,71	44,33	49,23	51,67	78,40
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 680	77 177	35,2	42,05	36,82	43,45	47,22	65,44
5111	Bibliothécaires	1 490	77 517	35,2	42,29	37,32	44,59	47,24	65,32
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	75 711	35,0	41,47	x	x	x	66,22
5113	Archivistes	170	74 319	35,6	39,97	35,48	40,67	44,29	66,44
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 160	73 692	37,0	38,16	34,69	38,06	41,87	59,10
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	40	74 152	34,8	40,97	34,56	39,63	45,03	69,04
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	150	75 232	36,7	39,24	35,76	38,79	44,59	59,12
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	670	74 778	37,0	38,70	35,33	38,07	44,83	60,52
Formation collégiale									
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	2 170	60 904	38,0	30,74	25,84	30,42	33,03	47,21
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	140	67 962	35,6	36,59	31,04	36,67	41,60	56,58

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	230	57 807	35,7	31,03	26,09	30,86	34,56	51,03
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	90	67 292	36,5	35,46	31,45	33,47	37,79	53,47
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	250	68 701	37,4	35,35	31,67	33,03	38,74	56,85
122	Personnel administratif et de réglementation	27 340	56 585	35,9	30,16	27,26	28,48	32,09	47,00
1221	Agents et agentes d'administration	16 890	53 073	35,7	28,42	27,26	27,33	29,94	44,08
1222	Adjoints et adjointes de direction	1 750	66 981	35,0	36,67	31,91	36,75	40,95	54,19
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	490	54 000	34,7	29,84	27,49	30,22	31,91	52,16
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	130	78 966	35,2	42,92	36,29	44,64	50,44	75,16
1225	Agents et agentes aux achats	2 040	73 145	36,8	38,08	31,12	39,57	41,28	61,36
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	90	54 283	35,9	28,97	24,74	28,41	31,37	45,94
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	180	64 404	34,6	35,69	29,71	30,65	43,15	60,27
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	14 090	43 465	34,9	23,91	22,02	22,80	25,30	37,19
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	11 880	44 015	34,8	24,22	22,33	22,90	25,67	37,77
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	220	46 837	34,2	26,32	24,12	25,57	28,08	44,21
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 050	49 576	34,8	27,31	25,91	27,33	27,86	41,18
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	3 310	51 616	34,5	28,62	25,07	28,04	30,43	44,02
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	2 740	48 653	34,5	27,06	24,17	28,04	29,64	40,44

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
221	Personnel technique des sciences physiques	500	53 427	35,1	29,21	25,64	26,86	31,13	47,58
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	480	53 377	35,1	29,18	25,51	26,86	31,12	47,40
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	54 678	35,0	29,94	x	x	x	51,94
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 860	55 541	36,5	29,13	26,86	28,05	31,22	46,67
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	450	51 060	35,6	27,42	26,03	26,86	30,15	42,07
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	3 840	62 082	35,8	33,13	26,86	33,11	38,19	54,54
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 740	69 075	36,3	36,74	29,08	37,50	43,76	65,70
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	800	58 794	35,0	32,22	29,38	32,68	34,42	57,63
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 560	63 897	35,9	33,99	28,42	32,38	37,86	56,40
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	650	58 521	35,7	31,27	26,86	28,62	36,31	49,33
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	460	78 697	39,4	38,57	33,21	37,38	44,00	59,63
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	110	94 080	36,3	49,60	46,64	50,00	55,04	75,49
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	170	77 034	39,1	37,66	x	x	x	60,51
228	Personnel technique en informatique	5 000	51 802	35,1	28,29	25,99	28,62	30,01	42,93
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	9 480	52 045	35,2	28,37	24,43	30,88	30,94	42,64
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	1 890	43 525	35,9	23,26	x	x	x	35,36
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	15 760	53 126	36,3	28,01	24,21	29,06	30,94	41,59

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	790	50 797	35,4	27,43	24,71	26,63	31,07	43,75
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 930	75 528	38,2	38,16	34,09	38,44	43,54	59,92
4312	Pompiers et pompières	4 510	70 870	41,3	32,86	29,27	34,06	35,04	57,31
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 610	50 669	35,0	27,73	24,53	27,82	29,48	43,47
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 590	50 678	35,0	27,75	24,98	27,82	29,48	43,53
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	50 214	36,7	26,50	x	x	x	40,01
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 150	56 926	37,7	28,87	25,92	29,30	31,58	44,86
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	510	58 236	36,2	30,72	26,86	29,78	33,71	48,41
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	1 070	55 173	35,1	30,15	25,92	27,85	34,20	46,54
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	1 040	54 753	35,1	29,90	25,92	27,85	33,89	46,24
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	71 150	35,6	38,51	x	x	x	57,73
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	72 340	35,8	38,94	x	x	x	58,76
631	Superviseurs et superviseuses de services	620	64 688	37,4	33,42	26,56	33,42	38,77	52,71
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 300	44 495	38,6	22,08	...	...	...	33,98
6321	Chefs	90	58 946	38,8	29,14	24,74	28,95	31,81	43,88
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 210	43 399	38,6	21,54	...	...	...	33,22
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	70	44 814	38,7	22,16	x	x	x	35,33

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 300	73 197	38,1	36,87	35,67	36,26	38,23	66,29
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	1 020	50 409	39,5	24,54	...	...	...	35,57
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	700	46 638	39,8	22,46	x	x	x	29,83
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	70	60 258	38,2	30,27	x	x	x	53,78
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 770	60 938	37,8	30,99	26,71	32,94	33,96	59,05
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	860	53 738	38,7	26,67	22,89	24,33	31,39	43,22
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	290	63 066	39,1	30,94	30,27	30,71	32,06	51,13
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	670	52 230	38,5	26,08	22,89	24,91	30,10	42,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	690	51 272	38,7	25,40	21,88	24,56	28,54	41,25
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	130	53 125	38,8	26,27	x	x	x	42,80
729	Autre personnel des métiers de la construction	300	49 171	38,5	24,50	20,30	23,48	29,06	40,23
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	280	49 064	38,5	24,44	20,30	23,48	29,06	40,18
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 780	68 090	38,8	33,77	28,64	34,27	38,27	55,67
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	320	77 669	37,7	39,61	35,81	39,06	42,85	66,68

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	670	63 019	38,4	31,45	x	x	x	54,05
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	10	59 595	35,1	32,55	x	x	x	50,48
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	620	68 128	39,5	33,11	28,64	34,41	36,83	51,21
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 400	57 944	39,2	28,31	25,32	28,87	30,71	46,65
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	540	54 924	39,1	26,94	22,89	26,83	30,49	42,88
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	480	59 475	39,8	28,64	26,71	28,62	30,27	47,69
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 020	60 115	38,7	29,81	29,21	30,71	31,68	49,42
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 800	59 993	38,7	29,73	29,21	30,71	31,68	49,37
7322	Débosseleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	220	61 136	38,4	30,51	29,56	30,71	31,78	49,85
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	410	61 888	39,7	29,89	29,08	30,71	31,78	45,39
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	10	58 432	40,0	28,00	x	x	x	43,99
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	330	63 505	39,7	30,64	x	x	x	46,47
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	200	42 363	36,4	22,20	x	x	x	34,17
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	130	38 681	35,2	21,03	x	x	x	31,86
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70	49 574	38,8	24,48	x	x	x	38,31
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	130	79 274	39,5	38,48	35,15	38,71	41,29	62,07
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 030	65 253	38,1	32,97	27,17	33,96	36,26	63,55

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
Formation de niveau secondaire									
141	Personnel au travail général de bureau	25 330	41 253	35,3	22,37	20,38	21,38	23,91	34,84
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	23 970	41 476	35,3	22,47	21,21	21,59	24,03	35,02
1414	Réceptionnistes	1 170	35 552	34,9	19,52	...	...	...	29,78
142	Commis en bureautique et en éditique	440	50 232	36,6	26,09	21,85	26,12	31,30	42,16
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 880	47 168	34,7	26,06	23,12	26,03	29,03	44,27
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 060	41 711	34,2	23,37	21,06	23,11	25,51	41,21
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	730	39 609	34,1	22,28	20,87	21,75	23,97	37,64
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	120	47 560	34,7	26,32	23,22	26,25	28,80	43,06
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	210	45 729	34,4	25,50	...	...	...	52,86
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 020	46 726	36,6	24,48	20,43	24,44	28,05	40,06
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 170	43 312	36,2	22,89	...	...	...	37,31
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70	50 981	36,3	26,93	...	...	...	42,66
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	320	46 864	35,3	25,55	23,45	24,48	28,12	43,62
1525	Répartiteurs et répartitrices	890	51 667	37,1	26,77	23,64	28,12	30,06	44,91
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	130	52 316	35,5	28,13	23,80	26,63	34,01	44,42
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	3 580	37 244	35,0	20,39	...	...	...	31,03
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 120	62 594	39,5	30,30	27,13	29,78	33,86	45,83
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 750	40 621	36,6	20,80	x	x	x	32,74
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	2 470	46 625	35,0	25,58	22,55	24,28	29,16	44,53

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 450	46 631	35,0	25,58	22,55	24,28	29,18	44,52
656	Autre personnel des services personnels	120	43 029	36,3	22,72	x	x	x	38,41
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 470	41 160	38,7	20,41	x	x	x	32,45
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	570	42 979	36,3	22,59	...	...	...	35,79
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8 630	54 684	39,7	26,39	25,56	27,27	28,15	41,96
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	690	48 987	..	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1 260	50 441	37,9	25,54	...	...	...	42,52
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 220	52 017	38,0	26,31	25,00	27,29	27,53	47,17
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 380	50 995	37,0	26,44	...	...	...	49,77
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	46 627	39,9	22,44	x	x	x	35,15
843	Personnel en agriculture et en horticulture	10	45 697	39,3	22,24	x	x	x	36,08
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	340	57 294	37,8	29,12	26,71	27,90	31,22	52,37
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	150	42 225	36,2	22,33	19,76	21,47	23,40	36,46
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	120	40 162	36,0	21,37	19,76	21,19	22,84	33,96
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	20	51 238	35,5	27,56	x	x	x	56,63

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
Formation en cours d'emploi									
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 630	36 800	38,7	18,21	...	...	...	28,20
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	500	46 837	39,4	22,78	21,74	23,96	24,80	38,97
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 030	38 833	38,6	19,28	17,67	18,19	19,65	29,98
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	120	47 509	38,1	23,86	x	x	x	38,25
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	5 890	40 697	38,7	20,18	...	...	...	31,43
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	750	36 444	38,6	18,10	...	...	...	28,05
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	90	31 733	37,2	16,36	x	x	x	25,43
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	1 470	47 671	38,6	23,74	...	...	...	39,39
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	1 050	44 485	38,8	22,00	...	...	...	34,09
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	410	55 764	38,1	28,16	x	x	x	53,92
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 410	48 720	38,9	24,02	20,75	24,32	25,94	40,58
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	480	46 169	38,5	23,10	x	x	x	39,35
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	480	46 175	38,5	23,10	x	x	x	39,37
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	50 642	38,8	25,07	x	x	x	44,02

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	104 110	34,7	57,46	52,95	56,39	61,26	93,91
0113	Directeurs et directrices des achats	96 389	34,6	53,39	47,94	51,29	59,45	86,66
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	108 371	34,8	59,74	52,53	59,01	65,27	99,64
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	101 451	34,8	55,88	51,07	56,33	60,24	90,11
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	103 498	34,9	56,92	50,88	56,77	61,48	93,27
0211	Directeurs et directrices des services de génie	104 101	35,1	56,96	50,30	56,90	61,88	91,85
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	104 590	34,7	57,72	51,76	57,72	61,74	95,82
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	100 589	34,8	55,40	50,83	56,10	57,66	90,59
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	107 297	35,6	57,96	x	x	x	92,25
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	102 445	34,2	57,31	x	x	x	94,77
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	104 343	37,8	53,40	45,79	52,38	61,08	84,70
0431	Officiers et officières de direction des services de police	108 351	37,0	56,55	49,52	56,19	61,32	88,23
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	97 853	39,2	48,29	42,56	47,93	53,42	79,35
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	99 981	34,7	55,25	49,14	54,94	60,24	91,37
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	97 693	34,7	53,92	47,09	52,91	59,16	89,72
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	101 495	34,7	56,10	49,64	55,25	60,50	92,53
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	103 062	35,7	55,60	48,13	55,32	62,42	90,85

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
0711	Directeurs et directrices de la construction	106 064	35,1	58,06	49,86	57,19	64,64	96,07
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	97 730	36,9	51,23	43,07	49,89	57,00	82,17
0731	Directeurs et directrices des transports	103 987	35,6	56,12	x	x	x	89,01
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	104 360	36,1	55,82	47,76	55,77	61,52	92,29
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	104 360	36,1	55,82	47,76	55,77	61,52	92,29
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	84 920	34,8	46,81	41,33	48,32	51,54	79,55
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77 924	34,8	42,92	37,86	43,83	48,11	72,42
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	79 742	34,8	43,87	38,94	44,44	48,61	73,60
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	80 875	34,9	44,39	37,48	44,15	50,44	76,71
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	72 308	34,6	40,04	34,09	40,80	45,58	67,00
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	81 039	35,0	44,46	40,96	46,54	47,18	74,90
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	89 631	34,8	49,37	x	x	x	84,54
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	81 742	34,7	45,13	40,85	46,54	50,44	75,69
2151	Architectes	81 446	34,6	45,23	42,62	44,15	47,53	72,88
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	81 412	34,7	44,93	39,88	46,55	50,44	75,31
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	83 442	34,6	46,17	x	x	x	78,09
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 011	34,4	41,77	34,89	43,21	46,14	71,55

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	60 649	34,4	33,84	...	...	...	64,35
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	88 476	34,8	48,77	41,83	51,71	57,07	81,07
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	88 476	34,8	48,77	41,83	51,71	57,07	81,07
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 909	34,8	42,41	38,19	42,33	46,10	71,58
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	71 623	34,3	39,99	33,19	40,10	46,27	63,26
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	74 427	34,5	41,32	35,32	41,65	46,12	69,86
5111	Bibliothécaires	75 732	34,6	41,97	36,38	42,11	47,00	71,19
5113	Archivistes	66 392	34,0	37,36	31,52	35,16	42,85	61,55
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67 027	35,1	36,61	32,00	34,95	41,86	62,06
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	66 594	35,6	35,95	x	x	x	58,60
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61 674	34,2	34,61	30,73	34,56	35,26	62,98
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	74 310	34,5	41,25	x	x	x	65,86
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70 776	36,4	37,37	32,70	38,28	41,86	60,59
122	Personnel administratif et de réglementation	62 096	34,7	34,29	30,22	31,52	37,60	60,48
1221	Agents et agentes d'administration	58 868	34,6	32,62	30,22	31,00	33,02	57,39

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
1222	Adjoints et adjointes de direction	74 859	34,6	41,51	36,18	39,60	46,95	70,83
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 673	34,5	29,80	...	...	...	55,60
1225	Agents et agentes aux achats	62 384	35,1	34,12	29,86	33,44	37,60	58,10
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	59 495	35,2	32,39	x	x	x	61,50
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	64 160	34,5	35,67	29,35	30,22	43,52	62,46
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	47 701	34,1	26,79	25,30	26,31	28,42	46,82
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	47 738	34,2	26,79	25,28	26,42	28,42	46,89
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	47 217	33,7	26,87	25,57	26,01	27,92	45,46
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	49 208	33,4	28,21	26,34	28,08	31,67	45,13
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	59 381	34,2	33,28	29,11	31,76	35,33	57,36
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	54 469	34,0	30,73	28,41	30,22	33,44	54,15
221	Personnel technique des sciences physiques	54 186	36,2	28,75	27,22	28,42	29,88	53,87
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	53 795	36,2	28,49	27,22	28,42	29,44	53,11
222	Personnel technique des sciences de la vie	60 767	36,8	31,70	27,53	31,22	34,66	58,28
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60 930	35,6	32,85	29,33	33,53	35,04	56,95
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	63 198	36,5	33,31	31,15	33,53	34,17	58,49
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	59 013	34,6	32,67	29,81	33,05	34,55	57,61
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	58 198	34,7	32,21	29,34	31,60	34,56	55,80

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	60 870	34,9	33,52	30,22	31,62	37,52	56,20
228	Personnel technique en informatique	56 237	34,3	31,40	28,42	30,98	33,68	53,28
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	53 488	34,2	29,97	27,11	30,06	32,31	54,93
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	53 172	34,2	29,76	27,08	30,06	32,31	54,89
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	76 109	38,3	38,41	34,94	38,83	43,54	60,33
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	78 964	36,6	41,46	37,97	43,45	43,79	62,18
4312	Pompiers et pompières	70 902	41,3	32,85	29,27	34,06	35,04	57,37
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	50 803	34,2	28,49	27,38	27,82	30,39	51,45
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	50 573	34,2	28,37	27,20	27,82	30,27	51,43
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	55 941	34,8	30,84	28,42	30,22	31,94	56,45
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	52 697	34,8	29,00	x	x	x	56,05
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	61 276	35,1	33,47	28,96	33,02	37,60	54,78
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	61 319	35,1	33,49	28,89	33,02	37,60	54,85
631	Superviseurs et superviseuses de services	72 347	36,2	38,31	34,58	38,94	39,44	66,50
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	77 630	38,8	38,38	35,69	38,28	41,29	63,13

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	47 549	39,6	23,14	x	x	x	32,18
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60 787	38,1	30,65	27,94	31,78	32,94	54,12
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 611	37,9	30,26	27,35	31,78	32,35	54,44
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	60 745	37,7	30,99	x	x	x	55,12
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	57 175	37,4	29,37	x	x	x	53,79
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56 637	38,4	28,32	26,12	27,90	30,67	49,71
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	53 783	38,4	26,99	x	x	x	46,76
729	Autre personnel des métiers de la construction	54 551	37,6	27,94	x	x	x	51,85
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	54 419	37,6	27,83	x	x	x	51,54
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	76 500	38,5	38,18	35,68	38,27	40,35	63,13
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	78 694	38,2	39,62	36,48	39,52	43,28	63,81
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	75 733	38,7	37,57	35,45	37,41	39,43	62,95
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 387	39,2	28,63	26,71	27,79	30,90	47,37
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	60 298	38,7	29,94	28,09	29,52	32,80	51,14

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 422	39,7	27,74	26,71	27,22	29,02	44,41
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	58 326	37,9	29,60	x	x	x	51,72
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	60 150	37,1	31,10	x	x	x	58,20
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	56 224	36,1	29,98	x	x	x	53,10
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	73 727	38,9	36,30	33,56	36,59	39,43	59,67
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	79 516	39,5	38,62	35,27	38,85	41,59	62,35
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	57 530	39,6	27,86	26,83	27,35	29,41	46,16
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	43 796	34,6	24,28	22,84	23,67	26,69	43,48
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	43 658	34,6	24,17	22,84	23,15	26,69	43,92
1414	Réceptionnistes	41 879	34,0	23,58	21,64	23,54	25,35	37,20
142	Commis en bureautique et en éditique	44 105	34,3	24,66	22,38	25,13	26,67	41,06
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	47 721	33,7	27,11	25,43	27,82	28,99	45,51
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	39 792	33,8	22,58	...	...	...	39,55
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	38 482	33,7	21,91	20,87	21,06	23,61	38,55
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	48 520	34,1	27,26	23,96	28,42	29,55	46,23
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	46 457	37,6	23,69	22,21	23,60	24,44	40,15
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	47 798	38,8	23,63	x	x	x	39,93
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52 423	36,4	27,61	25,71	28,12	29,96	48,04

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	51 634	36,9	26,86	25,05	26,77	28,42	47,07
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	48 339	36,1	25,76	24,44	25,19	26,97	43,11
1525	Répartiteurs et répartitrices	53 299	36,3	28,16	26,42	28,42	30,06	49,17
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	49 421	34,9	27,16	...	...	...	49,94
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	48 583	34,7	26,86	24,84	26,16	30,22	50,17
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	53 570	38,4	26,80	24,97	26,51	28,54	46,66
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 561	36,9	25,74	...	...	...	48,31
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	52 970	37,8	26,87	26,14	27,44	27,53	48,83
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 430	36,6	x	x	x	x	x
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	53 684	39,5	26,09	24,88	26,14	27,65	43,21
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	57 027	37,7	29,07	26,63	27,90	31,22	52,65
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	49 915	35,9	26,62	x	x	x	51,62
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	41 562	33,8	23,51	x	x	x	36,72
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	50 090	39,4	24,40	23,35	24,49	25,11	40,41
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	46 359	37,4	23,77	...	...	...	43,77
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	42 400	36,2	22,47	x	x	x	36,25
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	49 685	38,9	24,54	23,09	24,82	26,58	41,95
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	48 934	38,8	24,27	22,99	23,96	26,58	42,13

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	\$
762	Manoeuvres aux travaux publics	48 351	38,8	23,92	20,75	24,32	25,38	40,93
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	48 349	38,8	23,92	20,75	24,32	25,39	40,93
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	51 315	38,3	25,77	23,46	24,97	29,06	45,15
961	Manoeuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	51 167	39,4	24,88	x	x	x	44,46

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	120 564	34,7	66,54	58,67	64,69	71,05	94,13
0113	Directeurs et directrices des achats	103 809	34,7	57,35	x	x	x	81,63
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	107 800	34,8	59,40	52,67	58,26	66,16	85,10
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	112 799	34,5	62,67	54,15	59,10	68,02	88,50
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	109 430	34,8	60,27	53,37	58,99	66,25	x
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	103 706	34,5	57,60	x	x	x	83,26
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	110 846	34,8	61,07	53,38	59,75	68,71	87,16
031	Directeurs et directrices des soins de santé	92 060	34,8	50,62	x	x	x	75,39
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	115 008	34,9	63,07	52,67	58,99	70,95	88,96
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	115 092	34,9	63,12	52,67	58,99	71,15	89,03
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	109 242	34,9	60,01	52,65	58,97	66,26	85,77
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	112 907	35,0	61,82	54,79	62,66	66,24	88,07
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	106 281	34,3	59,15	x	x	x	85,40
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	102 904	35,0	56,35	x	x	x	80,47
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	87 159	34,7	48,34	x	x	x	68,96
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	89 804	34,4	50,01	x	x	x	71,48

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	102 449	34,8	56,24	48,83	57,05	60,94	81,83
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 501	34,8	55,18	48,22	56,69	60,17	80,01
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	74 776	34,2	41,83	36,55	42,54	46,34	61,04
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	73 350	34,5	40,70	35,78	41,43	44,67	59,28
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78 943	34,6	43,65	38,29	44,77	49,40	63,65
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	73 937	34,5	41,03	36,41	42,36	44,67	59,94
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	69 309	34,4	38,53	33,83	39,86	42,98	55,90
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	80 101	34,6	44,33	41,30	44,67	46,36	64,02
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	77 364	35,0	42,36	x	x	x	63,74
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	84 783	34,7	46,85	x	x	x	69,77
2151	Architectes	85 137	34,7	46,97	x	x	x	69,90
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 175	34,5	41,69	38,00	42,75	44,77	60,95
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	94 195	34,0	53,16	x	x	x	76,59
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	66 519	34,3	37,17	34,62	37,65	39,98	54,55
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	65 052	34,7	35,89	x	x	x	52,67
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	65 865	34,8	36,28	x	x	x	53,79

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	111 402	35,9	59,58	49,23	60,11	69,65	83,72
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	113 038	35,9	60,42	50,23	60,65	69,65	84,79
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	69 558	34,9	38,22	31,05	39,22	43,76	55,00
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	72 237	34,4	40,14	35,49	41,31	44,85	59,02
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	102 641	34,7	56,73	x	x	x	81,17
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	74 735	34,8	41,17	37,55	42,88	44,77	60,27
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	72 739	34,9	40,00	35,38	41,32	44,91	58,92
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	79 815	35,0	43,70	...	...	...	64,30
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	75 626	35,0	41,45	36,82	41,43	44,67	60,85
5111	Bibliothécaires	75 743	35,0	41,49	36,66	41,43	44,67	60,88
5113	Archivistes	74 689	34,7	41,18	40,47	42,88	43,94	60,62
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	67 340	34,3	37,49	x	x	x	54,86
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	71 114	34,8	39,18	x	x	x	57,56
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	62 265	34,0	34,97	x	x	x	51,16
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	70 526	34,8	38,80	x	x	x	57,39

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	62 876	34,7	34,69	30,56	33,78	39,84	51,30
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien	65 947	34,8	36,31	33,17	35,62	40,43	53,62
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	62 210	34,5	34,48	30,56	34,09	38,94	51,35
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60 205	35,2	32,84	x	x	x	48,16
122	Personnel administratif et de réglementation	56 878	34,7	31,40	27,45	29,14	33,58	47,19
1221	Agents et agentes d'administration	54 981	34,7	30,35	27,12	28,09	32,19	45,77
1222	Adjointes et adjointes de direction	69 552	34,8	38,28	31,67	38,39	43,24	56,89
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 089	35,3	30,49	x	x	x	46,62
1225	Agents et agentes aux achats	62 299	34,4	34,66	x	x	x	50,97
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	46 716	34,7	25,83	23,36	25,97	28,04	39,79
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	46 718	34,7	25,83	23,36	25,97	28,04	39,79
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	52 723	34,8	29,04	26,47	28,97	29,14	44,31
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	50 782	34,0	28,64	x	x	x	42,62
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	50 416	33,9	28,49	x	x	x	42,34
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	52 014	35,4	28,11	x	x	x	42,44
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	57 964	35,7	31,18	28,16	30,12	32,93	46,85
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	53 581	35,4	28,98	27,05	29,14	30,38	44,07
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	55 923	37,3	28,68	...	...	...	48,32

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	57 663	34,8	31,77	x	x	x	46,61
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	55 369	34,9	30,46	x	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	54 537	35,4	29,54	27,57	30,12	31,92	45,21
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	51 627	35,2	28,17	23,60	30,12	31,22	43,13
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	53 142	35,0	29,14	26,96	29,71	30,64	44,98
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	53 281	35,0	29,21	27,50	30,13	30,64	45,17
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	53 397	35,0	29,24	24,98	28,17	31,45	44,17
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	62 162	34,7	34,33	30,24	33,92	37,78	50,92
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	61 004	34,7	33,83	26,84	28,80	37,93	48,82
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50 939	34,9	27,97	x	x	x	40,35
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 678	35,9	34,61	29,81	35,04	35,77	51,52
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	71 705	37,1	37,22	33,71	35,65	40,64	54,17
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	51 232	38,6	25,40	24,63	25,07	25,70	38,75

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	51 067	38,7	25,27	24,19	25,07	25,58	39,22
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	50 076	38,7	24,78	24,19	25,00	25,66	38,36
729	Autre personnel des métiers de la construction	46 494	38,8	23,00	22,36	22,77	23,48	35,15
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	46 512	38,8	23,00	22,33	22,76	23,48	35,21
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67 334	36,9	34,81	x	x	x	52,66
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	73 036	38,5	36,40	x	x	x	54,61
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	54 357	39,0	26,75	x	x	x	42,06
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	54 527	39,0	26,83	x	x	x	41,60
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	47 971	38,3	23,99	22,77	23,47	25,90	37,94
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	45 373	37,6	23,09	x	x	x	36,33
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	49 444	38,7	24,50	x	x	x	38,83
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	44 345	34,7	24,52	22,86	24,56	26,28	37,72
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	44 441	34,6	24,60	22,88	24,56	26,28	37,95
1414	Réceptionnistes	43 140	34,9	23,71	x	x	x	35,65
142	Commis en bureautique et en éditique	43 255	35,1	23,64	22,63	22,67	24,75	38,48
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	43 235	34,5	24,01	21,79	24,09	25,91	36,37
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	42 152	34,9	23,14	20,98	22,86	23,97	35,75
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	42 105	34,9	23,10	20,92	22,67	23,97	35,73

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	40 814	36,1	21,65	21,09	21,57	22,48	32,83
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42 857	36,1	22,84	21,19	22,57	24,12	34,65
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	43 037	35,9	23,02	20,44	22,68	24,65	35,28
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	42 865	36,5	22,60	20,83	21,72	24,14	34,73
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	42 524	35,8	22,79	21,99	22,73	23,45	33,70
341	Personnel de soutien des services de santé	41 079	35,0	22,52	x	x	x	34,65
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	39 237	34,8	21,55	x	x	x	32,45
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	46 198	38,7	22,83	21,26	22,40	24,13	34,60
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	41 469	34,6	22,93	21,83	23,05	24,12	35,84
656	Autre personnel des services personnels	39 081	36,2	20,66	...	...	...	31,47
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	41 408	37,6	21,17	x	x	x	31,44
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 128	38,6	20,90	x	x	x	31,68
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41 123	38,6	20,40	x	x	x	30,62
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	40 544	36,4	21,33	20,02	21,19	21,97	32,96
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	40 620	36,5	21,34	20,02	21,19	21,97	32,92

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Formation en cours d'emploi								
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	41 703	38,4	20,83	...	...	...	33,33
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	39 993	38,1	20,10	...	...	...	30,36
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	40 100	38,2	20,10	x	x	x	30,98
861	Manoeuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	44 808	38,8	22,16	x	x	x	37,12
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	44 879	38,8	22,20	x	x	x	37,64

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	107 574	37,5	54,97	...	...	...	85,40
0113	Directeurs et directrices des achats	102 038	37,5	52,15	...	...	...	81,74
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	100 165	37,5	51,19	...	...	...	80,16
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	101 306	37,5	51,77	...	...	...	81,04
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	116 917	37,5	59,75	56,99	57,05	64,89	93,56
0211	Directeurs et directrices des services de génie	132 918	37,5	67,93	x	x	x	104,95
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	120 038	37,5	61,34	59,89	59,94	63,41	95,79
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	113 012	37,5	57,75	56,74	56,95	57,05	90,75
031	Directeurs et directrices des soins de santé	122 137	37,5	62,42	x	x	x	98,50
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	109 147	37,5	55,78	52,07	57,19	63,52	87,48
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	103 969	37,5	53,14	x	x	x	83,38
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	94 532	38,4	47,31	41,53	48,87	50,83	73,77
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	91 553	38,7	45,51	x	x	x	71,00
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98 699	37,5	50,44	x	x	x	78,87
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82 894	37,5	42,36	39,91	41,99	46,37	66,42
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 877	37,5	43,38	39,91	44,37	46,34	67,73

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	83 905	37,5	42,88	41,70	41,99	45,76	67,34
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 786	37,5	40,26	35,16	41,20	45,08	63,31
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	92 745	37,5	47,40	40,13	47,97	54,43	74,08
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	89 668	37,5	45,82	40,13	46,91	48,03	71,64
2112	Chimistes	85 847	37,5	43,87	39,80	40,83	47,06	68,58
2114	Météorologues et climatologues	95 729	37,5	48,92	44,68	52,12	54,01	76,04
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	110 592	37,5	56,52	49,19	55,07	63,34	89,05
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	97 124	37,5	49,63	42,08	48,44	56,09	77,94
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	97 242	37,5	49,69	41,94	49,34	56,09	78,06
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	105 930	37,5	54,14	52,34	53,61	59,90	84,03
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	102 274	37,5	52,27	47,80	50,04	55,60	81,46
2151	Architectes	104 251	37,5	53,28	48,90	53,86	56,36	83,45
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	99 868	37,5	51,04	47,57	49,60	51,69	79,03
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	82 894	37,5	42,36	38,86	41,49	49,74	66,78
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	81 167	37,5	41,48	...	...	...	66,01
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	88 463	37,5	45,21	x	x	x	71,84
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	73 449	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	78 431	37,5	40,08	35,40	40,46	43,52	62,47
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	186 612	37,5	95,37	67,93	70,47	141,93	146,81

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
4111	Juges	296 037	37,5	151,29	x	x	x	230,83
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	131 250	37,5	67,08	59,22	69,39	70,47	104,20
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	80 793	37,5	41,29	39,42	41,68	42,84	65,13
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	86 110	37,5	44,01	37,55	41,99	50,12	68,77
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	95 967	37,5	49,04	47,65	48,66	49,30	76,39
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	76 878	37,5	39,29	35,70	38,05	41,51	62,02
5111	Bibliothécaires	76 570	37,5	39,13	x	x	x	61,22
5113	Archivistes	77 316	37,5	39,52	35,52	38,05	40,67	63,19
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	77 916	37,5	39,82	36,70	37,97	44,83	63,01
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	62 291	39,4	30,28	29,12	30,51	31,63	48,09
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	63 218	40,0	30,29	29,12	30,06	31,93	48,16
122	Personnel administratif et de réglementation	62 443	37,5	31,91	28,84	29,94	33,86	50,49
1221	Agents et agentes d'administration	59 830	37,5	30,58	27,89	29,90	32,09	48,44
1225	Agents et agentes aux achats	75 505	37,5	38,59	31,12	40,62	41,13	60,84
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	61 038	37,5	31,19	27,89	31,57	33,67	49,38
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	47 052	37,5	24,05	x	x	x	38,34
222	Personnel technique des sciences de la vie	66 393	37,5	33,93	31,56	34,19	37,14	53,81
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58 237	37,5	29,76	28,38	30,79	31,56	47,52
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 577	37,5	39,14	36,23	38,19	41,55	61,57

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 117	37,6	38,83	35,10	38,93	42,16	60,83
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	81 248	37,7	41,36	36,14	43,22	46,86	64,85
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	78 659	37,5	40,20	...	...	...	63,32
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	84 409	39,4	41,19	34,01	36,86	50,26	64,76
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	104 703	37,5	53,51	...	...	...	82,78
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	80 313	41,8	36,83	33,21	35,19	38,27	58,42
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	67 525	37,5	34,51	33,75	34,01	34,64	55,54
322	Personnel technique en soins dentaires	61 046	37,5	31,20	x	x	x	51,92
323	Personnel technique en soins de santé	47 539	37,5	24,29	x	x	x	39,08
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	63 951	37,5	32,68	31,30	32,52	34,01	51,27
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	64 719	37,5	33,07	31,41	33,40	34,22	51,80
4312	Pompiers et pompières	66 498	40,7	31,38	x	x	x	49,12
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 238	37,5	28,23	x	x	x	44,47
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63 634	37,5	32,52	30,36	30,46	31,56	51,62
631	Superviseurs et superviseuses de services	64 383	39,8	31,01	x	x	x	48,98
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	56 651	39,6	27,43	26,20	26,76	28,56	43,53
6321	Chefs	59 474	40,0	28,50	x	x	x	44,98
6322	Cuisiniers et cuisinières	55 906	39,5	27,15	26,23	26,67	27,06	43,15
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	56 391	40,0	27,02	x	x	x	44,22

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75 223	40,0	36,04	...	...	...	56,51
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 991	40,0	29,22	27,41	27,59	30,37	46,06
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	58 884	40,0	28,21	x	x	x	44,32
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65 002	40,0	31,15	30,60	30,95	31,46	49,11
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	65 702	40,0	31,48	x	x	x	49,41
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 814	40,0	30,10	x	x	x	47,30
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	60 936	40,0	29,20	x	x	x	45,90
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	62 511	40,0	29,95	x	x	x	47,00
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 277	40,0	30,32	x	x	x	47,57
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	61 489	40,0	29,46	...	...	...	46,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	61 366	40,0	29,40	...	...	...	46,19
7331	Installateurs et installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	58 432	40,0	28,00	x	x	x	43,99
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	55 085	40,0	26,39	x	x	x	42,38
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	56 291	40,0	26,97	25,43	26,30	26,90	43,09

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	58 717	40,0	28,13	27,04	28,78	29,12	44,26
Formation de niveau secondaire								
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 302	37,5	25,20	24,85	24,93	27,15	40,02
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	50 424	39,9	24,21	...	...	...	38,57
341	Personnel de soutien des services de santé	58 339	37,5	29,82	x	x	x	48,57
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	71 603	40,0	34,31	32,87	33,86	35,93	51,08
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	51 890	40,0	24,86	...	...	...	39,26
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 620	40,0	22,82	x	x	x	36,10
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	48 560	..	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	46 320	40,0	22,19	x	x	x	35,31
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	50 567	40,0	24,23	x	x	x	38,23
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 567	40,0	24,23	x	x	x	38,23
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 522	40,0	24,20	x	x	x	38,32
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40 971	40,0	19,63	x	x	x	32,18
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	47 928	40,0	22,96	x	x	x	37,64
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 031	37,9	24,86	x	x	x	40,20
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 925	40,0	19,13	x	x	x	30,99
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	50 696	37,5	25,91	x	x	x	42,00

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	54 305	40,0	26,02	x	x	x	41,68
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	45 784	40,0	21,94	x	x	x	34,78
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	44 375	40,0	21,26	x	x	x	33,51
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	47 844	40,0	22,92	x	x	x	36,64
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	49 291	40,0	23,62	x	x	x	37,25

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	94 693	35,0	51,85	46,65	49,61	56,05	79,14
0113	Directeurs et directrices des achats	93 909	35,0	51,42	44,09	49,58	59,01	78,33
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	98 978	35,0	54,20	47,00	54,30	59,17	82,69
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	113 996	35,0	62,42	x	x	x	94,15
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	81 596	35,0	44,68	x	x	x	68,67
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	94 026	35,0	51,48	47,00	49,70	56,00	78,58
031	Directeurs et directrices des soins de santé	91 435	35,0	50,07	43,76	46,77	52,67	76,43
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	99 866	35,0	54,68	51,21	54,17	61,81	84,59
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	93 323	35,0	51,10	47,02	51,04	54,72	78,42
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	103 901	35,0	56,89	52,73	55,39	58,93	84,78
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	92 081	35,0	50,42	47,23	50,77	52,15	77,66
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	96 114	35,0	52,63	45,98	49,75	58,11	80,11
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	68 075	35,0	37,27	32,77	37,02	41,60	58,01
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	67 708	35,0	37,07	33,08	38,72	39,50	54,69
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	68 165	35,0	37,32	33,08	39,38	41,36	55,23

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70 765	35,0	38,75	34,99	39,85	43,05	57,86
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	69 248	35,0	37,92	35,29	40,01	41,01	55,28
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	63 768	35,0	34,92	29,12	36,43	40,35	51,40
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	75 500	35,0	41,34	37,07	41,36	45,50	60,17
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	74 889	35,0	41,01	37,34	41,36	45,50	59,70
2112	Chimistes	77 504	35,0	42,44	36,92	41,36	49,59	61,68
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	67 421	35,0	36,92	30,94	38,67	41,36	54,05
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	64 827	35,0	35,50	30,94	31,24	41,36	52,22
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	70 425	35,0	38,56	34,54	40,48	41,36	56,23
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	66 940	35,0	36,66	31,90	39,26	39,50	53,61
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	75 544	35,0	41,37	34,43	44,73	49,21	60,10
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	67 248	35,0	36,82	32,79	40,35	41,36	53,99
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	75 480	35,0	41,33	...	...	...	59,94
2151	Architectes	75 858	35,0	41,54	...	...	...	60,07
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	75 086	35,0	41,11	40,22	40,67	41,01	59,82
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77 445	35,0	42,41	37,27	41,47	45,65	61,65
217	Professionnels et professionnelles en informatique	68 771	35,0	37,66	32,72	40,01	41,01	55,04
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	67 325	36,2	35,64	33,49	34,03	39,93	53,26

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	71 211	35,0	38,99	35,00	41,47	43,34	57,02
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	47 340	35,0	25,92	...	...	...	38,03
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	72 495	..	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	70 645	35,0	38,68	...	...	...	63,63
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	72 364	35,0	39,62	38,90	41,09	41,36	56,81
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	102 562	35,0	56,16	47,88	58,85	67,67	80,86
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	70 732	35,0	38,73	...	...	...	56,57
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	71 181	35,0	38,98	35,49	41,36	41,47	57,01
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	69 804	35,0	38,22	35,29	40,81	41,01	55,97
5111	Bibliothécaires	80 680	35,0	44,18	40,00	46,63	47,30	66,83
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	56 922	35,0	31,17	28,55	29,48	35,56	45,39
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	54 011	35,0	29,57	23,90	26,09	34,99	45,21
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	68 865	35,0	37,71	26,90	38,83	43,58	57,96
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	45 424	35,0	24,87	22,80	25,12	26,09	37,68
122	Personnel administratif et de réglementation	51 438	35,0	28,17	26,32	27,33	28,40	42,30
1221	Agents et agentes d'administration	48 864	35,0	26,76	25,38	27,26	27,33	40,39
1222	Adjoints et adjointes de direction	66 194	35,0	36,25	31,91	36,46	40,95	53,09
1225	Agents et agentes aux achats	57 251	35,0	31,35	27,54	31,48	34,45	46,56

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	65 288	35,0	35,75	29,71	36,41	40,35	52,37
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	51 919	35,0	28,43	...	...	...	42,92
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	40 732	35,0	22,30	22,02	22,33	22,90	33,30
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	40 998	35,0	22,45	22,22	22,34	22,90	33,39
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	42 583	35,0	23,32	21,94	24,00	24,78	35,19
1243	Adjointes administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	39 750	35,0	21,77	...	...	...	32,91
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositeuses, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	47 710	35,0	26,12	...	...	...	38,51
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	60 566	35,0	33,16	26,63	30,00	40,36	49,08
221	Personnel technique des sciences physiques	47 043	35,0	25,76	...	...	...	38,93
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47 036	35,0	25,75	...	...	...	38,92
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	47 234	35,0	25,86	x	x	x	39,11
222	Personnel technique des sciences de la vie	50 261	36,3	26,47	25,28	26,86	28,64	39,99
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	47 709	35,1	26,07	25,28	26,72	26,86	39,39
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	47 345	35,0	25,91	...	...	...	38,93
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	51 962	37,8	26,36	...	...	...	39,44
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	47 483	35,0	26,00	...	...	...	39,25
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	46 981	35,0	25,72	...	...	...	38,85

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	79 715	35,6	43,27	36,34	46,11	47,73	63,30
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	83 457	35,0	45,70	42,55	46,48	47,87	67,56
228	Personnel technique en informatique	49 901	35,0	27,30	...	...	...	40,52
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	52 022	35,2	28,35	...	...	...	42,58
3211	Technologues de laboratoires médicaux	54 949	35,0	30,09	...	...	...	45,11
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	52 487	35,3	28,60	25,81	30,94	32,43	42,88
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	43 496	35,9	23,24	...	...	...	35,33
322	Personnel technique en soins dentaires	53 031	35,0	29,04	...	...	...	43,65
323	Personnel technique en soins de santé	48 757	36,1	25,87	...	...	...	39,75
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	52 987	36,3	27,93	24,21	29,06	30,94	41,34
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	44 528	35,0	24,38	21,72	25,62	26,63	36,89
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	51 702	35,5	28,05	23,66	29,41	30,00	42,07
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	49 939	35,0	27,34	23,74	27,42	29,48	41,36
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45 569	35,0	24,93	...	...	...	36,98
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	46 893	35,0	25,68	23,78	26,45	26,86	38,82

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50 620	35,0	27,71	...	...	...	41,12
631	Superviseurs et superviseuses de services	65 744	35,2	35,88	33,37	37,60	39,15	55,80
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	42 557	38,8	21,05	...	...	...	32,34
6321	Chefs	44 241	38,8	21,88	x	x	x	32,36
6322	Cuisiniers et cuisinières	42 533	38,8	21,04	...	...	...	32,34
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	41 345	38,8	20,45	...	...	...	31,50
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	41 046	38,8	20,30	...	...	...	31,28
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	37 289	38,6	18,50	...	...	...	28,62
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	60 932	35,0	33,36	30,69	32,00	34,56	52,36
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	46 173	38,8	22,84	...	...	...	34,21
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	46 283	38,8	22,89	x	x	x	34,27
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	47 155	38,8	23,32	...	...	...	34,99
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	47 297	38,8	23,39	...	...	...	35,10
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	46 339	38,8	22,92	...	...	...	34,43
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	44 738	38,8	22,13	...	...	...	33,63
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	42 118	38,8	20,83	...	...	...	32,07
729	Autre personnel des métiers de la construction	41 117	38,8	20,34	...	...	...	30,69

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	41 046	38,8	20,30	...	...	...	30,68
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	52 086	39,3	25,33	...	...	...	38,57
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	46 283	38,8	22,89	x	x	x	35,29
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	57 833	39,9	27,75	...	...	...	41,53
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	48 193	38,9	23,71	...	...	...	36,24
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	46 283	38,8	22,89	...	...	...	35,09
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	45 869	38,8	22,69	...	...	...	34,60
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	45 938	38,8	22,72	...	...	...	34,64
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	47 121	38,8	23,30	x	x	x	35,75
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	47 682	38,8	23,58	x	x	x	36,15
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	38 122	35,7	20,43	...	...	...	30,45
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	36 888	35,0	20,20	...	...	...	29,92
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	43 198	38,8	21,36	x	x	x	32,43
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	44 993	38,8	22,25	...	...	...	33,97

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	38 751	35,0	21,22	19,76	21,38	21,91	31,91
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	39 030	35,0	21,37	19,76	21,38	21,91	32,13
1414	Réceptionnistes	33 796	35,0	18,50	...	...	...	28,13
142	Commis en bureautique et en éditique	37 775	35,0	20,68	x	x	x	31,15
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	40 387	35,0	22,11	20,35	21,89	23,52	33,50
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	37 815	35,6	20,35	...	...	...	30,33
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	36 559	35,2	19,93	...	...	...	29,89
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	43 346	35,0	23,73	...	...	...	34,73
1525	Répartiteurs et répartitrices	41 724	39,9	20,05	19,76	20,11	20,13	29,09
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	44 745	35,0	24,50	22,15	25,62	26,63	35,98
341	Personnel de soutien des services de santé	38 648	36,3	20,43	...	...	...	31,73
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	37 244	35,0	20,39	...	...	...	31,03
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	56 108	39,6	27,10	25,79	28,43	29,78	40,67
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	43 184	40,3	20,36	17,22	18,13	24,35	31,15
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	41 872	35,0	22,93	21,86	23,70	23,91	34,69
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	41 872	35,0	22,93	21,86	23,70	23,91	34,69
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	34 891	38,8	17,26	x	x	x	25,76
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	35 675	38,8	17,64	x	x	x	26,95
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	39 149	38,8	19,36	18,99	19,84	20,13	29,36

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	40 702	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	39 550	38,8	19,56	x	x	x	30,18
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	35 647	38,8	17,63	...	...	...	26,32
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	38 397	38,8	18,99	...	...	...	29,33
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	41 087	38,8	20,32	19,72	19,93	20,13	31,31
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	36 271	35,2	19,76	18,04	19,76	20,10	29,01
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	35 631	35,0	19,51	x	x	x	28,56
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	32 946	35,0	18,04	...	...	...	28,04
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	36 575	38,8	18,09	...	...	...	27,99
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	36 738	38,7	18,19	...	...	...	27,78
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	35 674	38,7	17,68	...	...	...	27,38
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	37 747	38,8	18,67	17,22	18,80	18,99	28,15
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	36 799	38,8	18,20	...	...	...	28,16
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	36 822	38,8	18,21	...	...	...	28,18
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	42 952	38,7	21,29	...	...	...	31,38
7611	Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	42 989	38,7	21,31	...	...	...	31,39

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
		\$	h			\$		
762	Manoeuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	37 319	38,8	18,46	...	...	...	28,43
7621	Manoeuvres à l'entretien des travaux publics	37 331	38,8	18,46	...	...	...	28,44
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	34 818	38,8	17,22	...	...	...	26,70

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	116 799	36,2	62,08	53,41	59,61	67,82	101,53
0113	Directeurs et directrices des achats	108 474	35,8	57,99	51,24	57,15	64,34	103,96
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	116 405	35,8	62,43	51,24	62,10	72,76	102,10
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	118 329	35,9	63,31	52,43	60,08	73,58	101,60
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	90 368	37,3	46,54	x	x	x	65,89
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	108 136	35,4	58,63	53,25	58,24	64,34	x
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	112 803	36,2	59,92	x	x	x	103,49
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	114 031	35,5	61,58	55,61	58,24	67,82	104,73
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	108 765	36,1	57,71	x	x	x	84,07
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	104 089	36,3	55,06	47,56	54,10	59,73	82,66
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	94 805	41,7	43,12	x	x	x	64,48
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	117 322	38,4	58,61	51,34	56,05	65,89	92,80
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	114 629	37,8	58,33	51,18	56,05	64,97	92,47
0731	Directeurs et directrices des transports	107 055	36,6	56,17	50,45	56,96	58,24	97,39
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72 394	34,6	40,07	31,91	40,54	47,46	63,94
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	83 101	35,6	44,83	38,44	44,87	52,02	77,80
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	82 321	36,0	43,97	37,45	43,29	51,14	75,26

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	86 951	35,4	47,13	41,69	48,21	53,83	85,05
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 112	35,3	42,46	36,49	42,01	48,21	70,19
2112	Chimistes	84 153	35,0	46,08	x	x	x	74,45
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	87 954	35,8	47,17	x	x	x	80,48
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	88 182	36,0	47,03	x	x	x	77,84
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	94 247	35,7	50,62	46,78	52,13	53,83	x
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93 374	35,1	50,98	x	x	x	96,39
215	Professionnels et professionnelles en architecture,	83 465	35,6	44,92	x	x	x	73,52
2151	Architectes	82 635	35,8	44,25	41,51	44,75	47,12	69,48
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	81 041	35,7	43,50	40,23	43,52	46,82	69,14
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	85 960	35,2	46,90	x	x	x	69,20
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 595	34,9	42,64	36,86	43,17	48,21	70,33
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	88 418	35,1	48,30	46,64	48,21	49,83	87,10
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75 585	35,7	40,60	35,64	40,41	45,41	61,14
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	76 286	..	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	105 903	35,2	57,74	50,96	58,85	67,67	86,91
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	79 272	35,0	43,38	36,43	43,29	50,67	73,99

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	91 038	35,1	49,68	x	x	x	91,35
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	69 541	36,1	37,09	x	x	x	63,79
5111	Bibliothécaires	66 079	36,4	35,00	x	x	x	58,94
5113	Archivistes	77 167	35,5	41,73	37,03	43,17	48,21	75,07
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	85 814	34,6	47,77	x	x	x	78,43
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	78 816	35,3	42,85	x	x	x	64,50
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseurs de services administratifs	60 577	38,6	30,03	25,84	29,83	32,70	45,83
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	75 872	37,8	38,34	x	x	x	62,25
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	63 172	37,9	31,94	27,41	31,55	34,40	51,63
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	66 240	37,8	33,58	32,22	33,35	34,84	49,56
1215	Superviseurs et superviseurs du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69 640	37,5	35,73	32,70	33,17	38,55	57,87
122	Personnel administratif et de réglementation	54 447	34,8	29,95	26,14	28,28	32,06	48,39
1221	Agents et agentes d'administration	52 260	34,9	28,67	26,08	27,26	30,92	46,76
1222	Adjoints et adjointes de direction	70 909	36,3	37,57	31,73	34,11	39,83	56,29
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	53 804	34,7	29,73	27,26	29,81	32,17	50,82
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	74 769	35,6	40,24	35,44	38,87	46,84	70,15
1225	Agents et agentes aux achats	73 642	35,2	40,05	33,56	39,35	45,42	70,60
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	56 351	38,4	28,17	24,69	27,71	30,04	41,50

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau -- général, juridique et médical	50 505	35,2	27,53	23,43	27,55	31,01	45,44
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	50 507	35,2	27,51	23,43	27,45	31,01	45,25
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	51 859	34,4	29,00	24,85	30,85	32,32	54,30
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	57 891	35,8	30,92	25,64	29,13	35,57	48,12
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	49 433	34,6	27,32	24,17	28,04	29,22	40,67
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	47 893	34,5	26,57	...	...	...	38,77
221	Personnel technique des sciences physiques	74 388	34,6	41,27	x	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	74 313	34,6	41,26	x	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74 888	35,4	40,62	36,34	42,67	46,07	74,63
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	75 923	35,7	40,98	x	x	x	78,25
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	60 696	34,8	33,38	30,76	32,81	36,13	64,64
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 064	36,9	35,92	34,54	34,98	36,83	71,07
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	72 355	40,5	34,30	x	x	x	53,44
228	Personnel technique en informatique	55 829	35,5	30,12	26,51	28,72	33,08	46,75
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	51 496	36,3	27,37	22,05	26,89	31,12	40,50
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	53 745	35,4	29,15	25,91	28,75	33,49	43,40

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 770	38,2	35,03	...	...	...	54,30
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	73 150	35,6	39,55	x	x	x	59,31
6221	Spécialistes des ventes techniques -- commerce de gros	72 340	35,8	38,94	x	x	x	58,76
631	Superviseurs et superviseuses de services	60 939	38,8	30,26	25,98	27,93	33,39	46,56
6321	Chefs	63 273	38,8	31,22	x	x	x	46,55
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	72 101	37,9	36,47	...	...	...	70,48
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	63 023	39,8	30,36	29,08	30,42	31,56	50,73
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	60 353	39,9	29,01	x	x	x	43,76
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	58 183	39,6	28,14	x	x	x	42,79
729	Autre personnel des métiers de la construction	61 141	39,7	29,52	x	x	x	46,05
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	60 785	39,7	29,38	x	x	x	46,08
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73 699	38,6	36,72	33,96	35,77	38,63	62,91
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	78 111	37,1	40,48	35,77	39,12	42,99	72,03
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 411	39,5	30,82	...	...	...	52,40
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	63 329	39,7	30,55	28,87	30,71	31,35	47,98
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	62 352	38,9	30,71	30,47	30,71	31,46	49,64

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	62 367	39,0	30,67	30,47	30,71	31,46	49,62
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	62 247	38,5	30,97	30,24	30,71	31,46	49,77
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	63 186	40,0	30,29	x	x	x	45,34
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 823	38,6	28,65	x	x	x	44,97
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	44 820	34,6	24,89	21,91	24,93	28,46	44,21
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	44 669	34,5	24,88	21,86	24,93	28,46	44,37
1414	Réceptionnistes	41 410	36,0	22,07	x	x	x	34,19
142	Commis en bureautique et en éditique	60 086	38,9	29,44	x	x	x	46,96
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	48 317	35,2	26,37	23,01	26,24	29,73	46,26
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	45 848	34,5	25,48	...	...	...	50,87
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	46 384	35,6	24,98	22,72	25,00	26,25	38,71
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52 778	37,1	27,34	26,35	27,09	29,73	46,63
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52 752	36,2	28,00	27,09	28,69	30,63	51,70
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50 611	36,2	26,80	x	x	x	42,52
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	48 914	34,5	27,26	x	x	x	52,75
1525	Répartiteurs et répartitrices	56 468	38,3	28,01	x	x	x	43,94
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	65 170	36,3	34,34	31,91	35,77	39,35	58,44
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	54 430	38,6	27,04	23,19	27,23	29,41	44,87
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	50 032	35,2	27,38	23,83	28,15	31,84	50,75

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	50 087	35,2	27,41	23,83	28,22	31,84	50,80
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	56 497	38,5	28,18	x	x	x	50,08
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	55 639	39,9	26,73	25,56	27,27	28,15	42,13
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 452	..	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	56 264	40,2	26,84	x	x	x	42,35
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	55 515	36,0	29,67	x	x	x	54,65
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	45 086	39,9	21,75	x	x	x	33,57
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	46 254	37,3	23,72	21,25	23,76	25,94	39,91
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	44 227	36,8	23,01	x	x	x	39,18
Formation en cours d'emploi								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	38 499	37,8	19,50	x	x	x	29,83
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 350	39,1	24,13	...	...	...	37,04
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	47 509	38,1	23,86	x	x	x	38,25
761	Aides de soutien des métiers et manoeuvres	55 768	38,0	28,21	x	x	x	54,67
7612	Autres manoeuvres et aides de soutien de métiers	58 636	37,7	29,90	x	x	x	60,44

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec*. Collecte 2014.

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,0	55 434	77 998	36,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88,1	60 427	80 529	36,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	91,8	62 810	80 363	37,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	84,0	62 075	84 271	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,5	55 068	76 122	36,3
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	79,4	69 390	89 777	36,9
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	67 466	87 486	36,5
2112	Chimistes	65,3 *	58 057	80 198	36,7
2113	Géoscientifiques et océanographes	97,7	70 651	89 609	39,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	57,1 **	83 112	101 510	36,8
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	87,4	55 253	78 797	36,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	87,3	56 875	78 562	36,6
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	52 937	80 988	36,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	88,7	64 480	86 119	37,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	82,8	70 246	91 653	38,2
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	96,4	60 587	84 232	35,8
2151	Architectes	x	64 157	88 164	35,9
2152	Architectes paysagistes	98,4	57 105	82 709	36,2
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	93,8	58 593	82 047	35,3
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	96,8	61 031	83 928	36,5
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77,3	61 774	85 964	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81,3	58 597	81 528	36,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	84,0	66 968	92 860	38,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	84,5	60 052	77 343	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,7	45 950	72 231	36,3
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	80,7 *	43 830	78 449	35,0
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	83,3	77 110	106 617	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,0	87 004	120 111	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	94,1	37 427	52 496	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	97,7	40 256	77 054	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	99,8	39 017	75 739	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	99,2	43 117	76 419	34,9
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	72,4	71 071	110 137	36,3

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	77,6	71 071	110 137	36,3
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	99,0	43 237	77 555	35,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,4	55 934	80 874	35,9
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	90,7	68 300	90 907	37,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,1	55 986	79 853	35,3
5111	Bibliothécaires	95,6	56 024	80 215	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	92,5	50 905	79 531	35,0
5113	Archivistes	90,9	56 023	76 832	35,7
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79,4	50 991	70 898	36,8
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	88,2	49 610	65 009	37,2
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	76,0 *	53 226	73 910	36,5
5123	Journalistes	81,3	47 302	70 571	36,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	75,7 *	53 629	72 840	37,2
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	80,3	56 800	74 200	37,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	81,7	56 820	74 225	38,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	76,4	49 627	64 608	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	83,6	49 501	65 765	36,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74,3	47 268	62 661	37,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	93,9	50 008	69 441	37,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67,1	50 042	66 772	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	93,3	46 122	59 728	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	96,0	42 089	55 173	35,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	94,7	45 426	72 690	35,4
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	77,9	40 665	54 713	36,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	92,8	55 330	73 727	35,6
1225	Agents et agentes aux achats	82,4	56 899	72 074	37,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	87,6	44 658	60 717	36,5
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	95,2	49 328	67 779	34,7
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	99,9	50 427	58 315	36,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	91,1	38 064	46 882	35,2

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	89,9	38 376	47 037	35,3
1242	Adjoint administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	96,4	40 734	54 948	34,5
1243	Adjoint administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	99,8	33 409	40 247	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	92,5	36 873	51 662	35,3
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	74,5	41 704	56 074	35,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	71,4	38 698	52 792	35,3
221	Personnel technique des sciences physiques	52,2 *	49 094	63 550	37,6
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	57,9	48 465	62 958	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	38,9 **	51 276	65 605	38,7
222	Personnel technique des sciences de la vie	71,9	44 726	57 515	36,9
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	58,8 **	40 249	52 104	36,7
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,0	50 602	65 357	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72,5	50 084	71 253	37,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	73,6	48 416	63 397	37,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	85,1	52 052	65 082	36,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	85,8	48 534	63 490	36,3
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	48,1	68 549	84 644	39,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	39,2 *	84 888	103 176	38,3
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	93,4	58 308	75 761	38,6
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	38,7 **	65 394	83 299	39,2
228	Personnel technique en informatique	80,2	41 674	56 470	36,3
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	95,3	38 219	53 560	35,4
3211	Technologues de laboratoires médicaux	98,4	39 303	57 340	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	97,3	39 477	54 479	35,2
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	96,1	34 713	44 376	35,9
322	Personnel technique en soins dentaires	90,3	37 149	53 844	35,1
323	Personnel technique en soins de santé	99,9	38 529	51 689	36,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,5	39 885	55 549	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	96,3	44 798	60 514	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	22,0	42 311	71 362	39,3

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4312	Pompiers et pompières	25,9	43 798	67 811	41,0
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,7	38 924	54 864	35,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,3	38 875	54 821	35,1
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	63,8 *	43 115	58 535	34,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	56,9 **	44 975	59 396	37,9
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	46,8 **	51 606	65 232	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	78,9	42 607	56 203	37,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	91,9	39 140	54 848	35,9
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	91,8	39 987	57 216	35,4
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	35,3 **	46 570	66 668	37,9
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	34,2 **	46 665	65 574	38,3
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	40,0 **	46 229	70 379	36,8
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	83,3	39 425	52 104	36,5
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	73,4	43 218	57 566	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	63,4	41 166	54 428	38,3
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	10,3 *	44 559	51 591	37,9
6321	Chefs	44,2 *	53 506	68 612	39,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	7,2 *	39 560	42 083	37,0
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères- pâtisseries	43,3 **	22 743	36 436	39,5
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	31,8 **	24 096	38 058	39,3
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	15,0 **	36 413	59 105	39,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	45,0 *	64 172	83 080	39,2
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	30,3 **	46 867	65 254	40,3
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	46,5 **	45 390	66 994	39,8
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	59,6 *	48 475	70 070	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	33,1	44 240	66 661	38,1
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	17,9 **	47 268	58 803	39,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	11,7 *	55 422	67 170	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	29,6 **	59 647	68 475	37,5
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	22,8 *	41 799	53 880	39,4
729	Autre personnel des métiers de la construction	13,6 *	40 230	51 079	39,4

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	15,1 *	40 230	51 079	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,7	64 566	82 553	39,3
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	77,7	68 386	87 276	39,3
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	44,8	67 862	86 081	38,9
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	89,1	55 762	68 373	37,1
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	65,4	54 768	70 277	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10,5 *	51 615	62 801	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	8,2 **	50 011	61 472	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	6,8 **	48 744	60 354	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	10,4 **	40 498	51 132	40,1
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	11,1 **	40 332	50 912	40,1
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	31,2 *	41 497	54 302	39,1
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	27,2 **	42 737	55 246	39,9
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	19,6 **	32 446	41 712	36,6
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	13,8 *	31 509	38 261	35,2
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52,8 **	33 847	46 874	38,8
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	86,4	77 522	97 012	40,8
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	18,0 **	54 718	70 749	39,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	54,6	62 356	81 061	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	82,5	59 522	76 263	39,0
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	18,2	51 634	64 254	39,7
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	90,5	34 945	41 810	35,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	91,7	35 199	42 044	35,6
1414	Réceptionnistes	78,6	31 277	36 912	35,5
142	Commis en bureautique et en éditique	66,3	30 788	40 491	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	80,5	33 570	45 149	36,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	84,6	33 900	44 791	34,8
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	91,9	32 070	41 960	34,4
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	83,5	36 229	49 117	36,0

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	69,2 *	36 095	47 402	34,5
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	4,7	33 212	41 670	36,5
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	13,5	33 742	42 299	36,5
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	21,6 **	29 746	37 632	36,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50,4	33 505	44 467	37,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	35,6 *	28 044	38 761	38,9
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64,2	35 091	43 552	37,1
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	55,6	39 692	51 645	38,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53,8 *	32 635	45 862	37,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	65,0	39 120	51 085	37,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	78,1	37 577	57 696	37,8
341	Personnel de soutien des services de santé	97,5	34 985	38 539	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	99,8	33 844	37 471	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	94,5	50 196	65 408	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	36,2 *	23 835	32 953	37,9
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	51,4	27 131	48 833	38,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	6,9 **	40 105	51 453	39,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	83,3	32 440	44 534	36,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	81,9	33 307	46 349	37,0
656	Autre personnel des services personnels	47,2 *	31 518	39 414	37,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	9,5 *	35 344	46 110	39,1
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	20,4 *	30 852	44 247	39,1
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	10,5 *	36 100	52 247	41,5
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	4,6 **	46 246	60 514	37,5
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	12,3 **	28 143	37 006	39,7
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	15,9 *	45 284	55 718	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	12,9 *	46 261	55 917	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	23,8 *	43 873	55 430	39,9
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	3,0 *	27 905	49 279	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	19,0 **	50 739	62 127	39,4
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	4,8 **	31 489	42 122	40,6

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	27,9 *	28 610	35 778	38,1
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	67,7	30 021	35 652	37,4
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	83,0	40 893	55 703	38,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	37,9 **	40 125	60 802	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80,7	55 740	74 267	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82,0	61 471	79 885	37,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	87,3	64 328	78 767	38,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	76,7	62 293	84 287	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,4	56 339	75 607	36,8
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	49,8 **	63 988	82 680	38,6
2112	Chimistes	48,7 **	58 345	75 790	37,8
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	75,1	57 299	73 691	37,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	78,7 *	54 496	70 562	37,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	84,1	63 849	83 498	38,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	80,4	67 455	89 472	38,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	89,1	56 280	72 460	37,4
2151	Architectes	x	66 215	84 742	36,8
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	82,3	52 120	67 839	37,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	91,4	52 785	68 052	38,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	71,7	65 128	85 376	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,9	61 238	82 264	37,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	82,9	67 346	92 971	38,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	73,5	53 209	70 770	37,6
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	95,1	51 106	74 757	37,4
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,9	51 824	70 398	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	95,9	38 912	74 960	35,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	85,1	78 277	101 108	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	40,4 **	41 089	76 112	34,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89,5	62 340	80 888	37,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et	78,5	69 126	87 525	38,7
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	77,1	50 730	64 506	36,1
5111	Bibliothécaires	84,2	52 802	68 721	36,9

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	72,6	47 661	68 169	36,6
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	87,4	49 054	64 207	37,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	71,0 *	51 756	72 255	36,4
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	53,8 **	46 743	65 011	37,5
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	72,2	48 180	64 970	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	78,5	47 089	63 270	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	73,2	47 117	62 850	37,3
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	94,8	49 128	69 212	37,6
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	94,8	43 556	62 382	37,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,0	49 261	66 140	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	75,9	47 979	63 755	37,4
1221	Agents et agentes d'administration	76,2	42 049	57 528	36,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	80,2	48 827	62 602	36,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	70,7	40 520	53 514	37,0
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	91,0	55 116	70 471	35,7
1225	Agents et agentes aux achats	74,6	53 115	69 962	38,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	85,3	46 345	60 855	37,3
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	82,7	40 302	51 624	35,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	80,9	40 130	50 937	36,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	97,5	41 418	55 996	34,5
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	81,1	37 548	50 062	37,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67,3	43 400	56 736	36,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53,3 *	40 897	52 997	36,4
221	Personnel technique des sciences physiques	43,5 *	51 804	66 876	38,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	46,6 *	51 798	67 228	38,7
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	37,7 **	51 817	66 062	38,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	31,7 **	40 779	52 649	39,3
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	30,1 **	37 391	47 536	39,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	70,0	51 504	65 915	38,7

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	65,0	49 107	70 875	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69,0 *	48 925	63 865	37,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	79,1	52 512	65 151	38,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	58,6 *	55 567	74 062	39,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	35,5 *	66 206	83 831	40,0
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	93,0	59 002	77 124	38,5
228	Personnel technique en informatique	70,5	43 173	58 211	37,2
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	60,9 **	31 816	40 029	37,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	89,8	49 338	69 175	35,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	93,6	52 854	73 025	35,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	96,4	41 680	54 232	35,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	45,5 **	45 385	59 833	38,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	76,0	41 716	55 400	38,0
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	87,7	33 339	43 130	38,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	78,7	36 445	51 704	37,4
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	35,0 **	46 475	66 585	38,0
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	73,4	43 218	57 566	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	62,5	39 081	51 710	38,5
6321	Chefs	36,7 **	52 689	66 003	41,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	41,6 **	65 172	84 453	39,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	34,0 **	46 905	65 371	40,3
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	56,2	43 958	66 695	38,2
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57,2 **	47 813	59 059	40,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	11,2 **	57 569	69 266	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	48,8 *	60 940	69 503	37,3
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	44,7 *	40 931	52 627	39,4
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	62,7	67 445	85 883	39,6

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75,4	70 002	87 867	39,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	42,7 **	65 830	85 796	39,6
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	89,0	56 269	68 842	37,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9,8 **	52 099	63 182	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	7,8 **	50 212	61 585	39,9
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	3,0 **	50 867	59 478	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	22,4 **	39 345	49 395	40,2
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	23,7 **	39 345	49 395	40,2
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	38,5 *	41 556	54 338	39,1
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	8,6 **	31 469	44 661	38,6
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	86,4	77 522	97 012	40,8
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	13,2 **	47 457	63 365	39,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	53,7	62 017	80 745	39,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	23,4 **	43 173	51 964	39,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	66,7	31 629	41 830	36,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	67,5	31 823	41 942	36,9
1414	Réceptionnistes	61,5	30 189	39 889	36,5
142	Commis en bureautique et en éditique	69,1	28 980	38 899	37,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,0	32 656	44 393	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	63,5 *	36 589	49 009	36,6
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	95,9	36 884	46 667	37,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	79,2	35 823	48 853	36,6
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	20,4 **	43 229	52 607	36,4
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	73,6	32 401	40 826	36,4
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	71,5 *	33 105	41 742	36,4
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	94,1	27 109	34 115	35,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,8	32 206	44 196	38,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	37,1 *	27 881	38 644	38,9

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55,7	35 856	46 928	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53,3	39 826	51 644	38,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	49,6 *	31 511	45 544	38,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	45,3 *	37 799	49 999	39,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	74,1	36 517	58 821	38,9
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	94,4	34 720	42 016	36,2
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	71,6	26 811	48 872	38,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,9 **	37 832	50 458	39,4
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,2	31 535	43 846	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	80,1	32 231	45 787	37,5
656	Autre personnel des services personnels	37,4 **	29 508	37 315	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	21,1 *	30 800	44 213	39,1
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	19,4 **	27 651	36 561	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	16,6 **	47 175	54 975	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	15,5 **	47 640	55 520	40,0
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	19,1 **	50 739	62 127	39,4
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	4,8 **	31 489	42 122	40,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	22,2 **	25 994	33 624	38,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	61,0 *	27 472	33 272	38,5
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	38,1 **	40 125	60 802	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	89,4	75 763	98 970	36,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,4	70 837	81 975	40,2
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,9	58 757	80 261	36,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	93,8	74 202	95 370	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	94,1	62 618	82 866	36,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	96,2	59 457	78 434	35,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	94,8	47 247	73 172	37,3
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	38 858	75 009	36,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,6	73 099	85 785	40,0
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	77,7	46 889	76 005	35,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	53,1 **	51 532	66 762	34,7
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	94,3	50 487	79 359	36,4
5123	Journalistes	78,1	45 395	75 862	35,8
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	59,7 *	49 350	60 803	37,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	76,4	57 780	71 175	35,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	74,6	44 124	56 261	37,0
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	28,5 **	49 406	61 799	38,0
122	Personnel administratif et de réglementation	90,5	48 455	63 229	35,7
1221	Agents et agentes d'administration	94,6	45 176	60 159	35,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,5 *	45 879	56 407	35,7
1225	Agents et agentes aux achats	85,3	54 060	69 417	36,8
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	90,2	48 596	55 310	33,4
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	90,3	48 534	55 106	33,4
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositeuses, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	85,1	43 166	59 268	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	91,9	43 050	55 974	34,8
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	85,5	46 724	57 959	34,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	12,0 **	60 390	71 796	36,8

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	46,4 **	53 925	64 601	37,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	60,3	48 056	74 575	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	31,1 **	56 026	67 870	34,8
228	Personnel technique en informatique	96,9	43 987	59 493	37,1
323	Personnel technique en soins de santé	x	37 429	49 245	36,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	41 017	57 976	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	56 070	71 070	35,4
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	74,6	46 053	62 457	38,3
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	98,2	50 280	64 297	34,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	48,6 **	50 778	76 901	36,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	82,9	41 377	55 769	37,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	x	42 075	54 681	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	58,8	51 811	71 197	37,4
6322	Cuisiniers et cuisinières	2,1 **	44 684	52 575	38,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	5,9 **	53 941	70 728	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	34,2 **	46 685	65 477	40,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	66,0 *	45 404	67 561	39,9
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	83,5	48 516	70 211	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	54,1	43 038	67 452	38,1
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	7,4 **	60 458	71 665	39,7
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	46,4 *	63 293	70 718	37,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	36,7 **	49 081	62 859	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8,0 **	56 925	67 544	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4,9 **	58 058	68 804	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	22,7 **	45 614	57 568	41,1
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	25,3 **	45 614	57 568	41,1
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	35,5 **	43 373	53 809	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	41,6 **	43 373	53 809	40,0

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	56,6	35 539	46 230	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	59,1	35 381	46 460	35,3
1414	Réceptionnistes	65,1 *	36 384	44 103	35,6
142	Commis en bureautique et en éditique	58,9	32 424	43 508	35,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	70,5	39 879	52 659	35,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	55,2 *	41 993	55 717	36,8
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	63,3 *	39 184	53 872	36,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	82,6	41 281	49 479	34,6
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	82,4	41 401	49 493	34,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	30,1 *	36 239	52 051	38,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	18,5 *	27 376	42 479	38,8
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	43,6 *	45 091	58 178	39,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	49,0 *	42 251	53 627	37,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	35,2 **	35 044	53 422	39,2
341	Personnel de soutien des services de santé	95,3	34 037	37 559	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	34 720	42 016	36,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et	75,4	33 866	50 764	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	72,2	34 824	52 208	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	21,1 *	34 033	51 589	39,7
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	18,8 **	50 902	62 736	39,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	99,9	47 048	64 621	39,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	78,7 *	42 008	64 239	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	80,5	55 220	73 383	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	78,7	59 113	79 353	37,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	75,3	62 580	84 616	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,4	54 482	73 541	36,8
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	49,8 **	63 988	82 680	38,6
2112	Chimistes	48,7 **	58 345	75 790	37,8
2113	Géoscientifiques et océanographes	97,7	70 812	89 351	39,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	31,3 **	64 896	84 860	38,6
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	75,1	57 299	73 691	37,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	78,7 *	54 496	70 562	37,1
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	70 839	89 190	38,9
2152	Architectes paysagistes	96,7	59 848	75 196	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	93,5	52 785	68 052	38,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	72,6	65 128	85 376	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	69,3	61 191	82 244	37,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	82,8	67 279	92 906	38,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72,8	52 959	70 463	37,7
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	95,9	60 538	78 633	37,6
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,1	51 388	69 072	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87,7	59 966	79 799	37,3
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	70,1 *	48 076	63 880	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	91,2	48 892	64 039	37,5
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	63,0 **	52 408	68 605	36,3
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	81,5	57 273	73 408	37,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	73,3	48 094	65 293	38,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	78,6	46 292	62 623	37,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	73,1	47 328	63 362	37,3
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	94,8	43 556	62 382	37,9

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,4	49 256	66 301	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	74,4	47 919	63 823	37,6
1221	Agents et agentes d'administration	72,8	41 300	56 873	37,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	71,4	40 175	53 316	37,1
1225	Agents et agentes aux achats	74,0	53 062	69 993	38,3
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	81,3	38 534	50 808	36,3
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	78,9	38 050	49 858	36,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	80,2	36 174	47 650	36,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64,9	43 448	56 842	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	49,1 *	39 577	51 860	36,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	56,2 *	51 289	66 958	38,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	73,3	51 287	66 033	38,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71,5	50 363	66 454	38,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	71,8 *	48 689	63 732	37,7
228	Personnel technique en informatique	64,9	42 912	57 797	37,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	93,1	52 550	73 217	35,9
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	x	67 813	86 111	40,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	33,4 **	44 765	57 400	37,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	78,2	41 269	54 341	38,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	87,4	33 304	42 282	39,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	75,4 *	37 427	52 529	38,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	29,1 **	48 257	70 604	38,1
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	25,7 **	49 082	70 727	38,6
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,6	39 134	51 660	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	69,9	43 430	58 103	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	62,5	38 886	51 408	38,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78,2	66 036	85 520	39,9

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	31,2 **	50 930	63 418	39,3
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	71,3	49 091	62 474	38,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	54,4 *	53 206	65 644	40,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	79,4 *	43 606	60 551	39,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56,0 **	33 345	43 104	38,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	42,9 **	65 830	85 796	39,6
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	17,9 **	43 452	55 841	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	21,0 **	40 502	52 698	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	25,5 **	40 748	52 877	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	22,3 **	36 540	45 738	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	23,1 **	36 540	45 738	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	40,9 **	40 284	54 708	38,5
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	28,5 **	31 469	44 661	38,6
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	87,2	77 522	97 012	40,8
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	55,6	62 017	80 745	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	81,2	60 302	77 679	38,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	69,5	30 746	40 810	37,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	69,8	30 999	40 865	37,3
1414	Réceptionnistes	60,6	28 539	38 723	36,8
142	Commis en bureautique et en éditique	73,9	27 691	37 175	37,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	80,9	31 266	42 731	37,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	69,7 *	33 390	44 706	36,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	91,4	34 045	45 937	36,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	70,9 *	29 318	37 730	37,0
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	67,9 *	29 754	38 497	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55,3	30 640	41 145	38,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	52,1 *	28 025	37 554	39,0
1522	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	69,4	29 323	38 968	39,7

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	54,8 *	39 052	51 011	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	57,2	30 374	43 009	37,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	40,5 **	23 552	32 930	37,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	84,7	30 773	41 564	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	83,8	31 151	43 079	37,5
656	Autre personnel des services personnels	38,0 **	29 508	37 315	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	21,2 *	27 975	37 766	38,5
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	17,5 **	34 323	49 384	40,1
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	22,0 **	48 966	55 526	38,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	34,4 **	24 067	31 776	39,3
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	8,9 **	28 086	38 832	38,1

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	34,1 *	55 457	73 940	37,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	57,4 *	49 555	67 294	36,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	45,8 *	49 452	68 778	36,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	43,1 **	55 203	74 303	37,1
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	79,1	46 396	62 855	36,6
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	18,2 **	58 939	73 685	36,4
2112	Chimistes	52,6 **	58 274	72 357	35,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	69,8 *	65 393	87 478	39,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	75,3 *	62 926	89 354	38,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	35,0 **	50 332	67 993	37,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	47,4 **	46 901	61 799	38,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,4	48 879	73 357	37,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66,7 *	45 634	74 097	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	95,9	38 912	74 960	35,9
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	68,4 *	53 083	81 147	37,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	84,1	46 144	61 948	36,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	88,1	44 219	58 194	35,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	80,0 *	47 400	65 660	36,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	53,9 *	47 061	62 507	37,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	60,2 **	48 734	62 593	37,0
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	42,7 **	46 431	63 213	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	56,6 *	39 283	54 275	37,0
1221	Agents et agentes d'administration	72,6	37 925	54 918	36,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	35,7 **	33 170	46 011	37,7
1225	Agents et agentes aux achats	52,5 **	41 236	54 764	37,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	80,2	38 910	52 396	35,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	68,9 *	46 067	58 763	36,3

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	36,1 *	36 374	50 319	36,1
221	Personnel technique des sciences physiques	17,1 **	42 135	52 732	39,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	16,5 **	41 622	51 780	39,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	38,8 **	39 891	52 061	38,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	29,2 **	46 960	64 479	39,1
228	Personnel technique en informatique	37,5 **	36 601	49 844	37,3
323	Personnel technique en soins de santé	99,0	38 132	49 738	36,4
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	86,4	46 832	70 397	35,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	71,4 *	37 785	51 065	38,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	81,1	36 799	48 122	38,6
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	85,3	35 172	51 682	37,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	14,7 **	47 541	71 993	39,4
631	Superviseurs et superviseuses de services	54,7 *	31 310	40 846	38,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	5,3 **	50 632	64 332	40,3
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	40,4 **	47 660	60 645	40,2
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	27,4 **	54 394	68 770	37,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	17,9 **	46 431	57 799	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	19,3 **	44 703	56 023	40,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	26,1 **	44 816	57 388	40,2
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	51,2 *	30 410	39 779	36,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49,8 *	30 728	39 356	36,5
1414	Réceptionnistes	56,6 *	29 015	41 142	36,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	47,7 *	33 856	45 251	37,1
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	90,0	30 207	38 735	37,0
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	90,0	30 207	38 735	37,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	32,2 *	31 847	43 588	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	22,8 **	30 388	42 873	38,9

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	43,8 *	35 090	42 693	38,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	37,6 **	39 152	52 364	38,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	46,7 **	25 412	39 765	39,1
341	Personnel de soutien des services de santé	86,6	32 561	36 618	36,9
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	94,4	34 720	42 016	36,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,3	31 530	45 922	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	71,5 *	31 433	43 361	37,7
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	18,2 **	26 787	36 104	38,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	83,0	55 746	74 276	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	85,8	62 710	81 186	37,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	91,1	65 023	79 206	39,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82,1	62 898	85 144	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83,2	58 593	78 517	36,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	72,5 *	64 903	83 871	38,9
2112	Chimistes	47,1 **	58 380	76 938	38,5
2113	Géoscientifiques et océanographes	99,0	71 038	89 656	39,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences	98,7	64 902	84 975	38,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	70 839	89 190	38,9
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85,8	63 695	83 121	37,9
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	80,8	67 800	89 481	38,5
2151	Architectes	x	66 215	84 742	36,8
2152	Architectes paysagistes	96,7	59 848	75 196	37,5
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	82,3	52 120	67 839	37,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76,8	62 204	83 512	37,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,8	67 445	93 117	38,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87,4	55 032	73 337	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	75,7	64 556	83 216	40,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	87,3	52 753	69 833	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	87,5	78 993	101 953	37,5
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90,4	62 655	80 879	37,8
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	81,4	68 779	86 677	38,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,9	52 772	62 748	37,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	70,9	47 927	69 272	36,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et	87,1	50 884	66 483	38,0
5123	Journalistes	79,4	44 166	70 565	35,7

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	46,5 **	46 429	64 672	38,0
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	90,7	58 712	74 446	38,2
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	75,4	48 320	65 277	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	79,6	46 454	62 680	37,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75,6	46 872	62 890	37,3
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	94,8	43 556	62 382	37,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70,4	49 588	66 465	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	80,6	49 469	65 382	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	76,9	42 916	58 096	36,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	85,6	50 140	63 604	36,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	81,3	41 502	54 580	36,9
1225	Agents et agentes aux achats	80,5	55 195	72 525	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	83,6	40 748	51 369	36,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	83,7	40 711	51 289	36,1
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	91,8	37 684	49 853	37,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67,1	43 028	56 452	36,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	55,9 *	41 331	53 257	36,4
221	Personnel technique des sciences physiques	49,8 *	52 597	68 036	38,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	58,1 *	52 898	68 899	38,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	75,3	52 529	67 114	38,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66,3	51 982	74 404	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	71,9 *	48 984	63 846	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	81,0	52 440	65 011	38,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62,4 *	55 383	73 828	38,9
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	35,5 *	66 206	83 831	40,0
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	93,0	59 002	77 124	38,5
228	Personnel technique en informatique	78,0	43 888	59 130	37,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	93,8	51 957	67 830	36,4
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	40,2 **	48 179	63 057	37,9

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
523	Annonces et annonceurs, autres artistes de spectacle, n.c.a.	39,8 **	48 576	62 133	34,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74,4	43 415	57 915	37,9
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	89,2	32 301	38 285	39,5
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	56,4	46 184	65 078	37,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	60,0	46 250	63 104	37,9
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	48,4 **	46 003	70 104	36,8
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	81,0	40 220	53 076	36,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	64,9	41 120	54 368	38,5
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	4,8 **	54 329	66 045	40,2
6322	Cuisiniers et cuisinières	2,2 **	42 789	50 648	37,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	70,1	66 029	85 425	39,8
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	60,6 *	47 530	63 049	39,7
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	76,7 *	48 516	70 211	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	57,4	43 752	67 032	38,1
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	46,9 *	63 037	70 584	37,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	68,7	68 323	87 033	39,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83,1	71 070	89 137	39,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	56,3 **	65 830	85 796	39,6
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	18,9 **	45 417	58 340	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8,1 **	54 746	65 695	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	5,0 **	55 453	66 876	39,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	32,9 **	44 539	58 656	40,0
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	90,1	79 745	99 685	40,9
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	63,4	64 495	83 339	39,6
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	87,3	63 116	80 145	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	20,6 **	45 946	54 923	40,0

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	69,9	31 811	42 144	37,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	71,1	31 976	42 311	36,9
1414	Réceptionnistes	63,3	30 559	39 478	36,5
142	Commis en bureautique et en éditique	72,6	29 104	39 079	37,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	84,3	32 542	44 308	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	70,3	36 418	49 330	36,8
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	76,2	35 220	48 764	36,7
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	39,8 **	43 229	52 607	36,4
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	69,0 *	33 189	41 601	36,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	65,7 *	34 345	43 077	36,2
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	94,1	27 109	34 115	35,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	47,5	32 258	44 283	38,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40,1 *	27 587	38 148	38,9
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	57,7	35 954	47 466	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	58,6	39 974	51 486	38,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50,1 *	32 537	46 516	37,9
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	35,0 **	21 275	29 117	37,7
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	71,6	26 811	48 872	38,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,6 **	39 285	51 984	39,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	82,4	31 535	43 684	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	80,8	32 288	45 961	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	21,9 *	31 645	45 920	39,2
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8,2 **	29 353	44 097	39,7
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	3,2 *	27 444	50 676	40,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	89,9	45 115	60 421	39,3
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	37,4 **	41 991	63 340	39,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81,5	63 378	82 436	37,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	73,8	62 942	82 380	37,9
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77,9	62 682	81 841	38,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	74,1	67 364	87 868	37,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	66,0	55 348	73 400	37,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	50,9 **	71 210	93 100	39,8
2112	Chimistes	38,9 **	65 030	86 058	39,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	80,7 *	71 274	93 593	38,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	71 541	90 125	38,9
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83,3	63 607	85 928	38,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	79,9	68 900	89 799	38,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75,2	64 046	82 097	38,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	86,3	64 290	82 344	39,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	80,2	53 165	69 684	37,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	75,5	63 952	82 889	40,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	89,6	63 117	78 629	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	78,4	84 515	111 669	37,8
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	80,9	66 946	88 195	38,3
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	80,1	71 024	91 256	38,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	90,6	48 768	62 523	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	90,8	50 865	66 231	39,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	58,7	48 767	64 841	38,5
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	66,1 *	46 786	61 905	37,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61,2 *	43 577	58 894	37,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	57,2	50 976	67 292	38,8
122	Personnel administratif et de réglementation	76,1	54 168	70 895	38,8
1221	Agents et agentes d'administration	55,1	45 588	58 718	38,6

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1222	Adjointes et adjointes de direction	72,8 *	52 222	66 338	39,2
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	89,4	46 516	60 377	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	78,2	56 152	73 746	39,0
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	47 571	61 645	38,5
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	67,7	42 286	55 098	37,9
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	67,6	42 383	55 193	37,9
125	Sténographes judiciaires, transcripateurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	79,5 *	37 912	53 895	39,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	72,4	44 889	58 331	37,8
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	69,3	43 261	56 282	37,7
221	Personnel technique des sciences physiques	38,4 **	55 383	71 837	38,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	47,9 **	54 261	70 755	38,6
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	14,6 **	64 578	80 700	40,7
222	Personnel technique des sciences de la vie	50,4 **	39 271	50 103	39,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	75,9	53 490	69 454	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	53,8 *	57 179	75 659	39,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	24,3 **	51 609	69 604	38,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	56,9 *	61 162	71 358	39,1
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	50,2 **	58 270	75 180	39,5
228	Personnel technique en informatique	63,9	42 572	56 481	37,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	78,3 *	48 369	65 132	38,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	77,4 *	45 627	61 973	37,9
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	23,0 **	62 585	75 068	40,4
4312	Pompiers et pompières	27,2 **	61 716	71 599	40,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	50,4 **	38 813	50 456	35,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63,8 **	40 167	52 018	37,3
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	29,5 **	54 953	73 235	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	41,0 **	55 048	73 365	38,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	77,5	45 293	57 289	39,1
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	18,3 **	63 367	76 646	41,0

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6321	Chefs	76,0 *	66 242	81 398	42,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75,7	65 115	82 768	39,7
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	57,4 *	47 317	67 726	39,8
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	61,1 *	45 415	67 177	39,8
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	71,4 *	48 516	70 211	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	8,7 **	52 535	63 955	39,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,7 **	52 742	64 134	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	21,1 **	52 075	63 810	39,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	35,9 **	46 035	62 916	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	75,1	69 388	86 743	39,3
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	76,0 *	72 222	90 216	39,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	8,3 **	51 208	60 814	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	6,8 **	49 977	59 938	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	29,9 **	42 238	55 677	39,5
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	27,1 **	40 796	53 984	40,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	53,1	62 545	81 281	39,6
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	82,0	60 006	76 837	38,9
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	8,4 **	44 456	49 643	40,2
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	43,0 *	36 440	46 836	38,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	38,5 *	36 739	47 613	38,9
1414	Réceptionnistes	60,0 *	29 762	36 938	37,4
142	Commis en bureautique et en éditique	57,2 **	35 500	46 854	38,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	65,7	34 783	44 906	37,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	69,6 **	37 862	49 774	36,6
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	96,4	38 168	50 163	36,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	39,0 **	29 888	38 451	37,2
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	34,4 **	30 527	39 489	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	29,4 *	40 809	53 354	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	16,0 **	32 449	43 453	38,6

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57,2 *	44 878	57 094	39,5
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	38,2 *	45 417	56 414	38,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	33,3 **	41 140	58 300	39,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	44,8 **	45 198	57 854	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	42,7 **	29 851	40 280	37,1
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	53,5 *	52 326	62 275	40,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	52,9 *	35 674	46 259	37,6
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	10,4 **	43 752	49 301	38,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	9,8 **	36 950	50 103	40,3
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	82,4 *	38 690	57 665	40,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	18,7 **	51 024	62 655	39,4
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	82,9	40 968	55 846	38,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	37,8 **	40 463	61 615	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,8	54 799	83 658	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,6	58 943	81 438	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	98,9	60 727	82 534	35,7
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	98,8	61 732	84 246	35,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	97,9	53 388	76 799	35,6
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	99,9	71 252	92 122	36,3
2112	Chimistes	99,6	57 765	84 228	35,6
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	96,8	54 042	81 821	35,8
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	95,1	58 645	84 514	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,6	65 722	91 254	35,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	99,9	85 819	103 793	36,9
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,9	61 905	87 834	35,3
2151	Architectes	x	63 731	88 872	35,7
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	98,1	60 608	86 470	34,8
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	98,6	63 605	88 883	35,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	96,5	53 254	87 458	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,4	55 632	80 704	35,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	99,6	62 645	91 593	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	99,5	66 885	83 887	37,3
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,8	45 812	72 163	36,2
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,0	87 004	120 111	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	38 933	77 804	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	39 020	75 766	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	99,2	43 177	76 537	34,9
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	68,0	67 895	114 038	35,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	74,7	67 895	114 038	35,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	43 253	77 565	35,2

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,5	55 219	80 872	35,7
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	99,8	67 814	92 899	36,2
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,7	56 142	80 309	35,2
5111	Bibliothécaires	95,9	56 101	80 490	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	92,5	50 905	79 531	35,0
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	96,2	57 164	75 902	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	56 903	75 521	34,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	97,3	57 844	79 109	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	57 750	77 256	37,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	89,9	53 378	63 711	38,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	97,8	54 939	70 923	35,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	88,6	48 827	60 877	35,7
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	88,0	56 148	71 041	36,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	80,8	57 711	72 938	37,3
122	Personnel administratif et de réglementation	99,4	45 633	58 687	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,5	42 095	54 860	35,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,5	44 521	75 374	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	93,9	40 906	56 606	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	56 110	85 566	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	98,2	62 740	75 317	36,8
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	89,9	43 076	60 587	35,8
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	95,2	49 328	67 779	34,7
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	99,9	50 427	58 315	36,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	96,9	36 723	44 125	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	96,5	37 288	44 702	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	90,8	37 116	49 402	34,4
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	33 409	40 247	35,0

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
125	Sténographes judiciaires, transpositeurs et transpositrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	96,0	36 699	52 052	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	92,5	38 606	54 869	34,5
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	95,0	37 096	52 644	34,5
221	Personnel technique des sciences physiques	98,8	42 706	55 707	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	98,8	42 762	55 648	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	41 318	57 175	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	90,3	45 362	58 298	36,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	98,4	41 456	54 032	35,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	94,1	49 262	64 530	35,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,9	51 704	71 881	36,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	93,9	46 792	61 901	35,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,4	51 830	65 048	35,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	96,8	46 806	60 892	35,6
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	83,3	71 329	85 610	39,0
228	Personnel technique en informatique	98,3	39 652	54 141	35,1
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	38 755	54 692	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	x	39 303	57 340	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	99,9	39 477	54 479	35,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	39 571	55 107	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	97,7	40 645	54 274	35,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,7	38 866	54 877	35,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,3	38 816	54 833	35,1
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	63,8 *	43 115	58 535	34,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,4	44 315	58 690	37,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,2	47 498	60 614	36,2
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	93,3	40 933	58 471	35,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	94,2	40 516	58 039	35,1
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	54 195	73 029	35,6

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
631	Superviseurs et superviseuses de services	71,2	55 753	73 173	36,5
6321	Chefs	52,1	54 119	70 567	38,4
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	50,3	62 885	81 329	38,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	3,5	44 238	57 130	39,7
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	5,8	47 476	66 272	37,7
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	4,3	44 803	57 646	39,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	14,0	47 436	59 375	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,2	44 026	56 060	39,3
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	13,1	43 111	55 774	39,5
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,6	40 811	51 098	39,3
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	12,2	40 811	51 098	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	71,9	61 323	78 803	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	84,8	63 755	85 583	37,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	45,8	68 769	86 208	38,7
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	90,9	48 807	61 930	35,2
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	16,4	49 362	61 027	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	14,0 *	48 429	60 587	39,5
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	20,4	47 604	60 825	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3,0	45 698	58 970	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2,9 *	45 579	58 971	39,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	8,6	40 682	53 809	39,3
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70,8	33 001	40 035	35,5
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	93,8	31 777	38 197	35,1
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	43,5	66 528	82 759	39,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	85,8	69 423	87 442	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	16,1	56 372	71 134	39,6

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	98,5	35 706	41 806	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	98,9	35 876	42 064	35,3
1414	Réceptionnistes	94,2	31 926	35 191	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	59,7	35 652	44 772	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	89,5	38 172	48 822	34,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	93,0	33 169	43 701	34,4
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	91,8	31 900	41 794	34,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	93,7	37 051	49 620	34,8
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	96,6	35 254	46 788	34,3
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	1,1	36 032	44 537	36,8
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	3,3	36 139	44 344	36,6
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	8,0	35 560	45 386	37,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70,2	36 450	45 080	35,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	11,2	36 697	44 957	36,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	73,7	34 448	40 718	35,0
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	95,7	38 433	51 657	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	84,5	37 516	47 243	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	82,3	39 756	51 608	37,0
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	86,8	39 571	55 580	35,7
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	33 818	37 337	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	94,5	50 196	65 408	39,6
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	4,2	39 827	47 281	39,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	45,1	41 539	52 073	40,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	91,3	38 193	48 875	34,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	91,3	38 193	48 883	34,8
656	Autre personnel des services personnels	68,3	33 891	41 893	36,3
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	3,9	42 014	54 954	39,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	3,3	38 695	49 414	38,9
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	1,5 *	38 126	46 030	38,0

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions* , effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	15,6	44 419	56 058	39,9
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	11,2	44 972	56 289	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	15,0 *	49 651	63 873	39,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	74,9	35 071	41 097	35,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	83,5	34 434	39 772	35,7

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,3	62 721	88 573	34,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	94,6	58 555	82 470	34,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	94,6	64 293	83 197	34,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	96,9	53 793	87 313	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	93,0	51 395	77 288	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98,5	59 904	86 570	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	83,3	60 554	90 328	34,8
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,1	59 100	86 624	34,7
2151	Architectes	x	55 257	83 761	34,6
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	97,9	59 874	86 680	34,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	95,7	62 815	86 493	34,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	92,6	53 515	78 405	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89,5	47 912	62 873	34,6
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	91,1	52 985	99 955	34,9
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	96,0	56 373	82 634	34,7
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	95,3	58 010	79 133	34,2
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	95,3	56 760	82 843	34,6
5111	Bibliothécaires	98,2	57 565	83 968	34,6
5113	Archivistes	78,4	51 985	74 482	34,4
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	82,5	53 011	69 100	35,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	95,2	51 416	67 009	35,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	86,6	48 649	64 806	34,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	56,6	54 687	68 923	34,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	84,1	58 968	75 953	36,6
122	Personnel administratif et de réglementation	90,7	47 961	65 107	34,8
1221	Agents et agentes d'administration	91,4	45 835	60 519	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	89,7	56 732	79 804	34,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	87,9	42 069	55 813	34,8

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1225	Agents et agentes aux achats	86,5	49 651	66 315	35,2
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	95,7	46 233	61 017	34,9
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	93,8	49 299	65 442	34,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	79,7	36 931	49 229	34,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	79,4	36 967	49 195	34,5
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	83,7	36 633	49 869	34,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	75,6	39 581	53 894	33,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	87,5	45 565	62 480	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	83,7	42 583	56 580	34,2
221	Personnel technique des sciences physiques	91,3	41 262	55 170	35,8
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	90,9	40 893	54 790	35,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,3	48 213	64 282	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	90,9	46 395	62 110	34,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	88,0	44 752	59 921	34,7
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	89,9	42 938	62 715	35,0
228	Personnel technique en informatique	84,9	42 878	58 114	34,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	88,0	42 694	56 074	34,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	87,5	42 661	55 721	34,5
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	19,2	39 795	72 755	39,6
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	17,5	40 394	77 316	38,7
4312	Pompiers et pompières	22,3	38 939	66 234	40,9
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	84,8	38 515	52 668	34,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	84,4	38 217	52 226	34,4
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	97,8	44 092	58 461	34,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	95,2	41 293	54 891	34,8
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	85,9	50 028	66 352	35,2
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	85,6	49 990	66 263	35,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	80,4	60 739	76 850	36,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	76,4	66 572	84 102	38,5

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	3,3	44 473	57 843	40,0
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	15,4	49 270	60 721	39,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	41,7	47 436	59 375	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,6	45 596	58 204	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	20,5	43 949	57 818	40,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	15,4	43 702	54 576	40,0
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	15,9	43 702	54 576	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	93,5	69 056	86 872	38,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	85,7	70 249	88 947	37,9
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	98,1	68 769	86 208	38,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	32,1	47 812	60 553	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	49,7	48 495	60 206	40,0
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	33,3	47 604	60 825	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	13,7	46 107	59 722	39,9
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	88,4	66 908	82 861	39,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	89,2	69 423	87 442	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	43,2	47 940	60 552	40,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	88,3	33 177	45 465	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	92,0	33 038	45 351	34,8
1414	Réceptionnistes	51,1	33 492	42 072	34,1
142	Commis en bureautique et en éditique	85,8	35 374	47 475	34,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	76,2	36 734	49 844	33,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	88,4	30 731	42 374	34,1
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	88,0	29 935	41 005	34,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	89,3	35 718	51 446	34,2
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	60,2	35 090	46 188	37,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	58,7	36 805	47 083	38,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	78,8	40 013	53 740	36,2

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	74,7	39 325	51 579	36,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	53,3	38 372	50 356	35,6
1525	Répartiteurs et répartitrices	84,3	40 300	54 634	36,2
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	79,9	39 274	49 633	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	2,5	41 631	58 838	37,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	85,6	37 646	50 370	34,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	32,2	42 236	55 629	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	17,5 *	39 566	50 912	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	3,4	38 542	47 325	37,9
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	17,5	44 478	56 163	40,0
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	13,4	45 122	56 535	40,0
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	22,7 *	43 975	55 872	39,9
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	15,7 *	49 651	63 873	39,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	57,3	35 168	45 044	35,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98,5	54 782	85 185	34,2
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	93,9	51 439	81 700	34,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,6	55 115	84 385	34,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92,6	52 105	83 081	34,6
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	91,9	48 305	78 497	34,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98,6	55 137	85 954	34,6
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	47 916	78 940	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	59 549	88 943	34,7
2151	Architectes	x	59 674	89 032	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95,8	52 806	82 354	34,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	94,1	67 142	111 941	34,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	92,5	50 566	78 441	34,3
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	46 817	67 883	34,7
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	80,5	85 663	118 593	35,0
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	81,0	87 030	120 123	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	67,5	43 721	71 633	34,8
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	96,6	50 458	79 634	34,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90,8	74 694	116 763	34,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	98,3	48 128	77 771	34,8
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,7	49 447	77 868	34,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	49 163	82 677	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	82,1	48 716	80 070	35,0
5111	Bibliothécaires	81,0	48 453	80 382	35,0
5113	Archivistes	95,7	52 227	78 415	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	93,0	50 481	76 767	34,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	49 986	75 364	34,8
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	85,7	48 135	77 076	34,0

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	92,3	53 411	74 301	34,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	95,0	50 403	67 212	34,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	96,1	53 566	71 564	34,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	95,7	49 254	66 324	34,5
122	Personnel administratif et de réglementation	97,3	43 916	61 341	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	97,2	42 436	59 169	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,4	52 734	73 791	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	46 649	58 722	35,3
1225	Agents et agentes aux achats	95,5	46 501	69 144	34,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	99,9	38 916	49 217	34,7
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	99,9	38 913	49 215	34,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	42 492	56 151	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	69,7	44 450	59 823	34,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	67,9	44 056	59 954	34,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,3	42 605	56 537	35,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	42 825	57 003	35,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	95,3	47 769	61 593	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,3	43 869	56 222	35,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	98,9	46 297	61 201	37,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,7	47 854	64 615	34,9
228	Personnel technique en informatique	96,8	44 498	56 618	35,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	99,2	41 474	54 297	35,2
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	43 394	55 910	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	43 504	55 977	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	99,3	41 518	57 167	35,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	97,0	47 005	66 471	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	74,2	47 359	64 454	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	95,5	38 185	54 481	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	96,7	49 115	69 766	36,0

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94,3	54 966	79 489	37,0
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	88,8	43 711	55 525	39,1
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	43,9	42 523	54 488	37,9
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	35,7 *	42 383	54 585	38,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	37,4 *	43 151	54 950	38,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	62,5	42 085	53 038	38,7
729	Autre personnel des métiers de la construction	65,3	38 888	48 373	38,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	67,7	38 888	48 373	38,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	90,6	55 842	74 460	37,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	92,5	60 976	82 492	38,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	61,7	47 333	61 192	39,1
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65,3	47 359	61 176	39,1
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	52,7	40 570	50 704	38,4
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	61,9	41 284	51 909	38,6
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	51,2	43 602	56 101	39,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	37 714	46 520	34,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	37 848	46 801	34,6
1414	Réceptionnistes	x	36 470	43 191	34,9
142	Commis en bureautique et en éditique	x	38 135	45 264	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	36 694	46 403	34,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	98,3	35 694	43 367	34,9
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	35 713	43 343	34,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	90,2	35 051	41 095	36,1

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	87,5	36 865	44 653	35,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	95,4	36 883	44 803	35,8
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	70,7	36 934	44 905	35,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	36 636	43 593	35,8
341	Personnel de soutien des services de santé	98,9	33 866	40 212	35,0
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	96,2	34 533	43 129	34,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	82,5	39 741	49 164	38,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	36 740	45 468	34,6
656	Autre personnel des services personnels	98,6	33 931	42 270	36,2
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	45,1 *	37 731	44 320	38,5
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	65,0	35 180	41 410	35,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	68,8	34 992	41 305	35,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	80 255	102 767	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	76 631	83 655	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	77 109	85 864	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	78 289	84 666	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	73 394	79 261	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	79 200	96 211	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	77 374	92 017	37,5
2112	Chimistes	100,0	67 597	87 956	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	78 771	99 420	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	97 432	121 096	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	75 534	99 365	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	75 458	99 498	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	92 255	108 171	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	88 456	103 940	37,5
2151	Architectes	100,0	90 724	105 456	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	85 696	102 096	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	68 493	84 944	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	98,5	68 757	82 537	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	71 046	88 855	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,1	42 975	63 899	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	30 956	50 817	37,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	100 467	135 258	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	66 028	83 964	37,5
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	76 201	88 311	37,5
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	79 906	97 695	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	68 979	77 651	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	67 939	77 271	37,5
5113	Archivistes	100,0	70 455	78 191	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	61 874	80 279	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	57 147	62 836	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	55 280	60 112	37,5

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	67 593	76 521	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	55 721	61 346	37,5
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	100,0	43 469	47 050	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	58 449	67 700	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	49 314	59 992	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	63 613	77 392	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	96,3	64 566	77 923	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	92,1	70 834	81 933	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	68 848	80 987	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	72 237	84 516	39,4
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	86 281	101 054	37,5
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	73 687	81 959	41,8
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	52 732	68 801	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	40 994	46 140	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	57 032	66 451	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	59 759	67 606	37,5
4312	Pompiers et pompières	79,5	57 696	65 381	40,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	48 351	56 217	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	56 654	64 604	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	45 734	49 434	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	58 285	73 585	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle. administration québécoise¹. Québec. 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	45 569	74 714	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	46 298	74 863	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	51 348	77 374	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	42 100	75 192	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	41 734	71 068	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	53 621	81 848	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	53 492	81 294	35,0
2112	Chimistes	100,0	54 043	83 668	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	44 131	74 004	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	43 058	71 041	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	46 059	77 536	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	42 195	73 201	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	50 085	81 998	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	39 850	75 536	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	46 325	76 603	35,0
2151	Architectes	100,0	47 361	76 760	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	45 243	76 438	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	51 722	87 547	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	45 594	76 612	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,8	45 532	72 098	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	43 666	78 496	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	35 175	48 780	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	38 203	77 827	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	38 954	75 749	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	40 991	75 607	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	63,4	53 278	107 401	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	41 631	77 113	35,0
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	45 423	76 214	35,0
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	40 562	74 897	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle. administration québécoise¹. Québec. 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5111	Bibliothécaires	100,0	58 688	81 806	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	38 598	60 056	35,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	100,0	46 613	56 661	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	100,0	55 437	71 704	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	41 512	47 964	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	36 356	54 478	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	34 680	51 032	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	43 012	75 628	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	37 429	68 917	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	49 429	75 746	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	39 867	53 328	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	35 627	41 073	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	36 274	41 284	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	34 508	45 337	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	33 403	40 215	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	33 592	49 816	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	41 945	64 572	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	38 556	50 167	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	38 692	50 210	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	35 065	49 054	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	98,1	40 245	52 765	36,3
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	97,4	37 571	49 913	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	37 955	50 078	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	98,0	38 513	54 140	37,7
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	38 448	50 257	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	37 742	49 828	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	70 659	81 967	35,6
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	73 856	85 990	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	37 641	52 323	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	38 648	54 644	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	39 313	57 389	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle. administration québécoise¹. Québec. 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	38 901	53 892	35,3
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	34 683	44 358	35,9
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	36 813	53 791	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	38 592	50 723	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	39 321	54 956	36,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	32 974	48 807	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	87,3	45 443	55 326	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	37 554	55 096	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	99,1	32 245	48 169	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	36 159	49 436	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,8	35 505	53 733	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	93,9	55 253	71 923	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	47 556	63 404	35,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	51,1	44 847	59 928	39,9
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	100,0	44 943	60 077	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	12,7	56 574	62 575	40,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	95,0	36 840	49 356	38,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	36 840	49 356	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	80,4	31 191	37 060	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	31 191	37 060	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,8	33 545	39 261	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,8	33 668	39 565	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	31 376	33 861	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	32 331	39 115	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	100,0	34 535	43 667	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	97,1	33 168	38 265	35,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	96,3	32 377	36 779	35,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	100,0	37 567	43 667	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle. administration québécoise¹. Québec. 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	37 807	41 742	39,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	32 435	48 634	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	100,0	35 255	38 713	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	33 818	37 337	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	43 240	58 864	39,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	68,1	38 854	48 846	41,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	34 776	44 028	35,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	91,1	32 323	36 118	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	32 320	35 805	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014*.

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,9	51 353	81 751	34,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	98,5	58 608	87 221	35,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	98,4	59 561	87 148	36,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,2	60 736	89 865	35,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	97,6	53 697	83 030	35,3
2112	Chimistes	x	60 295	86 747	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	60 002	89 834	35,8
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	61 622	89 981	36,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,7	76 745	98 089	35,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	75 099	95 728	35,1
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98,7	61 638	87 025	35,7
2151	Architectes	x	57 453	86 206	35,8
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	67 008	84 695	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	84,5	53 680	89 543	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,8	56 984	81 605	34,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	62 767	90 266	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	98,6	54 324	77 734	35,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	98,6	52 400	81 129	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	71,6	65 486	107 264	35,4
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,2	53 120	85 735	34,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	60 260	93 433	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	47 084	72 549	36,1
5111	Bibliothécaires	x	45 767	68 284	36,4
5113	Archivistes	x	49 592	81 749	35,5
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	70 141	85 194	34,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	51 518	80 873	35,3

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	91,0	53 998	63 497	38,6
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	60 060	75 632	37,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	79,1	56 206	68 390	38,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	59 219	74 065	37,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	92,9	58 029	72 966	37,7
122	Personnel administratif et de réglementation	98,3	42 135	57 543	34,8
1221	Agents et agentes d'administration	98,4	39 875	55 318	34,9
1222	Adjoints et adjointes de direction	97,8	46 757	69 407	36,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	97,0	38 885	56 680	34,7
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	56 657	80 306	35,6
1225	Agents et agentes aux achats	98,2	53 513	77 084	35,3
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	85,4	42 706	59 906	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	97,9	40 557	51 242	35,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	97,8	40 548	51 211	35,2
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives	x	41 898	53 897	34,4
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	90,1	43 007	57 276	35,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	94,2	36 742	52 665	34,5
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	97,3	36 362	52 063	34,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	57 045	74 115	34,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	93,5	53 857	78 246	35,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	48 750	62 744	34,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	48,2	50 072	68 059	35,2
228	Personnel technique en informatique	98,6	43 151	58 766	35,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	80,3	41 466	55 947	35,4
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	41 831	56 429	35,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	56 774	72 639	38,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	55 230	75 265	35,6
631	Superviseurs et superviseuses de services	59,0	55 304	72 888	37,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	34,1	64 160	83 036	39,4

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	72,5	63 235	81 584	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83,9	58 605	83 905	37,3
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	89,7	36 109	45 483	34,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	90,8	36 162	45 440	34,2
1414	Réceptionnistes	67,3	32 333	39 591	36,2
142	Commis en bureautique et en éditique	17,7	36 725	45 160	35,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	92,0	39 333	49 485	34,8
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres	98,6	35 909	46 867	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	39 230	47 608	35,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	0,5	37 160	46 118	37,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	1,8	37 707	46 785	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,7	40 128	51 235	34,9
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60,8	39 959	50 406	34,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	95,4	37 769	51 091	36,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	97,5	37 411	48 974	34,4
1525	Répartiteurs et répartitrices	40,2	39 732	46 999	37,0
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	66,4 *	57 632	73 162	37,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	85,9	41 230	52 789	34,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	85,7	41 275	52 863	34,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	75,2	37 352	45 323	37,4
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	71,0	35 556	42 257	36,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analyste des procédés administratifs
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieur/ingénieure
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnel/professionnelle en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnel/professionnelle en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analyste des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnel/professionnelle en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
		211	Biologiste
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieur/ingénieure
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieur/ingénieure
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2170 ¹	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnel/professionnelle en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnel/professionnelle en informatique
		207	Ingénieur/ingénieure
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnel/professionnelle en informatique
		308	Technicien/technicienne en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	S.O.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	S.O.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	S.O.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	S.O.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	S.O.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	S.O.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	S.O.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	S.O.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	S.O.	
4111	Juges	S.O.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocat/avocate et notaire
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	S.O.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	S.O.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Technicien/technicienne en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	S.O.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	S.O.	
5113	Archivistes	S.O.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	S.O.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	S.O.	
5123	Journalistes	S.O.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	S.O.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	S.O.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	S.O.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	S.O.	
5134	Danseurs/danseuses	S.O.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	S.O.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	S.O.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303	Technicienne/technicienne en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303	Technicien/technicienne en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404	Magasinier/magasinière
		407	Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	303	Technicien/technicienne en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Technicien/technicienne en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Technicien/technicienne en administration
		414	Acheteur/acheteuse
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transcripteurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Technicien/technicienne en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Technicien/technicienne en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Technicien/technicienne de laboratoire
		307	Technicien/technicienne en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Technicien/technicienne en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Technicien/technicienne de laboratoire

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2014

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Technicien/technicienne en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Technicien/technicienne en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Technicien/technicienne en hygiène du travail
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilote – avion d'affaires Pilote – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Technicien/technicienne en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Technicien/technicienne de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Technicien/technicienne de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Technicien/technicienne en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pompières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Technicien/technicienne en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonces/annonceurs et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Technicien/technicienne en loisir
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6321	Chefs	505	Cuisinier/cuisinière
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisinier/cuisinière
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machiniste
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électricien/électricienne d'entretien
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électricien/électricienne d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisier/menuisière d'entretien
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintre d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécanicien/mécanicienne d'entretien (millwright)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécanicien/mécanicienne d'entretien (millwright)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateur/opératrice de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Formation de niveau secondaire			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403 407 409	Préposé/préposée à la photocopie Personnel de soutien en administration Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411 412	Préposé/préposée aux télécommunications Téléphoniste-réceptionniste
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasinier/magasinière
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407 414	Personnel de soutien en administration Acheteur/acheteuse
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposé/préposée aux télécommunications
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposé/préposée aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteur/conductrice de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteur/conductrice de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteur/conductrice de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteur/conductrice d'équipements lourds

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2014

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteur/conductrice d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	s.o.	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposé/préposée à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardien/gardienne
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposé/préposée à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateur/opératrice de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposé/préposée à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2011 et emplois repères correspondants, ERG 2014

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierge
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
		518	Préposé/préposée à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposé/préposée à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journalier/journalière ou préposé/préposée aux terrains
		513	Ouvrier/ouvrière de voirie
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteur/conductrice de véhicules lourds
		513	Ouvrier/ouvrière de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journalier/journalière ou préposé/préposée aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé*;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.